



Le travail de la femme dans la Grèce ancienne

<https://hdl.handle.net/1874/275943>

8.4 1922

5-1922 1922

1922

LE TRAVAIL DE LA FEMME DANS
LA GRÈCE ANCIENNE.



P. HERFST.

echt
2

A. qu.
192

**LE TRAVAIL DE LA FEMME
DANS LA GRÈCE ANCIENNE.**

RIJKSUNIVERSITEIT TE UTRECHT



1764 6807

A. 42 192, 1922

LE TRAVAIL DE LA FEMME DANS LA GRÈCE ANCIENNE.

PROEFSCHRIFT TER VERKRIJGING VAN DEN
GRAAD VAN DOCTOR IN DE LETTEREN EN
WIJSBEGEERTE AAN DE RIJKSUNIVERSITEIT
TE UTRECHT, OP GEZAG VAN DEN RECTOR
MAGNIFICUS DR. J. A. C. VAN LEEUWEN, HOOG-
LEERAAR IN DE FACULTEIT DER GODEGELEERD-
HEID, VOLGENS BESLUIT VAN DEN SENAAT
DER UNIVERSITEIT TEGEN DE BEDENKINGEN
VAN DE FACULTEIT DER LETTEREN EN WIJS-
BEGEERTE TE VERDEDIGEN OP VRIJDAG 5 MEI
1922, DES NAMIDDAGS TE 4 UUR

DOOR

PIETER HERFST,
GEBOREN TE GOUDA.



A. OOSTHOEK. — UTRECHT. — 1922.

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK
UTRECHT
1922

OHLENROTHSCHE BUCHDRUCKEREI
GEORG RICHTERS
ERFURT

AAN MIJN OUDERS.

AAN MIJN VERLOOFDE.

Bij het beëindigen van mijn academiese studie kan ik niet nalaten een woord van oprechte dank te richten tot U, Hoogleraren, Lectoren en Privaat-docenten van de faculteiten der letteren en wijsbegeerte en der godgeleerdheid, aan wie ik mijn wetenschappelike vorming heb te danken.

In het biezonder ben ik U dankbaar, Hooggeleerde Bolkestein, geachte Promotor, voor de welwillende wijze waarop U mij, zonder moeite of tijd te sparen, altijd hebt ter zijde gestaan. Steeds was het mij een groot genoegen te luisteren naar Uw adviezen en altijd zullen de aangename uren die ik bij U heb doorgebracht in mijn herinnering blijven voortleven.

Ook aan U, Hooggeleerde J. C. Vollgraff (†), van Gelder (†), Damsté, Ovink, C. W. Vollgraff, Schrijnen, Caland, Obbink, ben ik zeer veel dank verschuldigd. Met genoegen denk ik ook terug aan Uw college's, Zeer geleerde Rutgers van der Loeff, van Hoorn, Hulshof, van den Berg van Eijsingha.

Ten slotte wensch ik ook een woord van dank te spreken tot de bibliothecaris van de Universiteitsbibliotheek te Utrecht, J. F. van Someren, en aan alle beambten van die bibliotheek voor de voorkomendheid waarmee zij mij, ook wanneer ik veel van hen vergde, hebben geholpen.

Introduction.

Quand quelqu'un se met à traiter un sujet pris dans l'histoire économique de la Grèce, il s'aperçoit bien vite de la pauvreté de ses sources et il se voit forcé de tirer tout le profit possible des rares données que les auteurs et les inscriptions lui fournissent. D'ailleurs, nulle trace de données statistiques, sans lesquelles il est très difficile de se former une idée bien juste des situations économiques. Ce manque de bonnes sources s'explique facilement. Aucun auteur de l'antiquité n'a traité particulièrement de l'économie. Un écrit tel que l'*Economique* de Xénophon renferme peu de chose de ce que nous appelons « économie ». Ce manque d'écrits spécialement économiques est à son tour la conséquence du peu d'intérêt que les hommes prenaient en général aux situations et aux questions économiques en tant que celles-ci existaient.

Les situations économiques furent, du moins après Hésiode, assez constantes; seulement les guerres y ont amené de temps en temps de légers changements. Mais ces changements n'ont pas influé sur la façon de produire, ils ne faisaient que déplacer les richesses. Cette grande constance a été la cause (non l'effet !) du fait qu'on ne songeait guère à la possibilité d'autres situations. Aussi point d'écrits renfermant des plans d'amélioration des situations économiques — même dans la *République* de Platon cette question est à peine effleurée — et encore moins un parti ou un groupe d'hommes cherchant à apporter un changement total à ces situations. Ajoutez à cela qu'en Grèce le travail s'est fait en grande partie non pas dans des fabriques ou des ateliers, mais dans les maisons. L'industrie domestique (« *Hauswirtschaft* »)

y domine. Par là la question ouvrière n'existe pas, d'où il s'ensuit qu'on n'écrit pas sur les situations sociales.

D'ailleurs, comme les conducteurs spirituels des Grecs appartiennent généralement à la classe aristocratique des grands propriétaires fonciers, ils regardent avec un certain dédain ceux qui doivent gagner leur vie en travaillant. Aussi les rares écrits entamant les questions en rapport avec l'économie, parlent surtout de l'agriculture. Les plaidoyers prononcés dans les procès ne sont pas non plus une bonne source de renseignements sur les situations, puisque tout naturellement il s'agissait le plus souvent de cas extraordinaires et d'exceptions. Pourtant, dans ces plaidoyers, de même que dans les écrits de Platon et de Xénophon, nous pouvons puiser beaucoup de données indirectes pour notre ouvrage. Les poètes comiques, parmi lesquels Aristophane occupe une place dominante, nous présentent les situations d'une façon fort exagérée ; cependant dans bien des cas nous pouvons nous faire par leurs pièces une idée assez nette de la réalité.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte que, pour les questions économiques, nous puisions nos connaissances dans différentes observations détachées, dans quelques paroles isolées et dans les données indirectes que nous fournissent les inscriptions, d'où il résulte que bien des conclusions sont plus ou moins hypothétiques.

Les sources de l'histoire économique sont donc peu abondantes. Cela est surtout vrai au point de vue des travaux de femmes, puisque l'homme concentre sur lui tout l'intérêt, ce qui est l'effet du rôle peu important de la femme dans le travail.

Jusqu'ici ce sujet n'a jamais encore été traité spécialement que je sache. On trouve bien dans les différents lexiques, encyclopédies et manuels par-ci par-là des observations sur les travaux de femmes, mais évidemment on n'est pas allé jusqu'à fouiller systématiquement tout

le terrain. Cependant une seule partie, l'état des hétaires, a été traitée très minutieusement. Aussi les résultats de ces recherches exposés dans un article (*Hetairai*) de Schneider dans Pauly-Wissowa et dans un autre (*Metrifex*) de Navarre dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* me semblaient si dignes de foi que, sur ce terrain, je n'ai pas fait de recherches personnelles, mais que je m'en suis rapporté à ces deux articles.

On verra par la suite que j'ai traité à part les différents métiers et travaux et que j'ai esquissé dans la mesure du possible, le développement de chaque profession dans le cours des temps. Peut-être j'aurais mieux fait de traiter époque par époque et de crayonner la position de la femme dans le travail pour chaque époque à part. Seulement l'insuffisance des sources me l'a rendu impossible. Dans bien des cas j'ai été forcé de me borner à reproduire les rares données qu'un seul lieu nous offre.

Pour limite chronologique j'ai pris le premier siècle après J.C., bien qu'une seule fois j'aie profité des observations d'auteurs qui ont vécu après et naturellement dans bien des cas des sources lexicographiques. Géographiquement je me suis borné à la Grèce et à l'Asie mineure. J'avais primitivement l'intention d'étendre mes recherches jusqu'à l'Egypte des temps de l'hellénisme, mais j'y ai renoncé pour des raisons pratiques.¹

Si donc les limites chronologiques et géographiques sont assez larges, la nature des sources nous a forcé de nous restreindre dans bien des cas. En effet, les auteurs qui nous sont les plus utiles, Aristophane, Xénophon, Platon et Démosthène, ont tous vécu aux cinquième et quatrième siècles et ne songent guère qu'à des situations athénienes, tandis que le plus grand nombre des inscriptions qui nous fournissent des détails pour notre sujet, ont été trouvées à Athènes. L'essai sur le travail de la

1. Voir: Reil, *Beiträge zur Kenntnis des Gewerbes im hellenistischen Aegypten*, Leipzig 1913, p. 173.

femme en Grèce s'est donc en grande partie borné au travail de la femme dans l'Athènes du cinquième et du quatrième siècle avant J. C.

Dans mes recherches j'ai banni les occupations de la femme dans les offices religieux, cette espèce de travail sortant de la sphère de mon sujet. A part cette exception, j'ai conçu l'idée « travail » dans le sens le plus large du mot.

Comme en vertu du statut universitaire le latin n'est plus obligatoire pour les thèses, de sorte que l'agrégé a le droit de se servir, outre du hollandais, d'une des autres langues, sauf autorisation par la faculté, je me suis demandé scrupuleusement quelle langue je prendrais. Le latin présentait, vu le caractère du sujet, des difficultés particulières, et comme l'emploi du hollandais aurait fort restreint le cercle de ceux qui pourraient se servir de cet opuscule, je n'avais plus qu'à choisir une des langues modernes. Or, j'ai fini par choisir le français à cause des nombreux services que les livres de Glotz, de Guiraud et surtout l'éminent Dictionnaire des Antiquités de Daremburg et Saglio m'ont rendus pour l'étude de mon sujet.

CHAPITRE I.

Terminologie. Importance du travail de la femme.

I. Agriculture. Elevage. Viticulture.

Quand dans les *Lois* de Platon¹ le *ξέρος Ἀθηναῖος* met sur le tapis la position de la femme dans la vie économique, il dit qu'à ce point de vue Sparte tient le milieu entre l'Attique (*οἱ παρὰ ἡμῖν τόποι*²) et la Thrace. Les Thraces et bien d'autres peuples, dit-il, font dans l'agriculture et l'élevage le même usage des femmes que des esclaves.³

Notre auteur prétend que chez les Athéniens les femmes veillent au ménage et confectionnent les vêtements, tandis que la Lacédémone et la Sparte s'occupent plutôt d'autres choses. Bien qu'il énumère plusieurs occupations de la Lacédémone et de l'Athènes, il ne fait dans tout ce passage aucune mention de leur participation ni à l'agriculture, ni à l'élevage, ni à la viticulture. De même, dans toute la littérature et les inscriptions, il n'y a que fort peu de traces d'occupations de femmes dans ces métiers. Chez Homère les hommes seuls s'occupent du laboufrage et même les brebis ne sont pas traitées par les femmes.⁴ Béloch⁵ dit, il est vrai, que les Grecs s'étant établis dans des habitations fixes, ont abandonné l'agriculture aux femmes, de même que plus tard ce fut le cas chez les

1. VII 805 E.

2. VII 805 A.

3. Θρᾷκες ταῖς γυναιξὶ χρῶνται καὶ πολλὰ ἔτερα γένη, γεωργεῖν τε καὶ βοοκολεῖν καὶ ποιμανεῖν καὶ διακονεῖν μηδὲν διαφερόντως τῶν δούλων

4. Cf. Glotz, *Le travail dans la Grèce ancienne*, p. 19.

5. *Griechische Geschichte I²*. I. p. 80.

Athamanes dans la vallée du Pinde,¹ mais il ne cite aucun passage à l'appui de cette assertion. Pas plus que les autres auteurs, Xénophon,² traitant de l'agriculture, ne parle de la part que la femme y aurait prise.

D'ailleurs, ce qui est caractéristique, c'est que les Grecs n'ont pas de mot pour notre « paysanne ».

Le mot *ἀγρότις*³ ne se présente que comme adjectif. Nous trouvons *ἀγροῦτις* chez Sappho⁴ dans le sens de « campagnarde ». Les mots *ἀγροῖκος* et *χωρῖτις* chez Lucien⁵ ont la même signification. Dans le dialogue de Lucien Aphrodite conseille à Paris de prendre une femme, non pas une *ἀγροῖκος* ou *χωρῖτις* comme sont celles de l'Ida, mais une femme originaire de l'Hellade, d'Argos, de Corinthe ou de Sparte. Cette opposition prouve que Lucien veut dire : non pas une campagnarde, mais une femme civilisée.

A mon avis, ce rôle effacé que joue la femme dans l'agriculture, s'explique par l'organisation de ce métier chez les Grecs. La plupart des paysans avaient leur maison dans les villes ou les grands villages ; probablement ils n'auront pas eu de ferme à la campagne, mais seulement un hangar ou un petit bâtiment.

Encore de nos jours nous voyons que la femme travaille peu sur les champs, excepté au temps de la moisson. J'ai ici en vue l'agriculture, et non pas l'élevage, qui a été de peu d'importance en Grèce.

1. Héraclide de Pont 23 (FHG II 219) : *ἐν τῇ Ἀθαμάνον χώρᾳ γεωργοῦσι μὲν αἱ γυναικες, νέμονται δὲ οἱ ἄνδρες.*

2. *Oeconomicus* V et VII.

3. *passim*.

4. fragm. 71 dans l'édition de Hiller-Crusius : τίς δ' ἀγροῦτις τοι ἐπεμέρα σπόλαν ... θέλγει, νόον οὐκ ἐπισταμένα τὰ βράκε' ἔχειν ἐπὶ τῶν σφύρων ; Athénée (I 21 C.) cite ces vers en partie, quand il parle de l'art de se draper dans ses vêtements. Cf. Suidas s. v. *ἀγροῦτης* : δ γεωργικὸς λεώς . . . θηλυκῶς δὲ ἀγροῦτις διὰ τοῦ τ.

5. *Deorum dial.* XX 13.

L'*Economique* de Xénophon¹ prouve que les Grecs estimaient, eux aussi, la femme peu propre aux travaux des champs ; Ischomache dit que Dieu a donné à la femme une nature qui la rend propre à travailler dans la maison, puisqu'elle n'est pas assez robuste pour supporter le froid, la chaleur et les expéditions fatigantes. D'ailleurs l'éducation des enfants, dit-il, réclame trop sa présence. Nous trouvons la même opinion chez Eschyle.² Hésiode, le poète des paysans compare les femmes aux faux-bourdons fainéants (*κηφῆτες*) qui ne bougent pas de la ruche et dévorent ce que les diligentes abeilles ont recueilli pour eux :³

*οἱ (sc. κηφῆτες) δὲντοσθε μέροντες ἐπηρεφέας πατὰ
σίμβλους
ἄλλότριον πάματον σφετέρον ἐς γαστέρ ἀμῶνται.*

Dans tous ces passages on a pensé surtout à la femme du paysan et aux proches parentes. Ces femmes-là s'occupaient donc fort peu du métier, si du moins nos sources sont dignes de foi. Quelle différence avec les temps modernes ! D'après une statistique des travaux de femmes en Allemagne (1895—1907) il paraît qu'aujourd'hui non seulement le nombre de femmes occupées au «Landwirtschaft» a augmenté de beaucoup, mais encore qu'il faut attribuer cet accroissement principalement à la participation au travail par des parentes des maîtres.⁴

Or, tandis que probablement femmes et filles de paysans ne s'occupaient guère du métier, nous trouvons quelquefois des exemples d'autres femmes qui secondaient les paysans dans leurs travaux. On les désigne par le mot

1. VII § 22 et § 30. Cf. Stobée 85, 21.

2. *Septem vs. 200.* Cf. J. J. B. Mulder, *Quaestiones nonnullae ad Atheniensium matrimonium vitamque conjugalem pertinentes.* Utrecht 1920. pp. 78 et 87.

3. Hésiode *Theog.* 598 sq.

4. *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* VIII. p. 682 (Weibliche Arbeit und Frauenfrage).

ἔρωθος¹ qui peut signifier aussi bien « lainière » qu'« ouvrière salariée ».² C'est surtout pendant la moisson que la ἔρωθος semble avoir secondé le paysan dans son métier. C'est ainsi que dans un passage connu, Hésiode³ dit que comme gardienne de la récolte il faut chercher une ἔρωθος qui n'ait pas d'enfants :

θῆτα τ' ἀοικον ποιεῖσθαι καὶ ἀτεκνον ἔρωθον
δίζησθαι κέλομαι· χαλεπή δύπόπορτις ἔρωθος.

Ensuite dans deux passages il est fait mention de καλαμητρίδες,⁴ et Pollux⁵ nomme parmi les mots empruntés à l'agriculture aussi le mot θερίστρια qui signifie évidemment « aide pour la moisson ».

Puis il y avait à la fin de la moisson des femmes qui par pauvreté glanaient des épis, ce qu'on désignait par les verbes ἀκρολογεῖν⁶ et ποιολογεῖν.⁷ Des ποάστριαι que nous ne connaissons que par Photius, Hésyche et Pollux,⁸ nous savons seulement que c'étaient des semeuses. Une pièce de Phryniche portait ce titre ποάστριαι. D'après Hésyche le mot ποάστριαι désignait aussi généralement les femmes salariées pour travailler aux champs,

1. Quelques éditeurs prennent le mot ἔριθακίς chez Théocrite III 35 comme nom propre ; d'autres reprennent une hypothèse de la scolie (ἔριθακίς · ἡ ἔρωθος καὶ μισθία ἡ ὄνομα κύριον).

2. Théocrite XV 80. Eustathe sur l'Iliade XVIII 550 p. 1162, 20.

3. Opera et dies 602.

4. Hésyche s. v. : αἱ τὰ δράγματα συλλέγονται. Plutarque, *Moralia* 784 A.

5. VII 150.

6. *Anth. Pal.* IX 89.

Λιμὸν οἵζυρην ἀπαμνύόμετη πολυγήρως
Νικώ σὸν κούρους ἡμοιολόγει στάχνας,
'ῶλετο δ' ἐκ θάλπους.

7. Théocrite III 32 :

Ἄ πολὺν ποιολογεῦσα παραιβάτις, οὐνεκ' ἐγὼ μὲν
Τίν δῆλος ἔγκειμαι.

Les scolies disent ποιολογεῦσα : ἀσταχνολογοῦσα. Κυρίως δὲ ποία δ πνηρός. Παραιβάτις ἡ ὄνομα κύριον ἡ ἡ παροδῆτις

8. VII 148.

mais cette assertion doit sans doute se rapporter à des situations d'une époque moins reculée.

En outre les femmesaidaient accidentellement aux vendanges ce qu'explique le mot *τρυγήτρια*¹ que Pollux donne comme *ὄρομα γεωργικόν*, mais cela pouvait se changer en métier régulier. Démosthène du moins raconte qu'après les guerres du Péloponnèse beaucoup de femmes se faisaient *τρυγήτρια* ou choisissaient un autre métier. Probablement ces quelques passages qui ne disent d'ailleurs rien au sujet des occupations des *τρυγήτριαι*, ont porté Jardé² à prétendre que pour compléter le nombre de vendangeurs on engageait des ouvriers et des ouvrières.

Nous voyons donc que pendant les temps historiques le rôle de la femme dans l'agriculture a été très peu important; quant à l'élevage, nous ne trouvons nulle trace de ce rôle. C'est dans la viticulture que leur part paraît avoir été la plus active. Aussi quand Wiskemann³ dit: «Auf die Gärtnerei war die Aufmerksamkeit der Frau schon im Orient, in Griechenland und Rom gerichtet», il ne m'est pas bien clair sur quelles données il base cette assertion,⁴ du moins pour ce qui concerne la Grèce.⁵

II. Industrie et Métiers.

Bücher⁶ dit que presque nulle part dans l'Antiquité on n'est arrivé qu'à la phase économique qu'il désigne par le nom «geschlossene Hauswirtschaft». Si c'était vrai, il n'y aurait pas eu d'industrie ni de métiers dans le sens le plus strict du mot. Seulement aujourd'hui nous pouvons

1. Démosthène LVII 45. Dion Chrysostome (Dindorf) I p. 134 (260 R) parle d'une femme qui parfois se loue comme *τρυγήτρια* (*τρυγήτρια ἐξελθοῦσα ποτε*).

2. Daremberg et Saglio V 912 a. Article «Vinitor».

3. *Der Einfluß des Christentums auf den Zustand der Frauen.*

4. Dans son livre «*Die antike Landwirtschaft und das von Thünen'sche Gesetz*», Wiskemann n'entame pas cette question.

5. Quant à Rome, voir Plinius XIX 57 (cf. Pauly-Wissowa, «*Gemüsebau*»).

6. *Die Entstehung der Volkswirtschaft*. 10^{me} édition, p. 98 sqq.

admettre comme un fait que Bücher, s'est prononcé trop absolument et qu'à côté de l'économie domestique isolée (*geschlossene Hauswirtschaft*) on voyait se développer d'autres situations économiques, tandis qu'il y a eu souvent des transitions entre l'économie domestique et l'économie urbaine (*Stadtwirtschaft*), aussi pour ce qui est des travaux faits par les femmes.¹

C'est ainsi que chez Aristophane,² dans le chant dans lequel Eschyle imite Euripide, il est question d'une femme, évidemment une simple ménagère, qui se plaint de devoir se lever de grand matin pour porter la laine filée au marché. Sans doute il faut admettre que la femme filait pour elle-même et toute la famille, et qu'elle tâchait de vendre le surplus.

Par conséquent il ne sera pas possible de tracer une ligne de démarcation bien nette entre les vrais métiers et le travail qui devait pourvoir aux besoins du ménage; de sorte que je me vois forcé de traiter les deux genres à la fois. Je parlerai successivement du rôle de la femme dans la confection des vêtements, dans la préparation des aliments et enfin de celui dans quelques autres métiers.

1^o. La Confection des Vêtements.

J'y comprends le nettoyage de la laine, le cardage ou peignage, la filature, le tissage, le foulage et les autres préparations.³

En Grèce, comme dans d'autres pays de l'antiquité, la préparation de la laine a été principalement faite par la femme. Lucrèce dit,⁴ il est vrai, que primitivement les hommes se sont occupés de ce genre de travail, étant plus adroits et plus ingénieux que les femmes, mais probablement cette assertion n'a d'autre source que

1. Cf. Glotz, *Le travail dans la Grèce ancienne* p. 455.

2. Ranae 1346.

3. Sur la partie technique voir Blümner *Technologie* I² p. 113 sqq.

4. V. 1352 et facere ante viros lanam natura coëgit
quam muliebre genus: nam longe praestat in arte.

l'imagination du poète. Chez Platon nous lisons tout juste le contraire, puisque celui-ci n'estime que les femmes propres à la lainerie¹:

S. Οἵτις ἀν οὐρ, ὡς Ἀλκιβιάδη, ἀνδρα γυναικὶ περὶ ταλασιονοργίας δύνασθαι δύμονοεῖται, τὸν μὴ ἐπιστάμενον τῇ ἐπισταμένῃ;

A. Οὐδὲ δῆτα.

S. Οὐδέτε γε δεῖ οὐδέν τι γυναικεῖον γὰρ τοῦτο γε μάθημα. et dans le *Lysis*² un homme dit qu'il encourrait une bonne tripotée s'il touchait aux outils qui servent à la lainerie. De même Xénophon³ raconte que Socrate a dit que les femmes seules sont compétentes en matière de lainerie. Dans les mots *καιρωστρίς*,⁴ *ἐργαστρίς*,⁴ *ἔρωθος*,⁵ *ἔριονοργός*⁶ et *ταλασιονοργός*,⁷ nous trouvons une dénomination générale pour les femmes chargées de la lainerie. En outre, de l'étymologie du mot *ταλασιονοργός*, qui d'après Boisacq⁸ signifie celle « qui se donne de la peine », il résulte que l'on a toujours considéré ce travail comme quelque chose d'essentiellement féminin. De même les lexicographes ont mis un rapport entre les mots *ἔρωθος* et *ἔριον* (laine),

1. *Alcibiades* I 126 E.

2. *Lysis* 208 E.

3. Mem. III c. IX § 11. Cf. Stobée, Flor 85, 21.

4. Etym. Magn.: *καιρωστρίδες* · *ἐργαστρίδες*, *νηραστρίδες*.

5. Suidas. Photius, *Λέξεων συναγωγή* p. 13, 22 ή μισθοῦ ἔρια *ἐργαζομένη*.

Théocrite XV, 80 avec scolie.

Eustathe sur l'*Iliade* XVIII 550. Moeris *συνέργιθοι Ἀττικοί, συνφαίνονται Ἑλλῆνες*.

Titre d'une comédie de Timoclès: *συνέργοι*. Kock y annote: rectius fortasse *συνέργιθοι*.

6. Eustathe sur l'*Iliade* XVIII 550. Scolie sur Théocrite XV 80.

7. *passim*.

8. *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* p. 938: « *ταλασία* Ces mots supposent un *ταλάτης* m. 'qui se donne de la peine', le travail de la laine étant le labeur par excellence pour les femmes de l'antiquité grecque ». Cf. Scolie sur Platon, *Lois* 805 E: *ταλασίας* · *ἐργασίας* ή *ἔριονοργίας*.

car ils l'expliquent comme *ἡ(μισθοῦ) ἔργα ἐργαζομένη* cependant ce mot a toujours eu outre la signification de « lainière », celle de « femme qui travaille pour un salaire ».

Tandis que nous voyons que la femme a pris une large part à l'industrie lainière, il faut en excepter le peignage et le nettoyage de la laine qui semblent avoir été principalement du domaine de l'homme. Dans un seul passage de l'Odyssée le poète parle, il est vrai, de femmes esclaves qui peignent la laine, mais il paraît que plus tard seulement des femmes réduites à une grande misère se sont chargées de ce genre de travail, ce que nous pouvons d'ailleurs conclure d'une poésie de Cratès de Thèbes¹ citée par Plutarque,²

*καὶ μὴν Μίσκηλλον εἰσεῖδον
τῶν ἐρίων ξαίροντα γυναικά τε συγξαίρονσαν
τὸν λιμὸν φεύγοντας ἐν αἰρῇ δημοτῆτι.*

Si donc nous voyons ici qu'une femme aide son mari qui est peigneur de laine, en général le peignage se faisait par des hommes hors de la maison,³ du moins aux temps ultérieurs, ce que nous prouve Lucien.⁴ Il met en scène la Philosophie qui se plaint de ce que les hommes lui consacrent si peu de temps et s'appliquent à toutes sortes d'autres choses comme « *ἔργα ξαίρειν ὡς
εὐεργά εἴη ταῖς γυναιξὶ καὶ εὐμήροντα* » (peigner la laine afin de faciliter le travail des femmes). Aussi « *ξάντρα* » le mot pour « peigneuse de laine » ne se présente que comme titre de pièces perdues d'Eschyle et de Platon, le poète comique.

Le filage a toujours été considéré comme un travail fort propre à la femme. Ordinairement la maîtresse de la maison s'en chargeait, secondée par ses esclaves ou

1. Bergk, *Poetae lyrici graeci* II Crates frg. 6.

2. *De vit. aer. al.* 7 (*Moralia* 830 C).

3. Blümner, *Leben und Sitten der Griechen* I 173.

4. *Fugitivi* § 12.

des aides payées. On appelait ces femmes *νηθίς*¹ ou *χερνῆτις*.² D'après Boisacq³ ce dernier mot signifie « femme filant la laine et vivant du produit de son travail ». De là les mots *χερής* et *χερνῆταις* avaient la signification affaiblie de « vivant du travail de ses mains ».

Souvent elles ne s'occupaient pas que du filage, mais encore des autres préparations de la laine. Les fileuses, si elles ne sont pas des esclaves, appartiennent au plus pauvres classes de la population. Déjà du temps d'Homère il paraît que ces fileuses étaient des pauvresses, puisque dans le 12^{me} livre de l'Iliade il est question d'une femme qui en filant de la laine gagne un humble pécule (vs. 433 sqq.):

elles s'occupaient
non seulement
du

ἀλλ' ἔχον, ὥστε τάλατα γυνὴ χερνῆτις ἀληθής,
ἵπτε σταθμὸν ἔχονσα καὶ εἴριον ἀμφὶς ἀνέλκει
ἰσάζονσ', ἵρα παισὶν ἀεικέα μισθὸν ἀργταί.

Aussi plus tard ces femmes ont dû trimer pour gagner de quoi se nourrir, ce qui résulte d'un passage d'Apollonios de Rhodes,⁴ par lequel nous apprenons que la fileuse travaillait quelquefois encore à la lampe:

ώς δὲ γυνὴ μαλερῷ πέρι κάρφεα χεύατο δαλῷ
χερνῆτις, τῇπερ ταλασία ἔργα μέμηλεν,
ώς κεν ὑπωρόφιον τύπτωρ σέλας ἐντύρατο,
πάγχν μάλ' ἐγρομένη.

De même que le filage, le tissage était fait presque exclusivement par la femme. Parmi les occupations plus propres à la femme qu'à l'homme, Platon⁵ nomme aussi l'art de tisser. Cependant à côté du mot *ὑφάνταια*, on rencontre aussi le mot *ὑφάρτης*. Outre par le mot *ὑφάνταια* on désignait la tisseuse par les mots *ὑφαστρίς*,⁶

1. Scolie sur l'*Iliade* VI 491.
2. *passim*.
3. *Dictionnaire* p. 1056.
4. *Argonautica* III 291 sqq.
5. *Res publ.* V 455 C.
6. Hésyche.

γέρδιος,¹ *καιρωστρίς*, *καιρωσίς*, *καιρωτίς*.² Bien que ce qu'on filait et tissait dût pourvoir principalement aux besoins du ménage et des esclaves, il y avait pourtant des femmes qui portaient le superflu au marché et l'y vendaient. Dans les *Grenouilles* d'Aristophane³ une fileuse dit qu'elle doit se lever avant le point du jour pour porter sa laine au marché. Nous avons ici, de même que chez Eschine⁴ où un esclave qui travaille le lin et le porte au marché, un exemple caractéristique d'une transition du travail domestique à une vraie profession.⁵

Dans les *Memorabilia* de Xénophon,⁶ Socrate exhorte un certain Aristarque, qui à la suite des guerres se voit chargé de nourrir un certain nombre de sœurs, de nièces et de cousines, à donner à ces femmes du travail productif en leur faisant filer et vendre la laine, ce qui aurait donc été une véritable profession.

A une époque ultérieure nous trouvons encore un exemple où des femmes exercent le tissage comme une profession. Pausanias nous raconte qu'à Patras, ville du Nord du Péloponnèse, où, d'après lui, habitaient deux fois plus de femmes que d'hommes, les femmes pourvoyaient à leurs besoins en travaillant le *βύσσος* (espèce de lin ou de coton fin dont elles faisaient des résilles et des vêtements). D'après une note dans l'édition de Hitzig-Blümner⁷ cette industrie s'exerçait encore au douzième siècle, lorsque ses produits excitaient encore l'admiration

1. Etymologicum Magnum. *γέρδιος* · *ή* *νέφαντρια*. *Εἴρηται παρὰ τὸ ἐπὶ τῆς γῆς ἔχειν ἔδος*, *ὅ* *ἐστιν ἐπὶ τῆς γῆς ἔξεσθαι* (il ne parle pas d'un *γέρδιος*-homme).

2. Etym. M. s. v. *καιρωσέων* · *τὰς ἔριθονς καιρωτίδας εἶπε Καλλίμαχος*. Cf. Eustathe sur l'*Odyssée* VII 107.

3. vs. 1349.

4. In *Timarchum* § 97.

5. Hermann-Blümner, *Griechische Privataltertümer* p. 72. conclut de ces passages et d'autres que l'isolement de la femme a été moins grand qu'on n'a prétendu souvent.

6. II 7 sqq.

7. II² p. 822.

des Byzantins. Mais, s'il est évident qu'il s'agit ici d'une véritable industrie, nous n'apprenons rien sur sa vraie nature. Ces femmes travaillaient-elles isolément, chez elles? Ou réunies dans des ateliers? Etaient-elles socialement indépendantes ou exploitées par quelque entrepreneur? Il nous est impossible de répondre à ces questions. De même, nous sommes renseignés d'une façon absolument insuffisante au sujet de la forme de l'industrie dans d'autres contrées et en d'autres temps. Une des *Verrines* de Cicéron¹ nous apprend, que la ville de Milète tirait une partie de ses revenus de la vente de la «*lana publica*». Haussoullier² en conclut qu'il y a eu à Milète des fabriques municipales et diffère en ceci de Guiraud,³ qui admet l'existence de troupeaux qui appartenaient à la cité. Il me semble que la conclusion de Haussoullier est trop hardie, mais même en admettant qu'elle est juste, nous ne voyons toujours pas d'indication sur le travail de femme dans cette industrie.

Après le tissage, il fallait fouler la laine. En Grèce nous ne trouvons nulle part d'exemple de travail de femme dans cette partie de l'industrie.⁴

La dernière préparation de la laine, la teinture, s'est faite en Grèce aussi par des femmes⁵: celles qui en étaient chargées, s'appelaient *βάπτισαι*.⁶

Enfin, dans l'*ἀκέστοια*⁷ — ne pas confondre avec

1. *Act. II Lib. I c. 34 § 86.*

2. *Etude sur Milète* p. 251. (Chapot chez Daremburg-Saglio V 175 renvoie par erreur à p. 151.

3. *La main d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce* p. 69.

4. Le mot *γναψόσα* ne se trouve que dans un papyrus (*Greek Papyri from the Cairo Museum* 30 column 29, lines 2, 24).

5. Aristophane, *Eccl.* 215 sqq.: *πρῶτα μὲν γὰρ τάσια βάπτονται θερμῷ κατὰ τὸν ἀρχαῖον νόμον ἀπαξάπτοσαι.*

6. Ce mot se rencontre seulement Pollux VII 169: *βαψή . . . Εὐπόλις δὲ καὶ βάπτισαι . . . — — — λέγεται δὲ καὶ φαρμάκτειν τὰ ἔργα καὶ μηλοῦν.*

7. Lucien, *Rhetorum Praeceptor* (LI) 24. Eustathe sur l'*Odyssée* XIV 385. *Etym. magnum* p. 46, 34. Plutarque *Aemilius Paulus* 8.

l'*ἀκεστροίς* (la sage-femme) qui s'appelait aussi *ἀκέστρια*. — nous rencontrons probablement le prototype de notre « couturière ». Les rares données que nous offre la littérature ne nous apprennent cependant rien sur la façon de travailler de ces femmes. La signification du mot *ἀκεῖσθαι* nous permet seulement d'admettre que l'*ἀκέστρια* faisait des raccommodages.¹

Dans une lettre d'Alciphron² il s'agit d'une couturière qui était assise dans un atelier à côté d'un *ἀκεστής* : *εἰς* (= *ἐν*) *τούργαστήριον καθημένην παρὰ τὸν ἀκεστήν*,³ et dans un fragment des *Ἀκέστρια* d'Aristophane que nous a conservé Pollux,⁴ il est question d'une dépendance (*κλίσιον*), qui avait été d'abord étable, puis atelier. Mais d'après ce fragment nous ne pouvons pas conclure avec certitude, si c'était un atelier pour les *ἀκέστρια* qui forment évidemment le sujet de la pièce, ou pour quelqu'autre métier. C'est donc un fait qu'il y a eu une couturière travaillant dans un atelier, mais nous ignorons, s'il y avait des couturières qui, comme aujourd'hui, allaient en journée, une sorte de travail que Bücher appelle « *Stör* ».

Outre *ἀκέστρια* on nomme ces femmes aussi *φάπτρια*,⁵ *ἀνυφάντρια*⁶ et *ηπήτρια*.⁶

2^e. La Préparation des Aliments.

Comme nous l'avons vu, la maîtresse de la maison prenait une part active au lainage. Elle abandonnait la préparation des mets à des femmes esclaves tout en les

1. Voyez Lucien, *Fugitivi* 33 *ἀκεῖσθαι τὸν ἴματιον τὰ διερρωγότα*.

2. II 24.

3. Cf. Hésyche: *ἀκεστήριον* · *ηπητήριον* (atelier de l'*ἀκεστής* ou de l'*ἀκέστρια*).

4. IV 125.

5. Eustathe sur l'*Odyssée* XIV 385: *ἀκέστρια* · *αἱ φάπτριαι* *ἢ ἀνυφάντριαι*.

6. *Etym. Magn.* 46, 34. *ηπήτρια* *καὶ ηπητής*, *καὶ ἀκέστρια* *καὶ ἀκεστής*, *οὓς τὴν φαπτίας καλοῦσιν*. *χοὴ δὲ εἰδέναι ὡς οἱ παλαιοὶ γνωρίζων ἐχρῶντο εἰς ταύτας τὰς ἐφασίας, καθάπερ καὶ τὴν Σκύθαι*.

surveillant. Seulement dans les pauvres ménages la femme y prenait part elle-même. Chez Plutarque¹ nous lisons qu'un homme trouve qu'il règne dans une maison une grande simplicité (*εὐτελεία*) puisque la femme pétrit elle-même le pain.

Si la version des manuscrits est juste, Nicostrate chez Stobée² met une *ἀρτοποιός* au même rang qu'une *ἀρελεύθερος* : *οὐκ ἀρελεύθερον δέ, οὐτε ἀρτοποιόν*. Nicostrate donne ici des indications sur le choix d'une épouse. Le mieux est, dit-il, de prendre une femme élevée à la campagne, car elle pourra puiser de l'eau et faire du feu, s'il le faut; en outre elle pourra de temps en temps moudre le blé, mais il ne faut pas prendre une *ἀρελεύθερος* ni une *ἀρτοποιός*. Il ne nous est pas bien clair pourquoi il fait cette exception, car n'est-il pas drôle qu'il soit permis à une femme de puiser de l'eau et de moudre le blé, et non pas de cuire le pain? Aussi j'admetts volontiers la conjecture de Nauck qui au lieu de *ἀρτοποιόν* voudrait lire *ἀρρητοποιόν*; cette conjecture a été acceptée également par Meineke et Hense.

Cependant, en général, nous pouvons dire que la préparation du pain n'était pas la tâche de la maîtresse de la maison, si du moins son mari était assez riche pour avoir un certain nombre d'esclaves.

Dans la préparation du blé pour en faire du pain ou de la bouillie, il faut distinguer deux ou trois phases:

a) *Le grillage.*

Avant que le blé fût pilé ou moulu, plusieurs espèces subissaient une autre préparation, le grillage. Cela se faisait surtout pour l'orge, particulièrement quand on préparait la « polenta ».³

Les maîtresses assistaient à ce travail bien plus qu'à la mouture et à la cuisson.

1. *Phocion*, 18.

2. *Florilegium LXX* 12.

3. Blümner, *Technologie und Terminologie* I² p. 10.

Hérodote¹ raconte qu'après le combat de Salamis un vieil oracle que l'Athénien Lysistrate avait donné, s'est accompli par le fait qu'une grande quantité d'épaves avait été jetées sur la côte. Il avait prédit que les femmes de Colias (*Κωλίαδες γυναικες*) grilleraient avec des rames. La désignation *Κωλίαδες γυναικες* prouve que c'était surtout la tâche des femmes et en outre, à mon avis, qu'on a ici en vue des femmes libres, non des esclaves. Puis un passage chez Pollux² où il dit qu'en vertu d'une loi de Solon et comme un symbole de l'*ἀλφιτονογύια*, les femmes devaient apporter à la noce une poêle à griller, nous montre que les femmes se sont occupées de ce genre de travail.³

Praxagora, dans l'*Assemblée des femmes*, d'Aristophane,⁴ parlant comme si elle était un homme, cite, en énumérant les occupations de femmes, le grillage de l'orge comme le travail ordinaire de la maîtresse de la maison: *καθημέναι φρύγονοι ὄσπερ καὶ πρὸ τοῦ*.

On comprend pourtant bien que ce travail a été fait également par des domestiques, ce que nous prouve clairement Alciphron II 24 où un certain *Γεμέλλος* menace une femme qu'il a débauchée de chez un tailleur, de l'envoyer à la campagne griller de l'orge. Les femmes qu'on chargeait du grillage s'appelaient *κοδομεύτρια*,⁵ *κοδομή*,⁶ *φρυγία*,⁷ *φρυγαρίστρια*.⁸

1. VIII 96.

2. I 246.

3. Pernice dans Gercke und Norden, *Einleitung in die Altertumswissenschaft* II 54, qui dans ce passage, conformément aux manuscrits F(alcoburgianus) et S(chottianus) veut lire *αὐτονογύια*, voit dans cette action d'apporter une poêle à griller un sens symbolique plus profond. (Dans les premières éditions de Pollux nous lisons *σημεῖον* tout court.)

4. vs. 221.

5. Photius p. 176, 2. Pollux I 246.

6. Hésyche: *κοδομή* · *ὄνομα θεραπαινῆς*.

7. Hésyche: *φρυγία* · *ἡ φρύγονος*.

8. Pollux VII 150. Parmi les mots qui se rapportent à la moisson il nomme la *γυνὴ θεριστρια* καὶ *φρυγαρίστρια*.

b) *Le pilage dans le mortier et la mouture.*

Dans les temps historiques on n'entendait pas encore l'art de moudre le blé au moyen de deux meules; on se contentait de le broyer dans un mortier. Bien qu'aux cinquième et quatrième siècles la mouture ait été sans doute d'un usage plus fréquent, on se servait encore quelquefois de la méthode primitive, ce que nous apprenons par le mortier (*ολμός*) qui dans les *Guèpes* d'Aristophane est volé^{de} chez une marchande de pain.¹

Tant hommes que femmes étaient chargés de la mouture. A côté du mot *ἄλετρος*² se présente, bien que peu souvent, le mot *ἄλέτης*, et à côté de *ἡ μυλωθρός*, *ἡ μυλωθρίς*³ et *ἡ μυλαχρίς*⁴ nous trouvons *ὁ μυλωθρός*, bien que le plus souvent au sens de «propriétaire d'un moulin». ⁵ Les mots *ἄλετρος* et *μυλωθρός* s'emploient sans aucune différence de signification, ce que nous apprennent [?] Hésyche et Eustathe⁶ qui traitent ces mots comme des équivalents. Seulement le mot *ἄλετρος* peut aussi être le nom des jeunes filles qui préparent la farine pour les pains d'oblation.

Nous savons qu'en guise de punition on faisait travailler les esclaves dans les moulins⁷ ce qui prouve que l'on considérait la mouture comme un travail bien dur. Aussi ces femmes passaient pour les plus misérables. Callimaque p. e., dans son *Hymne sur Délos*,⁸ fait dire à Héra que Latone a mis au monde Apollon et Artémis en un «endroit ou même les malheureuses» «*ἄλετρίδες*» ne venaient pas accoucher, mais où seulement les phoques faisaient des

1. Aristophane, *Vespae* 238.

2. *passim*. Cf. Blümner, *Technologie* I² p. 38.

3. Athénée XI 494 E.

4. Pollux VII 180.

5. Suidas: *ὁ μυλῶνα κεκτημένος καὶ ἐργαζόμενος*.

6. Sur l'*Odyssée* VII 104.

7. Lysias I 18.

8. vs. 242.

petits. Dans une épigramme chez Plutarque¹ il s'agit d'une procession où on voyait dans les rues non seulement des pauvres et des vieux, mais même une «παχυσκελής ἀλετρίς».

Y a-t-il eu des femmes qui, engagées par des entrepreneurs, moulaient le blé pour le public et non pas pour l'*οῖκος*? C'est ce que nous ignorons. En des temps ultérieurs il semble que l'invention du moulin à eau ait facilité leur tâche. Dans une épigramme de l'*Anthologie palatine* mise au nom d'Antipater,² on conseille aux mouleuses de faire la grasse matinée puisqu'on a inventé le moulin à eau qui pourra alléger leur travail.³ De cette épigramme, évidemment écrite au premier siècle après J. C., Baudrillart⁴ conclut que l'emploi du moulin à eau qui, vu Strabon,⁵ existait déjà du temps de Mithridate (donc environ 100 av. J. C.) ne s'est étendu que peu à peu, du moins dans l'Asie Mineure.

c) *La cuisson.*

Cette dernière préparation de la farine revenait souvent aux femmes.⁶ Celles qui étaient spécialement chargées de ce travail s'appelaient *σιτοποιοί*, *ἀρτοποιοί* ou *ἀρτοζόποι*. En quelques endroits Hérodote⁷ parle de *σιτοποιοί* féminines dans les villes et les armées des Perses et des peuples de l'Asie Mineure. De même en Platées⁸ il restait au siège des *γυναικες σιτοποιοί* au nombre de 110. Mais ces femmes ne devaient pas seulement veiller à la cuisson du pain; elles devaient aussi moudre le blé. C'est ce que nous apprend Théophraste.⁹ Il cite comme un signe δ'ἀγονία quand un homme s'amuse d'abord avec

1. *Moralia* 1101 F.

2. IX 418.

3. Cf. Quack, *De Socialisten* I 20. Marx, *Das Kapital* XIII 3, b.

4. Daremburg et Saglio, *Dictionnaire* III² 1961.

5. XII—3—30.

6. Guiraud, *Main d'œuvre* p. 122.

7. III 450. VII 187.

8. Thucydide II 78.

9. *Charactères* IV περὶ ἀγονίας.

sa *σιτοποιός* ce qui lui vaut une raclée soignée, tandis qu'ensuite il l'aide à moudre le blé pour lui et sa famille.¹

Toutes ces *σιτοποιοί* ou *ἀρτοποιοί* servent donc dans une armée ou font le pain qu'il faut au ménage. Parfois cependant les femmes pratiquent la cuisson du pain comme un métier. Ménard, dans son livre « *la Vie privée des anciens* »² prétend qu'avant la période macédonienne la cuisson ne formait pas une industrie spéciale. Par contre Mau dans Pauly-Wissowa³ prétend qu'au cinquième siècle le métier de cuire le pain était déjà très répandu. Mau base son opinion surtout sur la mention fréquente d'*ἀρτοπῶλαι* et d'*ἀρτοπάλιδες*. Nous connaissons d'ailleurs le boulanger Théarion⁴ qui chez Platon est plaisamment rangé parmi les *θαυμάσιοι σωμάτων θεραπευταί* de même qu'un auteur sur l'art culinaire et un cabaretier. Le fait qu'on moulaît ordinairement le pain à la maison nous permet de conclure que la cuisson s'y faisait aussi et que seulement les moins riches, ceux qui devaient se refuser des esclaves, achetaient leur pain au boulanger. Kumanidis, traitant de quelques terres cuites dans un article de l'*Ἑφημερὶς ἀρχαιολογική*,⁵ admet l'existence de boulangeries déjà au septième siècle. Il y compare deux terres cuites dont l'une⁶ représente des femmes, l'autre⁷ probablement des hommes occupés à cuire et à pétrir du pain. Il soupçonne que la première donne le tableau du travail domestique, la seconde celui

1. Ceci d'après une note de Fraenkel et Groeneboom dans leur édition de Théophraste. Dans les « codices antiquissimi » nous lisons *σιτοποιόν πειρῶν λαθεῖν*, et dans les « recentiores » *σιτοποιόν πυρῶν λαβεῖν*, versions inexplicables.

2. p. 90.

3. II 2754 s. v. « Bäckerei ».

4. Platon, *Gorgias* 518 B. Athénée IV 12.

5. 1896 p. 201.

6. *πτύαξ* 11, 2. Blümner, *Technologie* I² fig. 24.

7. *πτύαξ* 11, 1 Blümner, *Technologie* I² fig. 29.

du métier, puisqu'on y voit un plus grand nombre d'ustensiles et de meilleurs fours. (Le sujet d'une terre cuite de Thèbes du même siècle¹ représentant quatre femmes pétrissant du pain, tandis qu'une cinquième joue de la flûte, semble d'après Glotz² être emprunté au travail domestique. Ce nombre relativement grand ne s'oppose pas à cette supposition. Rappelons à ce sujet que dans la maison d'Ulysse³ douze femmes sont chargées de faire du pain.) Par conséquent Ménard a tort en prétendant qu'avant la période macédonienne la boulangerie ne constituait pas une industrie spéciale.⁴ Cependant tout porte à croire que la femme n'y a été guère employée. Toujours est-il qu'il y a eu quelques femmes qui faisaient des pains pour les vendre. C'est ce que nous apprend Aristophane, *Vespae* 238, où quelqu'un vole le mortier d'une marchande de pain. Cette vendeuse pilait donc le grain tout en se chargeant probablement de la cuisson.⁵

Bien curieux est sous ce rapport un passage chez Athénée⁶ où il cite Phérécratès. Celui-ci dit que jamais personne n'a vu de *μαγείραινα* ni de poissonnière; la profession devant être aussi en rapport avec le sexe. Par le mot *μαγείραινα* il désigne évidemment une cuisinière. Cette remarque a de quoi nous surprendre davantage, si nous admettons un rapport entre le mot *μαγείραινα* et le verbe *μάσσειν*,⁷ pétrir, puisque cette dernière

1. Blümner I² fig. 25. *Bull. de corr. hell.* 1900 pl. IX. Perrot et Chipiez VIII 138 fl. I.

2. *Le travail* p. 78.

3. *Odyss.* XX 107.

4. La préparation de pain à domicile n'a jamais complètement disparu. Cf. Besnier dans l'article *pistor*, *pistrina* chez Daremburg-Saglio, *Dictionnaire* IV 494.

5. Dans une boulangerie à Pompée on a trouvé aussi des moulins ce qui porte à croire que les deux métiers étaient réunis.

6. XIII 612 B.

7. Comme le font Pollux, Hésyche et Muller, *Grieksch Woordenboek* s. v. *μάγειρος*.

action revenait particulièrement à la femme ce que nous avons vu en parlant de quelques terres cuites. De même Platon en parlant des occupations qui conviennent mieux aux femmes qu'aux hommes, cite aussi l'action de faire cuire et bouillir.¹

Dans un autre lieu, il me semble qu'Athénée se contredit, puisqu'il y dit² *τοὺς δὲ τὰ πέμπατα προσέτι τε τοὺς ποιοῦντας τοὺς πλακοῦντας οἱ πρότεροι δημιουργοὺς ἐκάλουν*. Ici Athénée parle donc de *δημιουργοί* mâles,³ mais la citation qu'il fait ensuite du « *Pseuderacle* » de Ménandre, nous prouve qu'il a voulu parler de femmes. D'ailleurs Casaubone a déjà proposé de corriger le texte dans ce sens-là. Pollux⁴ dit que la *δημιουργός* est celle qui pendant les noces, pétrit la pâte pour les pâtisseries et qui prépare les sacrifices. Hésyche⁵ dit aussi qu'elle fait des pâtisseries pendant les noces. (*ἐν τοῖς γάμοις πέμπατα πέσσει*). Si les explications de Pollux sont justes, la *δημιουργός* n'a pas été une « cuisinière par profession », mais nulle part dans tout le passage où Athénée parle de la *δημιουργός* on ne voit qu'il soit question d'un repas de noces.⁶ Comment faut-il expliquer les mots de Phérécratès? Probablement il a regardé la question seulement du côté lexicologique; il aura voulu dire que le mot équivalent féminin de *μάγειρος* manquait. Cependant ce qui est remarquable, c'est que nous ne voyons nulle part le mot *օψοπούσ* désignant une femme.

Le nombre de femmes qui ont fait un métier de ce genre de travail n'aura donc pas été très grand. En général les

1. Platon *Respublica* V 455 c.: *τὴν τῶν ποτάνων τε καὶ ἐψημάτων θεραπεῖαν*.

2. IV 172.

3. Cf. Eustathe sur l'*Odyssée* XIX 135.

4. III 41.

5. sub voce *δημιουργός*.

6. La scolie sur Arist. *Eq.* 650 parle de *δημιουργοί* comme de femmes qu'on appelait au temps du scholiaste *ὑπονυμφίδες* (filles d'honneur).

occupations de la femme en préparant des aliments se bornaient à l'*οῖκος*.

Pour faciliter la comparaison je donne ici une liste de mots désignant les hommes et les femmes qui s'occupaient de ces métiers :

Hommes	Traduction du masculin	Femmes
ἀλεστής	meunier	
ἀλέτης	„	ἀλετρίς
ἀρτοκόπος	boulanger	ἀρτοκόπος
ἀρτοποιός	„	ἀρτοποιός
ἀρτοπόπος	„	
ἀρτόπτης	„	
κοδομεύς	(cuisinière)	δημιονογός
κοδομεύς	celui qui grille	κοδομεύτρια
κοδομή		
μαζοπέπτης	boulanger de pain d'orge	
μαζοποιός		
μνλωθρός		μνλαχρίς
δπταρεύς	rôtisseur	
δψαρτυτής	cuisinier	
δψοποιός	„	
πεμματονογός	pâtisseur	
πλακονυτοποιός	„	
σιτοποιός	boulanger	σιτοποιός

3^e. La Cordonnerie.

Il n'y a que deux exemples où il est question de femmes employées dans cette industrie et encore les trouve-t-on dans des passages qui ne nous avancent guère. Dans une inscription votive d'une affranchie¹ nous trouvons, si les mots comblant la lacune sont justes, qu'il s'agit

1. I. G. II 776 col. I. Guiraud, *La main-d'œuvre* p. 149. Voir Chap. II.

d'une *σκυτοτόμος* (cordonnière) qui habitait dans le Pirée :
εμ Πειρ]αιεῖ οἰκοῦσα σκυτ[οτόμος.

Une autre inscription¹ du même groupe parle d'une *rev[ρ]οράφος*, « cordonnière ».

4^o. La Peinture de Vases.

Sur un vase, reproduit e.a. chez Daremberg et Saglio,² nous voyons un atelier de potiers où une femme est occupée à décorer des vases. Le fait qu'elle est assise sur une espèce d'estrade porte à croire qu'elle se trouvait à la tête de l'atelier. Wilamowitz disant³ que « obwohl wir eine Frau als Leiterin einer Töpferei kennen » fait sans doute allusion à cette représentation.

5^o. L'Ivoirerie.

Dans un passage d'Homère il s'agit de femmes qui peignaient sur ivoire⁴ :

*'Ως δ' ὅτε τίς τ' ἐλέφαρτα γυνὴ φοίνικι μιήρῃ
Μηνὸς ἡὲ Κάειρα, παρήιον ἐμεραὶ ἵππων.*

6^o. La Métallurgie et l'Exploitation minière.

Dans le *Bullet. de corresp. hell.* XIII 1889 p. 77 on a reproduit une inscription où il est question d'une femme qui dore les casques faits par son mari (*χρυσώτρια*). Quant à la date de cette inscription, on ne saurait la fixer. Le mot *χρυσώτρια* (doreuse) ne se présente que dans ce passage, tandis qu'au sujet des *χρυσωταί* (doreurs) on trouve fort peu de chose qui puisse nous renseigner, le métier de doreur étant naturellement peu répandu.

Du reste, quant à la Grèce, c'est l'unique exemple de travail féminin dans cette branche de l'industrie.

Diodore de Sicile, dans une description du travail dans les mines d'or sur les frontières de l'Egypte, de l'Arabie

1. I.G. II⁵ 772 b. A. col. I 24. Voir Chap. II.

2. *Dict.* II² p. 1127 fig. 304.

3. *Staat und Gesellschaft* p. 120.

4. *l'Iliade* IV 141 sq.

et de l'Ethiopie raconte que les femmes et les hommes étaient chargés de moudre les pierres aurifères. Cependant dans les mines du sol hellénique il n'y a pas eu de travail féminin.¹

Si nous embrassons maintenant d'un coup d'œil général tout l'ensemble, nous voyons que dans différentes industries il n'y a pas trace de travail de femme. Cependant l'insuffisance de nos sources ne nous permet pas de conclure à l'absence absolue de travail féminin dans ces métiers. Nous ne saurions que constater pour quelles industries il n'y a rien dans nos sources qui puisse révéler l'activité de la femme.

Ces industries sont (je prends ici le classement de Blümner²: fabrication de papier et d'autres articles pour écrire, d'huiles et d'onguents et l'ouvraison de la pierre et des « matières dures » (bois, ivoire, corne, os, métaux, verre etc.). Dans tous les métiers que j'ai traités dans cette partie, nous trouvons pourtant bien des exemples de travail d'homme, bien que dans la confection de vêtements la part que l'homme a eue, ait été peu importante, exception faite pour le filage, puisque nulle part je n'ai trouvé d'exemple d'un homme occupé à filer.³ Tandis que de nos jours les femmes n'exercent pas la cordonnerie ni la corroierie, si ce n'est dans les grands ateliers, il est bien curieux que nous ayons trouvé deux exemples de cordonnières.

III. Le commerce.

Le commerce chez les peuples primitifs se fit dans sa plus ancienne forme d'une ville à l'autre et entre pays. Ce n'est que plus tard que le commerce se développe à

1. Ardaillon, *Les mines du Laurion*. Chap. V. Organisation du travail etc.

2. *Technologie und Terminologie*.

3. Cf. Blümner, *Technologie*.

l'intérieur de la ville.¹ Or ce genre de commerce, soit terrestre, soit maritime, n'a jamais été exercé par la femme grecque.² Celles-ci ne se sont appliquées qu'au commerce local, qui ne s'est établi qu'à une époque ultérieure. Aussi il faut aller jusqu'aux auteurs et aux inscriptions du cinquième siècle pour rencontrer des marchandes. Sans doute ce fait ne prouve pas qu'avant ce siècle il n'y ait pas eu de femme faisant le commerce.

Cependant pour le temps antérieur au septième siècle, il nous est permis de constater qu'il n'y a pas eu de marchandes. Le commerce s'était encore peu développé et dans les poèmes homériques il n'y a aucune trace de commerce fait par des femmes.

Si l'on considère la matière qu'ont traitée les auteurs qui se placent entre Homère et le cinquième siècle, tels qu'Hésiode et les premiers lyriques, nous sentons qu'il est peu probable d'y rencontrer des marchandes. Hésiode habite la campagne; il ne parle que de la vie dans les villages où le développement économique est peu avancé. Les poètes lyriques ne s'approchent du train ordinaire de la vie que dans les chansons à boire et les chansons d'amour. Aristophane nous met le premier en rapport avec les «dames de la halle». Mais elles jouent si fréquemment un rôle dans les œuvres de cet auteur qu'il faut en conclure que bien avant lui elles ont fait leur entrée à Athènes. Généralement Aristophane et Démosthène sont en cette matière nos seules sources, de sorte que ce qu'on peut dire au sujet de ces marchandes se rapporte surtout aux situations athéniennes. Toutefois il est probable qu'à Athènes, plus qu'ailleurs, sauf à Corinthe peut-être, les femmes se sont occupées du commerce en détail. Ménandre, rhéteur du deuxième

1. *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* V p. 244, s. v. Handel.

2. Dans une inscription (I. G. VIII 2000) se présente le mot *[ε]μπορις*, qui est probablement un nom propre.

siècle après J. C. raconte que dans quelques cités les convenances ne permettaient pas aux femmes de faire le commerce au marché.¹

Il dit littéralement :

Kai γὰρ γυναικονόμους πολλαὶ τῶν πόλεων εἰσιν αἱ χειροτονοῦσαι. Ἐν ἀλλαῖς δὲ τῶν πόλεων οὕτε πρὸ πληθούσης ἀγορᾶς νέον φαίνεσθαι οὕτε μετὰ δεῖλην ὁψίαν καλὸν, οὐδὲ γυναικαὶ πατηλεύειν ἢ ἄλλο τι ποιεῖν τῶν κατὰ τὴν ἀγοράν.

(Note de Walz sur ἀλλαῖς :

Ald. codd. *αὐταῖς*. Heer *ἐνίαις*, Melius Jacobs *ἄλλαις*, quod cum *αὐτὸς* saepe commutatur.) Hermann-Blümner² cite lui aussi ce passage à commencer par *οὐδέ* et en conclut à tort qu'il y avait dans quelques villes un décret qui interdisait aux femmes de faire le commerce sur l'agora.³

Bien qu'il ne faille pas donner trop de valeur historique à ce passage, nous pouvons admettre que les femmes ont eu à Athènes, bien plus que dans les autres villes, une large part au commerce, du moins pour ce qui regarde la vente en détail.

Des différents passages où nous avons recueilli les données sur ces métiers il résulte que généralement le commerce exercé par des femmes s'est fait au marché. En plusieurs lieux il s'agit d'une *ἀγορὰ γυναικεία*, mais les commentateurs ne sont pas d'accord sur la signification de ces mots.

Examinons ces passages d'un peu plus près. Théophraste parlant dans ses Caractères⁴ des qualités du flatteur, dit qu'il est *ἀμέλει δὲ καὶ τὰς τῆς γυναικείας ἀγορᾶς διακονῆσαι δυνατὸς ἀπνευστί* « naturellement aussi capable de faire, sans souffler, des commissions sur le marché aux femmes ».

1. *Rhetores graeci* Walz IX 608 p. 205.

2. *Griechische Privat altertümmer* 421. Anm. 2.

3. Cagnat dans son article « *mercator* » renvoie à Blümner.

4. II. *Κολακείας*.

Cet auteur dit dans un autre de ses caractères¹: *καὶ τῇ γυναικὶ δὲ τῇ ἑαντοῦ προῖκα εἰσεγκαμένη μὴ πρίασθαι θεράπαιναν, ἀλλὰ μισθοῦσθαι εἰς τὰς ἔξόδους ἐκ τῆς γυναικείας παιδίον τὸ συνακολονθῆσον* «ne pas acheter une esclave pour sa femme qui lui a pourtant apporté une dot, mais louer au marché aux femmes un(e) petit(e) esclave qui l'accompagnera dans ses sorties», ce qu'il regarde comme un signe d'*ἀνελευθερία*.

Le troisième et dernier lieu où il est question de l'*ἀγορὰ γυναικεία* c'est Pollux X 18. Nous y lisons: *εἰ γυναικείαν ἀγορὰν τὸν τόπον οὗ τὰ σκεύη τὰ τοιαῦτα πιπλάσκονται ἐθέλοις καλεῖν, εὔροις ἀν ἐν ταῖς Συναριστώσαις Μενάνδρον τὸ ὄρομα.* «Si l'on veut nommer, 'marché aux femmes' un endroit où se vendent de pareils articles (c. à. d. des articles pour femmes) on pourra trouver ce nom dans les «*Συναριστῶσαι*» de Ménandre.» Les passages que nous connaissons, nous apprennent donc seulement qu'on vendait des esclaves, du moins si l'addition du mot *ἀγορᾶς* au mot *γυναικείας* chez Théophraste XXII est juste, et que Pollux croit qu'on pouvait y acheter des articles pour femmes (*γυναικεῖα σκεύη*).

Voyons maintenant comment les commentateurs expliquent ces lieux.

Quelques-uns² croient que le marché aux femmes était la partie de l'agora où se trouvaient les marchandes. Mais nul passage ne nous prouve qu'on ait assigné aux marchandes une partie spéciale du marché. De plus, chez Aristophane, dans ses scènes sur l'agora si connues, nous voyons en effet les hommes à côté des femmes. Dans les *Vespae*³ p. e. une marchande des quatre saisons a sa place à côté d'un marchand de poissons.

Contrairement à l'opinion de ces savants on en trouve

1. XXII *Ἀνελευθερίας.*

2. Schoemann-Lipsius, *Griechische Altertümer* p. 576. K. F. Hermann sur *Charikles* II 152.

3. vs. 494.

d'autres qui croient que l'*ἀγορὰ γυναικεία* était le lieu où se vendaient particulièrement des objets faits par des femmes ou pour des femmes. Wachsmuth¹ dit qu'on y vendait des produits de travail manuel féminin comme des étoffes de toile et de laine. Wiskemann² dit d'une façon autoritaire: « Auf dem sogenannten Frauenmarkte wurden nur Einkäufe für die Küche gemacht und es besuchten ihn nur Sklavinnen und die niedrigsten Klassen von Weibern. » Probablement il se base ici sur Becker³ qui prétend que les femmes n'avaient pas l'habitude de faire des achats, et que l'*ἀγορὰ γυναικεία* est l'endroit où elles font le commerce, ou celui où l'on vend des objets dont elles seules ont besoin. C'est de la même façon hésitante que s'exprime Guillaume, l'auteur de l'article *ἀγορὰ γυναικεία* dans Daremburg et Saglio, de même que le commentateur de l'édition de Théophraste que nous devons à la « Philologengesellschaft ».

Nous ne saurions accepter la version de Szanto⁴ qui croit pouvoir expliquer *ἀγορὰ γυναικεία* par « lieu où est établi le marché » contrairement à l'*ἀγορὰ ἀρδεία*⁵ ou l'*ἀγορὰ ἐλευθέρα*.⁶ Cette explication devrait partir de ce point de vue que le commerce en détail a été quelque chose de spécialement féminin, ce qui est difficile à admettre, vu le grand nombre d'hommes occupés à ce métier. D'ailleurs seulement quant aux mots *ἀγορὰ*

1. *Die Stadt Athen* II p. 489.

2. *Der Einfluss des Christentums auf den Zustand und das Schicksal der Frauen*, Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft 1877 (33) p. 246.

3. *Charikles* II 202.

4. Pauly-Wissowa I p. 879 s. v. *ἀγορά*.

5. Boeckh C. I. G. 3657.

6. Xénophon Cyropédie III 3 : *ἔστιν αὐτοῖς* (sc. *τοῖς Πέρσαις*) *ἐλευθέρα ἀγορὰ καλούμενη*, *ἐνθα τὰ τε βασίλεια καὶ τάλλα ἀρχεῖα πεποίηται* · *ἐντεῦθεν τὰ μὲν ὄντα καὶ οἱ ἀγοραῖοι καὶ αἱ τούτων φονᾶται καὶ ἀπειροκαλλαὶ ἀπελήλανται εἰς ἄλλον τόπον*.

Arist. *Polit.* p. 1331 a 32 *ἡν ἐλευθέραν καλοῦσαι*, (sc. *οἱ Θετταλοί*) *αὐτῇ δὲστὶν ἦν δεῖ καθαρὰν εἶναι τῶν ὄντων πάντων*.

ἐλευθέρα, il est sûr qu'ils signifiaient « lieu d'assemblée » tandis que pour ce qui est des mots *ἀγορὰ ἀρδηία* cette version ne repose que sur une supposition. Si un jour celle-ci se trouvait être fausse, toute l'hypothèse de Szanto serait réduite à néant.

A mon avis, ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que l'*ἀγορὰ γυναικεία* a été la partie du marché où se vendaient des articles dont les femmes avaient besoin pour leur ménage et où donc tout naturellement ne venaient que des femmes. Par conséquent on y trouvait probablement surtout des vendeuses. Aussi il me semble que Théophraste a voulu dire que le besoin de flatter pouvait même pousser un homme à se montrer dans cette partie de l'agora, ce dont d'autres hommes rougiraient, comme de nos jours un homme n'entre pas sans une certaine timidité dans un magasin de modes pour dames. Sur l'agora d'Athènes il y avait un espace où se vendaient exclusivement des couronnes,¹ ce qui prouve que le marché était en effet divisé en différents rayons, où se vendaient certaines marchandises, et qui s'appelaient *κύκλοι*.² Le philosophe Démonax était d'après Lucien³ si populaire qu'à son passage devant les marchandes de pain, c'était à qui l'attirerait pour le supplier d'accepter un pain, croyant que cela porterait bonheur à la préférée. Ceci prouve que les marchandes de pain occupaient ensemble une partie spéciale du marché.

De tous ces exemples il résulte qu'il est bien possible qu'il y ait eu une section où l'on vendait ou louait exclusivement des objets de ménage. Il faudrait y comprendre des esclaves.⁴ Münsterberg⁵ prétend qu'on y

1. Arist. *Thesm.* 446. Diogène Laërce V 66.

2. Becker, *Charikles* II p. 146.

3. *Demonactis vita* (XXXVII) § 63.

4. Théophraste XXII.

5. *Wiener Studien* XVII p. 217.

pouvait louer aussi des joueuses de flûte et des danseuses. Il renvoie à Plutarque, *Moralia* 753 D; *ἀρ οὐν κράτιστον ἐξ ἀγορᾶς γαμεῖν Ἀβρότορόν τινα κ. τ. λ.* mais rien ne prouve que le mot *ἀγορά* signifie ici *ἀγορά γυναικεία*.

Si donc il faut se figurer la plupart de ces femmes gagnant leur vie par le commerce en détail sur le marché, il y en avait quelques-unes comme p. e. la *πανδοκεύτρια* qui, vu le caractère de leur métier, l'exerçaient en dehors du marché. Dans les pages suivantes je traiterai au fur et à mesure les différents genres de marchandes. Disons une fois pour toutes que partout où il s'agit de ces femmes, il n'est question que de la vente en détail.

1^o. Marchandes de comestibles et de boissons.

καπηλίς — Marchande.

Ordinairement la *καπηλίς* n'était qu'une marchande de vin. Rarement nous lisons qu'elle vendait aussi autre chose comme dans le *Plutus* d'Aristophane¹ où Hermes dit qu'il avait autrefois l'habitude d'acheter à la *καπηλίς* de la crème (*οιροῦττα*), du miel et des figues sèches. Le datif de ce passage (*εἰχον παρὰ ταῖς καπηλίσιν*) et Athénée XIII 566 F, qui dit que les juges de l'Aréopage n'étaient pas admis s'ils avaient déjeuné *ἐν καπηλεῖῳ* nous prouvent qu'il y avait chez la *καπηλίς* un local où on pouvait manger les choses achetées. L'étymologie qu'Hésyche donne du mot *κάπηλος* nous apprend qu'elles ne vendaient pas que du vin, puisqu'il met un rapport entre ce mot et le mot *κάπη* qu'il explique par «*τροφή*»,² Boisacq³ dit que l'étymologie du mot n'est pas établie, mais Muller⁴ est d'accord avec Hésyche. Seulement la

1. vs. 1120.

2. *Κάπη δὲ ἡ τροφή*.

3. s. v. *κάπηλος*.

4. *Grieksche woordenboek. κάπηλος . . . oorspronkelijk dus handelaar in levensmiddelen, «worstkoopman».*

vente de vin était la spécialité de ces vendeuses. La scolie sur Aristophane, *Plutus* 1120, dit ceci: *κάπηλις* *ἔστιν ἡ τὸν οἶνον πωλοῦσα* et Pollux¹ interprète le mot *κάπηλος* ainsi: *κάπηλοι δὲ οὐ μόνον οἱ μεταβολεῖς ἀλλὰ καὶ οἱ τὸν οἶνον κεραρύντες*: « non seulement les marchands mais aussi les mélangeurs de vin ». L' étymologie donnée par la scolie sur Aristophane, *Plutus* 426, est également curieuse: *εἴρηται κάπηλις, παρὰ τὸ πακύνειν τὸν πηλόν* · *πηλός δὲ ὁ οἶνος* · *ὅθεν καὶ ἀμπελος οἰνοεὶ ἔμπηλος οὖσα, ἡ ἐν αὐτῇ ἔχουσα τὸν πηλόν*: « La *καπηλίς* est ainsi nommée d'après le frelatage du vin: Or *πηλός* signifie vin, d'où est dérivé le mot *ἀμπελος* qui veut dire en quelque sorte *ἔμπηλος*, c. à. d. la plante qui renferme le vin.

παρδοκεύτρια — Aubergiste.

Il y a peu de différence entre une *καπηλίς* et une *παρδοκεύτρια*. Aussi la scolie sur Aristophane, *Plutus* 426, dit « *παρδοκεύτριαν Ἀρτὶ τοῦ κάπηλην, παρὰ τὸ δέχεσθαι πάντας* ». Dans sa boutique ou sa salle à elle on pouvait de même que chez la *καπηλίς* prendre des repas. Chez Aristophane² une *παρδοκεύτρια* met une autre *παρδοκεύτρια* en garde contre Dionysos qui lui a mangé toute sa provision de pain, de viande, d'ail, de poisson salé et de fromage. Dans une épitaphe trouvée à Syracuse, il s'agit d'une *παρδόκια*. Dittenberger y a fait cette annotation « *παρδόκια* i. e. *παρδόκεια*, cf. Herodianus I p. 248 qui hoc vocabulum a *παρδοκεύς* eadem ratione derivatum sensit ac *βασιλεῖα* a *βασιλεύς*. Multo frequentior sane *παρδοκεύτρια* dicitur».³

ἀλόπωλις — Marchande de sel.

Quant à ce genre de marchandes nous savons seulement qu'on a trouvé deux épitaphes d'*ἀλοπώλιδες*.⁴

1. VII 193.

2. *Ranae* 580.

3. Dittenberger *Sylloge*² 901.

4. I. G. II³ 3932. III² 1456.

ἀλφιτόπωλις. Vendeuse de farine.

Diogène Laërce¹ raconte que Cléanthe faisait cuire du pain ou qu'il préparait en général des farineux (*τὰ ἀλφίτα ἔπειτεν*) chez une ἀλφιτόπωλις. Outre de la farine elle vendait donc probablement aussi du pain ou quelque chose de semblable.² Pollux³ nomme une *γυνὴ ἀλφιτόπωλήτρια*.

ἀρτόπωλις — Vendeuse de pain.

En parlant de l'*ἀγορὰ γυναικεῖα* nous avons vu que les *ἀρτοπώλιδες* pouvaient avoir leur place au marché. Mais sans *doute* elles auront exercé leur métier aussi autre part, vu le genre de ce métier. Ci-dessus nous avons vu qu'une *ἀρτόπωλις* cuisait le pain, elle aussi. Il lui aurait été difficile de le faire sur l'*agora*.

A Corinthe on pouvait selon Alciphron⁴ trouver les *ἀρτοπώλιδες* dans le *Kοραῖτον*, le faubourg où habitait l'aristocratie et où se trouvait aussi le *γυμνάσιον* du même nom.⁵ La supposition de Becker⁶ qu'elles portaient les pains aussi aux maisons des clients, ne se trouve pas confirmée.

Il semble que les femmes, bien plus que les hommes, se soient occupées à vendre du pain et la rencontre fréquente de vendeuses de pain est pour Büchsenschütz⁷ une preuve que la boulangerie s'était déjà fortement développée. D'ailleurs j'ai déjà plus amplement parlé de cette question dans la partie précédente de ce chapitre.

1. V—2—168.

2. Suidas ne donne que la périphrase *ἡ τὰ ἀλφίτα πωλοῦσα*.

3. VI 37.

4. *Epist.* III—60—1.

5. Curtius, *Peloponnesos* II 529, 592 A 80. Hitzig-Blümner sur Pausanias II II 4.

6. *Charikles* II p. 206.

7. *Hauptstädte des Gewerbefleißes* p. 101.

ἰσχαδόπωλις — Vendeuse de figues.

Nous les rencontrons dans la *Lysistrata* d'Aristophane.¹ Les marchandes se plaignent de ce que les hommes se montrent armés sur l'agora. Nous pouvons donc en conclure qu'on voyait aussi cette espèce de femmes sur le marché.

λαχανόπωλις.² *λαχανοπωλήτρια*³ — Vendeuse de légumes.

On sait qu'Aristophane disait d'Euripide qu'il était le fils d'une vendeuse de légumes,¹ ce que conteste Philochoros.⁵

λεκιθόπωλις.⁶

Quant à ce que ces femmes vendaient, on ne saurait le dire au juste.

Dans la scolie sur Aristophane *Plutus* 427 on explique le mot par « vendeuse d'œufs ou de purée de légumes ». Le passage chez Lucien ne saurait non plus expliquer la chose.

Aristophane,⁷ parlant d'un homme qui, au marché, se fait mettre par une vieille femme du *λέκιθος* dans son casque, nous rend la seconde version plus plausible. C'est d'ailleurs celle qu'en donne Fournier.⁸

μελιτόπωλις — Vendeuse de miel.

Seulement chez Pollux.⁹

δυωρόπωλις — Fruitière.

Seulement chez un auteur religieux du douzième siècle.¹⁰

1. vs. 564.

2. Aristophane *Vespae* 497.

3. Aristophane *Thesm.* 387.

4. Aristophane *Acharn.* 478. *Eq.* 19. *Thesm.* 387, 456. *Ranae* 840.

5. Suidas s. v. *Ἐνδριπίδης*.

6. Arist. *Plutus* 427. *Lys.* 562. Lucien *Lexiphanes* 34.

7. *Lysistrata* 562.

8. Darembert et Saglio, *Dictionnaire* I 1144 a s. v. *cibus*.

9. VII 198.

10. Theodore Prodr., *Ep.* p. 93.

δσπρεόπωλις — Vendeuse de légumineuses.

Seulement dans la scolie sur Aristophane, *Plutus* 427: λεκιθόπωλις . . . ἀπὸ μέρους οὗν τὴν δσπρεόπωλιν δηλοῖ.

σησαμόπωλις — Vendeuse de sésame.¹

Quant aux mots σπερμαγοραιολεκιθολαχανοπώλιδες et σποροδοπαιδοκεντριαρτοπώλιδες, Aristophane les a forgés lui-même. Lysistrate² convoque par ces mots toutes les marchandes.

Nulle part il n'est question de poissonnière, ce qui est fort curieux. Phérécrates³ dit que personne n'a encore vu de poissonnière. Je n'ai pas réussi à trouver une explication de ce fait.

2^o. Marchandes de vêtements etc.

Tandis qu'un nombre de femmes relativement grand gagnaient leur vie à vendre des denrées et des boissons, nous trouvons qu'il est rarement fait mention de femmes qui vendaient des vêtements. Probablement ceci doit être en rapport avec le fait qu'à cet égard les Grecs avaient peu de besoins. Une seule épitaphe pour l'ιματιόπωλις Ἐλεφαρίς dont la date n'est pas donnée⁴ et un titre d'une comédie⁵ nous prouvent qu'il y a eu sans doute des femmes qui vendaient des vêtements.

Pour ce qui est de la femme qui dit chez Aristophane⁶ qu'elle doit aller de grand matin au marché vendre sa laine, nous ne saurions conclure si c'est une marchande ou non. Elle peut avoir été tout aussi bien une simple fournisseur de marchands, ce qui est d'autant plus vraisemblable qu'elle se met en route déjà avant l'aube.

Cette même supposition peut être faite et avec plus

1. I. G. II⁵ 768 c. col. II vs. 15, 769 col. II vs. 12.

2. Arist. *Lys.* 457 sqq.

3. Athénée XIII p. 612 B.

4. I. G. II³ 3650. Dittenberger, *Sylloge*² 900.

5. D'Apollodore de Caryste: προικιζομένη ἡ ιματιοπώλις C. A. F. III p. 287.

6. *Ranae* 1350.

de vraisemblance au sujet de l'esclave chez Eschine¹ qui porte sa filasse de lin au marché.

De plus nous savons qu'une femme vendait des *πτήλαι* destinés aux esclaves d'un temple d'Eleusis en 329/328.²

3^o. Vendeuses d'articles de luxe et de sacrifice.

λιβαρωτόπωλις — Vendeuse d'encens.

Ce métier nous est connu seulement par une inscription.³

*μυρόπωλις*⁴ — Vendeuse de parfums.

Pas plus que pour le *μυροπώλης*⁵ il n'est sûr que la *μυρόπωλις* n'ait été, outre la vendeuse de parfums celle qui les fabriquait.

Une épigramme dans l'*Anthologie palatine* prouve que la *μυρόπωλις* pouvait jouer un rôle dans l'érotique. Dans les *Ecclesiazusae* d'Aristophane⁶ nous rencontrons des femmes qui, rangées en file, assistent à un dîner. Le rapport de ce passage avec le reste est si peu clair que nous ne savons pas dans quel but elles se trouvent là.

πορφυρόπωλις — Vendeuse de pourpre.

Il en est question dans le Nouveau Testament,⁷ dans la lexique de Suidas⁸ et dans une épitaphe des temps romains dans Cos⁹:

1. *In Timarch.* § 97.

2. I. G. II² 834 b. col. I v. 71. Cf. Helen Mc. Clees, *A study of women in Attic inscriptions* p. 32.

3. I. G. II⁵ 776 B 4.

4. Arist. *Eccl.* 841. *Anth. Pal.* V 180.

5. Chapot dans l'article «unguentum» chez Daremberg et Saglio, *Dictionnaire* V 596. Quant aux hommes qui vendaient des parfums, Chapot, basant son opinion sur les sujets de deux fresques, admet qu'ils exerçaient du moins à Pompée la double fonction de fabricant et de vendeur.

6. vs. 841.

7. *Actes des Apôtres* XVI 14.

8. *πορφυρόπωλις* · ἡ τὰ πορφυρᾶ πωλοῦσα.

9. Paton-Hicks, *The inscriptions of Cos* No. 309 (Boeckh C. I. G. 2519).

Μάρ[χ]ον Σπεδίον Νάσωνος πορφυροπόλον
"Ελπιδος Σπεδίας πορφυροπόλον[λιδος?].

La femme du vendeur de pourpre aidait sans doute son mari dans l'exercice de son métier.

*στεφανοπλόκος, στεφανηπλόκος, στεφηπλόκος*¹ — Tresseuse de couronnes. *στεφανόπωλις, στεφανοπωλήτρια*² — vendeuse de couronnes.

De plus d'un passage nous pouvons conclure qu'il n'y avait pas de différence entre la tresseuse et la vendeuse de couronnes. En effet chez Plutarque³ quelqu'un donne à des vendeuses de couronnes des conseils sur le tressage et chez Aristophane⁴ une *στεφανοπλόκος* se plaint parce que, Euripide ayant démontré que les dieux n'existent pas, elle ne vend plus que la moitié de ses couronnes.

Elles tressaient leurs couronnes dans leurs boutiques sur l'agora, puisqu'un peu plus bas la même tresseuse dit, qu'il lui faut aller à l'agora pour tresser une vingtaine de couronnes qu'on lui a commandées. La vente s'est faite à Athènes sur le marché aux couronnes (*ai μυρρίται*).

ταινιόπωλις — Vendeuse de rubans.

Démosthène dans son plaidoyer contre Eubulidès⁵ parle longuement d'une *ταινιόπωλις*. Dans les chapitres suivants nous reviendrons sur ces passages. Athénée⁶ donne une citation d'Eupolis où il s'agit de quelqu'un dont la mère est une Thrace, vendeuse de rubans. Athénée y observe qu'ici le mot *ταινια* veut dire rubans pour attacher à des tissus ou des ceintures.

Tandis que dans toutes les autres branches du com-

1. Aristophane *Thesm.* 448. Théophraste *Hist. plant.* VI 81.
Plutarque *Moralia* 646 B et 41 F. Athénée XIII 608 A. Pollux VII 199.

2. Plutarque *Moralia* 646 B. Pollux VIII 199.

3. *Moralia* 646 B.

4. *Thesm.* 446 sqq.

5. LVII.

6. VII 326 A. C. A. F. I 323.

merce en détail on rencontre aussi des hommes, nous n'en trouvons point dans le commerce de rubans. Assurément ceci ne prouve pas qu'il n'y en ait pas eu.

4^o. Vendeuses de toutes sortes d'articles.

Quelquefois on ne se bornait pas à la vente d'un seul article ou d'une seule espèce d'articles, mais on vendait des objets de genres différents. D'ailleurs il est possible qu'une femme qu'on nomme *ἰσχαδόπωλις*, parce qu'on lui achetait des figues, ait vendu tout aussi bien d'autres articles.

Le nom de la marchande aurait donc varié selon la marchandise qu'elle vendait à un certain moment. Pourtant il ne m'a pas été possible de trouver des preuves à l'appui de cette hypothèse. Si au contraire nous voyons dans une épitaphe le mot *ἄλσπωλις* ajouté au nom d'une femme, nous sommes presque forcés d'admettre qu'elle a fait son métier de la vente de sel, bien que ce soit très curieux, la désinence *πωλις* désignant partout une marchande en détail.

Les mots *γελγόπωλις* et *παντόπωλις* affermissent quelque peu la supposition qu'il y a eu en effet des femmes qui vendaient toutes sortes d'objets. Pollux¹ dit que dans une pièce de Cratinos on rencontre une *γελγόπωλις*.² Ce mot est identique au mot *παντόπωλις*.³ Jean Chrysostome parle d'une haleine d'une *παντόπωλις* et d'une *λαχανόπωλις* sans nous donner d'autres renseignements sur la nature de son commerce. Nous savons donc fort peu de chose au sujet de cette espèce de marchandes.

5^o. Nous ne saurions ranger sous aucune de ces rubriques la *συνπειόπωλις*, vendeuse d'étope.

Dans une des nombreuses inscriptions concernant des *φιάλαι*⁴ il est aussi fait mention d'une *φιάλη* consacrée

1. VII 198 *εἴρηται γὰρ ἡ γελγόπωλις ἐν Διονυσαλεξάνδρῳ Κρατίνῳ*.

2. Cf. Wachsmuth, *Die Stadt Athen* II 488.

3. Hésyche : *γελγοπωλεῖν* · *φωτοπωλεῖν*. *παντοπωλεῖν*.

4. Voir Chap. II.

par un [στυππ]ειοπώλης¹ et plus loin d'une φιάλη consacrée par une [στυππ]ειό[πωλης].² Mais comme il ne reste que les lettres ειο, l'addition qui en a fait στυππειόπωλης n'est pas tout à fait digne de foi, d'autant moins que le mot στυππειοπώλης qui sert de base à cette addition, a été construit lui-même sur les lettres ειοπώλης. Pourtant l'addition me paraît assez plausible, puisque le mot στυππειοπώλης, qu'on trouve aussi chez Aristophane,³ est le seul qui se termine par ειοπώλης.

Pas plus que la vendeuse d'étoupe on ne saurait ranger sous une des rubriques traitées le métier de la femme nommée Ἀρτεμις qui fournissait du roseau (καλαμῖδες) au temple de deux déesses à Eleusis.⁴ Ce roseau devait peut-être servir à consolider le toit.⁵

Ci-dessous je donne une liste de marchands classés sous les mêmes rubriques que les marchandes. En outre j'ai ajouté à la fin quelques rubriques où l'on ne rencontre que des hommes. A droite sont imprimés les métiers de femme équivalents en tant qu'ils se présentent.

1^o. Comestibles et boissons.

m.	nom de l'article	f.
ἀλλαγτοπώλης	saucisses	
ἀλοπώλης	sel	ἀλόπωλης
ἀλφιτοπώλης	farine	ἀλφιτόπωλης
ἀρτοπώλης	pain	
γλυκεροποράτης	sucreries	
ἐγκριδοπώλης	gâteaux	
ἐλαιοπώλης	huile	
ἰσικιοπώλης	hachis	
ἰσχαδοπώλης	figues	ἰσχαδόπωλης
ἰχθυοπώλης	poissons	
κάπηλος	(détaillant)	καπηλης

1. I. G. II⁵ 775 b. col. I 24.

2. I. G. II⁵ 775 d. 8.

3. Eq. 129.

4. I. G. II² 834 b. col. I v. 64.

5. Mc. Clees, *A study etc.* p. 32.

m.	nom de l'article	f.
καυλοπάλης	choux	
κεγχρινοπάλης	orge	
κοιλιοπάλης	tripes	
κρεοπάλης	viande	
κριθοπάλης	orge	
κυρηβιοπάλης	son	
λαχανοπάλης	légumes	
λεκιθοπάλης	purée de légumes	
μελιτοπάλης	miel	μελιτόπωλις
μεμβραδοπάλης	sardines	
οίνοπάλης	vin	
δπωροπάλης	fruits	δπωρόπωλις
δσπριοπάλης	légumineuses	δσπρίοπωλις
δψαριοπάλης	poissons etc.	
δψοπάλης	"	
παρδοκεύς	(aubergiste)	παρδοκεύτρια
πυροπάλης	froment	
ριζοπάλης.	carottes	
σησαμοπάλης	sésame	σησαμόπωλις
σιλφιοπάλης	silphium	
σιτοπάλης	blé	
σκανδικοπάλης	cerfeuil	
σκοροδοπάλης	ail	
ταριχοπάλης	poisson salé	
τεμαχοπάλης	tranches de poisson salé	
τυροπάλης	fromage	
φανικοπάλης	lentilles	
χιδροπάλης	purée d'orge	
ώοπάλης	œufs	
ώραιοπάλης	fruits	

2^o. Vêtements etc.

γρυμεοπάλης	friperie
έριοπάλης	laine

m.	nom de l'article	f.
ἱματιοπάπηλος	vêtements	ἱματιόπτωλις
λινοπάλης	linge	
δθονιοπάλης	linge	
σινδονοπάλης	linge	
σπειροπάλης	friperie	
χιτωνοπάλης	chitons	

3^o. Articles de luxe et de sacrifice.

ἄλουρογοπάλης	pourpre	
ἀρωματοπάλης	parfums	
ζωοπάλης ¹	victimes	
λιβανωτοπάλης	encens	λιβανωτόπτωλις
μυροπάλης	parfums	μυρόπτωλις
πορφυροπάλης	pourpre	πορφυρόπτωλις
στεφανοπάλης	couronnes	στεφανόπτωλις
	rubans	ταινιόπτωλις

4^o. Toutes sortes d'articles.

γελγοπάλης	bibelots	γελγόπτωλις
παντοπάλης	divers	παντόπτωλις
ρωποπάλης	bibelots	

5^o. Métaux etc.

ἀργυροπράτης	argent
βελονοπάλης	aiguilles
μιστριοπάλης	cuillères
νομισματοπάλης	monnaies
σιδηροπάλης	fer
χαλκοπάλης	bronze

6^o. Armes.

θωρακοπάλης	cuirasses
λοφοπάλης	panaches
μαχαιροπάλης	glaives

1. Hésyche : ζωοπάλης · δ τὰ ιερὰ ζῷα πιπάσκων καὶ ὁ τόπος ζωόπτωλις. Stephanus (*Thesaurus linguae graecae*) dit ζωόπωλις « non locum sed venditricem indicat », mais je ne sais pas sur quelles données cette assertion se fonde.

7^o. Livres. Papier.

m.	nom de l'article	f.
βιβλιοπάλης	livres	
χαρτοπάλης	papier	

8^o. Animaux.

ἵππωνης	chevaux
δρεωπάλης	mulets
δρυιθοπάλης	oiseaux
δρυγοπάλης	grives
προβατοπάλης	brebis

10^o. Marchands d'articles difficiles à classer sous des rubriques.

ἄγκιστροπάλης	hameçons
ἀνδραποδοκά-	
πηλος	esclaves
διφθεροπάλης	cuir
ἐνταφιοπάλης	articles pour des pompes funèbres
κηροπάλης	cire
κόλλοπάλης	colle
ποσκιοπάλης	passoires
κορηπιδοπάλης	souliers
λαφυροπάλης	butin
ληκυθοπάλης	lécythes
ξυλοπάλης	bois
πινακοπάλης	planches (oiseaux montés sur des planches)
σκευοπάλης	outils
σπαρτοπάλης	tressages
στυππειοπάλης	étoupe
συρμαιοπάλης	vomitifs
φαρμακοπάλης	médicaments

στυππειόπωλης

m.	nom de l'article	f.
χορδοπόλης	foin	
χορτοπόλης	cordes pour des instruments de musique.	

IV. Sages-femmes et femmes médecins.

Le récit d'Hygin¹ qui raconte la façon dont les femmes en Grèce se seraient insinuées dans ces professions, est assez connu. Dans les temps anciens les Athéniens auraient empêché les femmes et les esclaves d'apprendre la médecine. Or, une jeune fille, nommée Agnodice, désireuse d'apprendre la médecine, se déguisa en homme et entra en apprentissage chez Hiérophile. Apprenant qu'une femme allait accoucher, elle se présenta chez elle et offrit de l'assister. Seulement la femme ne se confia à ses soins qu'après avoir appris que ce médecin appartenait à son sexe. Lorsque Agnodice commença à se faire un nom et que par là les femmes n'admirèrent plus les médecins auprès de leur lit, ceuxci traînèrent Agnodice devant les tribunaux. Ce ne fut qu'après le secours des Athéniennes aristocratiques que l'on changea la loi en sorte que les femmes pussent apprendre la médecine.

Tout ce récit d'Hygine nous semble assez invraisemblable. Aussi il a trouvé peu de foi auprès des historiens modernes de la médecine et des autres savants qui s'en sont occupés. La plupart² le regardent comme un conte. Welcker³ essaye d'en expliquer la naissance d'une façon rationnelle: « Der Jungfrau Rechtssache war rein, daher sie Hagnodike genannt ist, und der Arzt bei dem sie lernte war kein Leichtfertiger, sondern ein Hierophilos,

1. *Fabulae* 254.

2. E. a. Siebold, *Versuch einer Geschichte der Geburtshilfe* p. 64. Haeser. *Lehrbuch der Geschichte der Medizin* I p. 97.

3. *Kleine Schriften* III « *Die Entbindung* ».

nicht der bekannte Arzt Herophilos welchen Sprengel¹ an die Stelle setzt». Ce qui rend le récit encore plus invraisemblable, c'est que dans toute l'antiquité il n'y a aucun exemple d'un accoucheur.

A Sparte on a trouvé une pierre sur laquelle sont représentés deux démons (les Dioscures) qui assistent une Lacedémonienne en couches.² Mais il nous serait difficile d'en tirer des conclusions au sujet du vrai état de cette matière à Sparte.

Chez Nonnos nous trouvons, il est vrai, un exemple d'un accoucheur c. à. d. Hermès, mais ce n'est que dans une allégorie.

Comme chez d'autres peuples primitifs il n'y a que de rares exemples d'hommes exerçant cette fonction,³ on peut admettre comme contraire à la réalité ce qui fait le fond du récit c. à. d.: des hommes en Grèce assistant aux couches.

En général nous avons donc le droit de dire qu'en Grèce pour les accouchements on réclamait l'assistance de sages-femmes,⁴ et qu'on ne recourait aux médecins qu'en des cas très compliqués.⁵ Aussi dans les écrits hippocratiques on se plaint de ce que les médecins sont si peu au fait de maladies de femmes.⁶

1. *Geschichte der Medizin im Altertum.* p. 568.

2. Marx, *Athen Mitt.* X p. 177. Tafel VI. L'explication donnée ci-dessus et de la main de Marx est de nature hypothétique.

3. Ce n'est qu'à Hawaï que des vieillards remplacent les sages-femmes. (J. H. Baas, *Geschichtliche Entwicklung des ärztlichen Standes* p. 4. Ploss-Bartels, *Das Weib in der Natur- und Völkerkunde*⁹ II p. 83. 42: *Die Helfer bei der Geburtsarbeit*.)

4. Cf. Neuburger und Pagel, *Handbuch der Geschichte der Medizin* p. 190: «Aber auch da wo die Knidier im Corpus Hippocraticorum das Maskulinum setzen ist es nur als allgemeiner Ausdruck für «man» gebraucht.»

5. Cf. Salomon Reinach dans le *Dictionnaire de Daremberg et Saglio* III 1682 (s. v. *medica*). Baas, *Grundriß der Geschichte der Medizin und des heilenden Standes* p. 79.

6. *Ἡεὶ γυναικεῖον πάθον* 62.

Ce qui est curieux, c'est qu'Homère ne parle nulle part de sage-femme.¹ Probablement c'est au hasard qu'il faut attribuer ce fait.

Qu'est-ce qu'on sait au sujet de ce métier de sage-femme? On les faisait venir à domicile et à mon avis c'est avec raison que Neuburger-Pagel² combat la supposition de Haeser³ que les sages-femmes prenaient des pensionnaires. Haeser fonde cette hypothèse sur Aristophane *Lysistrata* 746 et 747, où une femme dit :

*ἄλλ' οἰκαδέ μ' ὡς τὴν μαῖαν ὡς Λασιστράτη
ἀπόπεμψον ὡς τάχιστα.*

mais probablement la femme veut retourner à sa propre maison où est la sage-femme.

Les femmes qui se destinaient au métier d'accoucheuse recevaient leur instruction chez des sages-femmes qui pratiquaient déjà depuis un certain temps.⁴ Platon⁵ est peu exigeante pour celles qui aspirent au métier: il faut qu'elles aient enfanté, mais il leur est interdit d'être de nouveau enceinte. Par contre le médecin Soranos, qui a vécu dans la première moitié du deuxième siècle après J. C., et qui a écrit sur les maladies de femmes est autrement difficile.⁶ Il faut qu'elles sachent lire et écrire, qu'elles soient intelligentes, qu'elles aient la mémoire tenace, qu'elles jouissent d'une bonne santé, qu'elles soient actives et modestes. Leurs doigts doivent être longs et effilés et il leur faut renoncer au filage pour ne pas nuire à la délicatesse de la peau. Enfin pour ne pas succomber à la tentation de provoquer l'avortement, elles ne convoiteront pas l'argent. En considérant cette différence d'exigences il ne faut pas perdre de vue que l'ouvrage

1. *Maīa* chez Homère est un nom câlin pour « petite mère ».

2. *Handbuch der Geschichte der Medizin* p. 191.

3. *Lehrbuch der Geschichte der Medizin und der epidemischen Krankheiten* p. 97.

4. Neuburger-Pagel, *Handbuch* p. 190.

5. *Theaetetus* 149.

6. *περὶ γυναικείων πάθων*.

où Platon les a énumérées est d'une tout autre nature que l'écrit scientifique où Soranos a formulé les siennes. Il y a eu aussi des femmes qui voulaient passer pour sages-femmes sans en avoir les connaissances nécessaires ce que nous prouvent les mots *ταῖς γε ὄντως μαίαις* chez Platon.¹

Maīa était le mot ordinaire pour sage-femme. A côté de ce mot il y avait encore beaucoup d'autres dénominations que l'on trouve en grande partie dans les écrits hippocratiques. Les voici par ordre alphabétique:

ἀραγέτρια, ἀραγετρίς, ἀκέστρια, ἀκεστρίς, ἴατραι, ιάτρια, ιατρίνη, ιατρόμαια, ιατρός, μαιεύτρια, et η ἐκσαφάσσονσα, παραφάσσονσα (sc. *γυνή*).

Quand des complications réclamaient une opération chirurgicale on appelait les sages-femmes aussi *δυφαλητόμος, δυφαλοτόμος* ou *ἡ ταμοῦσα* (sc. *γυνή*).

Sauf les trois derniers mots, on se servait de tous ces mots sans différence de signification, mais sans aucun doute quelques-uns en auront été des termes plutôt employés dans les écrits scientifiques. *Maīa* était le mot dont se servait le commun, tandis que le mot *ιατρός* était aussi assez généralement employé. D'ailleurs une glosse citée par Welcker² *μαῖαι αἱ ιατρίαι, αἱ βοήθοοσαι ταῖς γυναιξὶν ἐν τῷ τίκτειν* nous prouve bien que les mots ont eu presque la même signification.

Cependant la juxtaposition des deux mots dans une inscription de la fin du quatrième siècle avant J. C.:³

Φαροσ[τράτη] Με[λιτέως γυνή].

Μαῖα καὶ ιατρός Φαροστράτη ἐνθάδε κεῖται

[οὐ]θέτι λυπη[ρ]ά, πᾶσιν δὲ θαροῦσα ποθεινή

nous fait supposer que les mots *μαῖα* et *ιατρός* ne sont pas tout à fait identiques et que l'*ιατρός* (*ἡ*) s'est occupée aussi de la guérison de maladies, particulièrement de maladies de femmes. Cette supposition acquiert une plus

1. *Theaetetus* 150 A. Cf. Siebold, *Versuch* etc. p. 109.

2. *Kleine Schriften* III p. 194.

3. *I. G.* II³ 2343.

grande certitude par quelques passages dans les textes. Dans l'Iliade¹ nous lisons qu'Agamède et dans l'Odyssee² qu'Hélène connaissent beaucoup de *φάρμακα* (remèdes et sortilèges). Dans l'Hippolyte d'Euripide³ la nourrice demande à Phèdre, si elle souffre d'une maladie qu'elle doit cacher; en ce cas les femmes pourront l'assister. Probablement dans des cas peu graves les femmes se sont ordinairement adressées à une autre femme ayant quelque expérience médicale, mais qui n'exerçait pas la médecine comme un métier, tandis que pour les maladies plus graves on appelait la *μαῖα*, appelée à cette occasion *ἰατρός*. Il faut aller jusqu'à Pline⁴ pour lire d'une vraie femme-médecin grecque. Elle s'appelait Salpè et donnait des remèdes pour soigner les maladies des yeux, les morsures de chiens enragés, les fièvres etc., et elle a écrit aussi sur la médecine.

Platon⁵ dit que les sages-femmes seraient aussi de bonnes *προμηνήστραι*, entremetteuses pour les mariages, mais qu'étant des femmes honnêtes, elles refusent de s'y prêter pour éviter d'être regardées comme des racoleuses.⁶

Chez les Grecs aussi c'était la femme qui soignait les malades. C'est ainsi que dans les instructions à son épouse, Ischomaque dit que cette tâche ne lui paraîtra pas très agréable.⁷ Sa femme lui répond qu'au contraire ce travail lui plaira, pourvu que les malades soient reconnaissants. Démosthène reconnaît lui aussi la valeur de

1. XI 740.

2. IV 226.

3. vs. 293 sq Cf. Salomon Reinach, dans le *Dictionnaire de Daremberg-Saglio* III 1682 (s. v. *medica*).

4. *Nat. hist.* XXVIII c. 19. Cf. Siebold, p. 407.

5. *Theaetetus* 149 D. Ήρ' οὖν ἔτι καὶ τόδε αὐτῶν ἥσθησαι ὅτι καὶ προμηνήστραι εἰσὶ δεινόταται, ὡς πάσσοφοι οὖσαι περὶ τοῦ γυνῶν ποίαν χοὶ ποίω ἀνδρὶ συνοῦσσαν ὡς ἀρίστους παῖδας τίκτειν.

6. 150 D: διὰ τὴν ἀδικόν τε καὶ ἀτεχνον ξυραγωγὴν ἀνδρὸς καὶ γυναικός, η δὴ προαγωγείας ὄνομα φεύγονται καὶ τὴν προμηνηστικήν.

7. Xénophon, *Oeconomicus* VII 37.

la femme pour soigner les malades.¹ Mais il n'y a aucune trace de femmes portant des soins aux malades en vertu d'un métier.

V. Nourrices proprement dites et nourrices sèches (gardes).

Les fonctions de ces deux sortes de femmes n'étaient pas toujours séparées. Thomas Magister² les distingue nettement en disant *τίτθη δὲ λέγεται ἡ μαστὸν παρέχοντα . . . τροφός δὲ καὶ τιθηνός ἡ τὴν ἄλλην ἐπιμέλειαν ποιονμένη τοῦ παιδός μετὰ τὸν ἀπογαλακτισμὸν*, mais dans les familles où les moyens manquaient pour avoir des servantes différentes pour ces deux fonctions, la nourrice proprement dite se chargeait plus tard de la tâche de la *τροφός*, ce qu'on peut conclure aussi des commentaires d'Eustathe.³ C'est ce que dit Aristophane de Byzance⁴ d'une façon plus claire, quand il prétend que dans les ménages des pauvres les fonctions de la *τίτθη*, de la *τροφός* et de la *τιθηνός* étaient les mêmes : *τίτθη (l. τίτθη,*) καὶ τροφός καὶ τιθηνός (l. τιθηνός⁵) παρὰ μὲν τοῖς πενιχροῖς ἡ αὐτή, παρὰ δὲ τοῖς δυνατοῖς τῆτθαι μὲν αἱ τοὺς τητθοὺς παρέχονται, τροφοὶ δὲ καὶ τιθηροὶ αἱ τὸν ἄλλον πόρον ἀραδεχόμεναι : τίτθη, τροφός et τιθηνός sont chez les pauvres gens la même femme, mais chez les riches les *τίτθαι* sont celles qui allaitent, les *τροφοὶ* et les *τιθηροὶ* celles qui se chargeaient du reste. Aussi un passage des *Charactères* de Théophraste⁶ nous prouve que les *τίτθαι*, les nourrices proprement dites, ne se bornaient*

1. [Démosthène] LIX (*in Neaeram*) § 56: *ἴστε δήπον καὶ αὐτοὶ ὅσου ἀξία ἔστι γυνὴ ἐν ταῖς νόσοις, παροῦσα κάμιοντι ἀνθρώπῳ.*

2. Cité par Claudio, *Diatribé de nutricibus et paedagogis*. Utrecht 1702. p. 153.

3. Eusth. sur l'*Iliade* VI 399 . . . *καὶ δι τιθη καὶ τροφός καὶ τιθηνή διαφέρονται παρὰ τοῖς μὴ πενιχροῖς.* Cf. Hermann-Blümner, *Privatalterthümer* p. 288.

4. Miller, *Mélanges de litt. grecque* p. 432, 28.

5. Correction de Miller.

6. XX. *Ἀηδίας*.

pas toujours à allaiter les enfants. Il parle d'un homme qui se charge de la besogne d'une *τίτη* · *καὶ τὸ παιδίον τῆς τίτης ἀφελόμενος μασώμενος σιτίζειν αὐτός*. Cependant nous pouvons accepter comme un fait que dans la plupart des passages où il est question d'une *τίτη*, on songe à une femme qui remplace la mère pour allaiter les nourrissons,¹ ce qui s'accorde avec l'explication de Thomas Magister: *τίτη δὲ λέγεται ἡ μαστὸν παρέχοντα*.

Puis quand Soranos² nomme quelques conditions auxquelles une *τίτη* doit répondre, il est clair qu'il songe seulement à une femme qui doit remplacer la mère pendant les premiers mois après la naissance de l'enfant.

La *τροφός* était en général la femme qui s'occupait de l'éducation complète de l'enfant.

Par contre la juste signification des mots *τιθήνη* et *τιθηρός* n'est pas sûre. Dans les passages des auteurs où se trouvent les mots *τιθήνη* ou *τιθηρός*, on ne trouve rien de certain au sujet des fonctions de ces femmes. Dans deux lieux cependant les mots *τροφοί* et *τιθηραί* se suivent, ce qui paraît indiquer que la fonction de ces deux femmes n'a pas été la même. Aussi Thomas Magister et Eustathe mettent une différence entre la *τροφός* et la *τιθήνη*. Suidas au contraire compare la *τιθήνη* ou *τιθηρός* à la *τροφός*.³

L'étymologie du mot *τιθήνη* qui d'après Boisacq et Muller est en rapport avec le mot *θῆσθαι*, allaiter, porte à croire que primitivement il a eu la même signification que le mot *τίτη*. Quant à la vraie signification des mots *τιθήνη* et *τιθηρός* aux temps historiques nous ne

1. Chez Stobée 98, 72 les mots *τίτη* et *τροφός* signifient également « nourrice sèche ».

2. *περὶ γυναικείων πάθων* c. 30.

3. *Suidas*. s. v. *τιθήνας* · *τροφούς*. s. v. *τιθηρός* · *Κνοῖως ἐπὶ γυναικὸς τῆς τιθηρούσης καὶ τρεφούσης* · *κατὰ μεταφορὰν δὲ λέγεται καὶ ἡ γῆ τιθηρός*. Cf. Camille Gaspars chez Daremburg-Saglio s. v. *nutrix*.

savons donc rien de précis. Il en est de même du mot *θηλάστρια*. D'après Pollux¹ le mot *θηλάστρια* a été employé par Eupolis dans le sens de *τίτθη*, et Photius² dit lui aussi que les *θηλάστριαι* allaitaient les enfants. Hésyche³ par contre prétend que c'est un mot ionien qui signifie *τροφός*.

De plus il y a le mot *τίθη*. Suidas⁴ dit que ce mot, autre grand'mère, peut signifier *τροφός*, mais il est bien possible qu'il désigne par ce mot une nourrice proprement dite. La signification de ce mot est tout à fait incertaine dans une citation chez Athénée⁵ où il est question d'une *έταιρα* qui se rendait au Pirée avec trois ânes, trois servantes et une jeune *τίθη*.⁶ Puis on trouve mentionnée la *κομίστρια* qu'Hésyche compare à l'*ἐπιμελήτρια* et la *τροφός*.⁷

J'admettrai donc qu'en général la principale besogne de la *τίθη* était l'allaitement et que la *τροφός* était chargée de l'éducation et de la surveillance des enfants.

a) La nourrice proprement dite.

Il est difficile de dire si déjà dans les temps homériques il y a eu des mères qui, du moins selon le poète, n'allaitaient pas leurs enfants. Forbiger⁸ prétend que dans ces poèmes l'idée est suggérée que tous les enfants étaient nourris (« *gestillt* ») par des nourrices. (« *Ammen* »). Or, dans les passages qu'il cite pour prouver son assertion,⁹ il s'agit d'une *τιθήνη* dont il n'est pas sûr du tout, comme nous avons vu, qu'elle ait allaité des

1. III 50 *τὴν δὲ θηλάζουσαν Εὔπολις τιθήν θηλάστριαν ὠνόμασεν*.

2. *θηλάστριαν · ἦν θηλάστεια τις · ἰδίως · οὕτως Κρατῖνος*.

3. *θηλάστρια · τροφός. ἔστι δὲ Ιανόν. Σοφοκλῆς Ἀλεξάνδρῳ*.

4. Suidas. s. v. *τίθη · τίθας δὲ καὶ τὰς τροφούς*.

5. XIII 582 B.

6. Mēineke veut lire *τιθήν* ce qui n'éclaireit pas beaucoup le passage.

7. Hésyche : *κομίστρια · ἐπιμελήτρια, τροφός*.

8. *Hellas und Rom* II 51.

9. *Ilias* VI 399, 467. *Odyss.* XIX 401.

enfants. C'est donc à juste titre que Hermann-Blümner¹ attaque l'assertion de Forbiger en renvoyant aux lieux d'Homère² où l'on voit clairement qu'il y avait en tout cas des mères qui allaient elles-mêmes leurs enfants.

Plus tard les nourrices (proprement dites) sont très fréquentes et bien des épitaphes en Attique du temps postérieur à Euclide sont destinées à des *τίτθαι*.³ Ce qui est curieux, c'est que le mot *τίτθη* se présente une fois comme nom propre.⁴ L'emploi relativement fréquent de nourrices proprement dites se trouve encore confirmé par Eustathe⁵ et Aristophane de Byzance qui, énumérant les qualifications des différents âges, nomment *παιδίον* après le *βρέφος* et ajoutent: *τὸ τρεφόμενον ὑπὸ τίθης*. Nauck préfère ici «*τίτθης*», ce qui me semble juste.

Si donc plus tard l'emploi de nourrices proprement dites paraît avoir été assez fréquent, il faut que pour la plupart des familles, pour des raisons pécuniaires, il ait été impossible d'avoir une *τίτθη*. Il est difficile d'admettre que des gens qui ne pouvaient pas avoir d'esclave,⁶ pussent bien se payer une nourrice. D'ailleurs quand Dion Chrysostome⁷ dit que ce n'est pas une honte, si la mère de quelqu'un sert de nourrice auprès d'orphelins ou d'enfants riches (*μισθοῦ τιθεύσῃ παῖδα τῶν ὀρφανῶν η πλονοσίων*), il en résulte que, du moins de son temps, seulement les mères riches pouvaient louer une nourrice. Chez Aristophane⁸ un certain Cinésias vient appeler sa

1. *Privatalterthümer* p. 288 Note 2.

2. *Il. XXII* 83 *Odyss.* XI 488.

3. I. G. II³ 2729, 3097, 3111, 3522, 4039, 4050, 4139, 4260.

4. I. G. II³ 4196. Cf. Bechtel, *die Attischen Frauennamen* p. 65.

5. sur l'*Odyss.* VIII, 193.

6. Voir Arist. *Politica* 1323 a. avec le commentaire de Newman IV p. 567.

7. Ed. Dindorf. I p. 134 (Oratio VII).

8. *Lysistrata* 880 sq.:

αὕτη τὶ πάσχεις; οὐδὲ ἐλεῖς τὸ παιδὸν
ἄλοντος ὃν καθηλον ἔκτην ἡμέραν;

femme, parce que leur enfant n'a été lavé ni allaité depuis cinq jours, ce dont on peut conclure que cette femme allaitait elle-même son enfant.

Lysias¹ raconte comme une particularité que la femme d'Euphiletos, un homme qui n'est pas trop riche, allaitait elle-même son enfant. L'emploi de nourrices proprement dites était donc assez fréquent. C'est ainsi que Platon² parmi les professions qui ne sont pas strictement nécessaires dans la cité, il est vrai, (*ἀνάγκη τοῦ ἀναγκαῖον ἔγενα ἔστιν ἐν ταῖς πόλεσσιν*), nomme aussi celles de la *τίτθη* et de la *τροφός*, qui pour les femmes des *φύλακες* doivent soulager la tâche de soigner les enfants et qui doivent veiller à ce que ces femmes se reposent pendant la nuit.³ Plutarque⁴ exprime le désir que la mère allaitait elle-même son enfant, ce qui prouve que de son temps, du moins dans les milieux qu'il fréquentait, l'emploi de nourrices était chose ordinaire. Nous pouvons donc conclure que surtout après le sixième siècle, chacun prenait une nourrice, si ses moyens le lui permettaient.

Comment expliquer cet usage? Lenz⁵, qui admet que déjà dans les temps homériques des nourrices allaitaient les enfants, cherche la cause de cet emploi fréquent de nourrices, outre dans les occupations nombreuses de la maison, dans l'envie d'augmenter autant que possible le nombre d'enfants, puisque selon une vieille croyance les femmes qui allaitent, ne sauraient pas concevoir. Cependant chez les Grecs, surtout après le temps d'Homère, un grand nombre d'enfants n'a jamais été considéré comme un bien désirable.⁶

1. I. 9.

2. *Respublica* II 373 B.

3. *Respublica* V 460 D.

4. *De puer. educ.* 5 (*Moralia* 3 A.) Cf. Favorinus chez Aulus Gellius XII 1.

5. *Geschichte der Weiber im heroischen Zeitalter*. Consultée dans une version néerlandaise de 1792.

6. Mulder, *Quaestiones nonnullae etc.* p. 115.

Donc des causes énumérées par Lenz, une seule tient debout; c'est celle qui dit que la maîtresse de la maison avait beaucoup à travailler. Bien que cette explication ne me satisfasse pas, je ne saurais trouver d'autres causes. Il me paraîtrait absurde d'accuser la femme grecque d'indolence, puisqu'elle connaissait peu le luxe.

Soranos¹ donne des conseils pour le choix d'une nourrice. Par Plutarque² nous savons qu'à Athènes surtout les nourrices lacedémoniennes étaient très recherchées,³ parce qu'elles avaient un système spécial pour endurcir les enfants. C'est ainsi qu'Alcibiade a été élevé par une nourrice lacedémonienne.⁴ Des épitaphes attiques parlent aussi de *τιτθαι* du Péloponnèse⁵ et de Corinthe.⁶ Ces nourrices étrangères ont été recueillies naturellement dans les maisons. Nos données ne nous permettent pas de conclure s'il arrivait aussi qu'on confiait les enfants aux nourrices pour les soigner chez elles, comme cela se fit chez les Babyloniens⁷ et plus tard chez les Egyptiens.⁸

b) La nourrice sèche (garde).

D'après Platon⁹ la situation naturelle est que les enfants sont élevés par une nourrice.

La tragédie surtout nous apprend le rôle important de la *τροφός*. Particulièrement pour les filles, la *τροφός*

1. *περὶ γυναικεῶν πάθων* c. 30.

2. *Lycurgus* 16: *Διὸς καὶ τῶν ἔξωθεν ἔνιοι τοῖς τέκνοις λαχωνικὰς ἐνορύπτο τιτθάς* (oxyton).

3. Plutarque parle indifféremment de *τροφόι* et de *τιτθαί*, et le rapport de ces mots avec le reste du texte nous prouve qu'il parle de femmes qui outre de l'allaitement se chargeaient aussi des autres soins de l'enfant.

4. Plutarque, *Alcibiades* 1.

5. I. G. II³ 3111 (Kaibel, Epigr. 47).

6. I. G. II³ 3097.

7. H. Winckler, *Die Gesetze Hammurabis* § 194.

8. *Greek Papyri*, Grenfell Hunt II p. 118/119 No. 75. Cf. Sudhoff, *Ärztliches aus griechischen Papyrusurkunden* p. 153.

9. *Leges* VII 788—794.

restait pendant une grande partie de leur vie la conseillère préférée. Le rôle qu'elle joue dans la tragédie ne doit pas s'écartier beaucoup de la réalité.¹

Platon² leur attribue une grande influence sur leurs pupilles et prétend qu'elles pourraient former le caractère des enfants en leur racontant d'autres histoires que celles qu'elles racontent ordinairement. Selon Platon³ la mauvaise éducation par les mères et les *τροφοί* est encore la cause de ce que les hommes se servent moins bien de la main gauche.

Bien qu'en général je ne m'occupe pas des situations dans l'Egypte hellénique, il importe peut-être d'observer que les *τροφοί* y étaient une espèce de « dépositaires » chez qui on plaçait les enfants jusqu'à l'âge de deux ans.

VI. Occupations de ménage. Toilette.

Ce n'est pas ici le lieu de parler des occupations de la maîtresse de la maison. Mais il importe de savoir par qui elles ont été assistées dans leur ménage. Puisque parmi les esclaves qui aidaient la maîtresse, il y en avait quelques-unes désignées spécialement aux soins de la toilette (surtout de la coiffure) je traiterai ces deux groupes à la fois. L'insuffisance de nos sources nous met dans l'impossibilité de constater à quel point l'habitude a existé, dans les différentes époques, d'avoir des domestiques spécialement préposées à la toilette. Ce que nous pouvons stipuler, c'est qu'aux temps antérieurs à l'Hellénisme généralement le peu de luxe nous défend de supposer l'emploi fréquent de domestiques qui se seraient occupées exclusivement de la toilette. Nulle part en Grèce on ne trouve de coiffeuses indépendantes ayant leur « salon ». Seulement en Egypte, on trouve,

1. Cf. Hermann-Blümner, *Privatalterthümer* p. 288, note troisième.

2. *Respublica* II 377 C.

3. *Leges* VII 794 E.

sous l'empire, parmi les noms de *κονρεῖς* qui ont une propre affaire, des noms de femmes.¹

Les femmes qu'il faut ranger sous cette rubrique sont, suivant l'ordre alphabétique:

ἄβρα ou *ἄβρα*.

D'après le « *Thesaurus Linguae Graecae* » de Stephanus la juste orthographe est *ἄβρα* (avec « *spiritus lenis* »); d'après lui le mot *ἄβρα* n'est autre chose que le féminin de l'adjectif *ἄβρος* qui signifie « tendre, doux ». Le mot, soit *ἄβρα*, soit *ἄβρα* paraît avoir designé une servante de confiance. Les lieux qui peuvent apporter quelque lumière, se trouvent chez Suidas,² Eustathe³ et Lucien.⁴ Suidas donne l'explication suivante: *οὕτε ή ἀπλῶς θεράπαινα οὕτε ή εὔμορφος θεράπαινα λέγεται, ἀλλ' οἰκότριψ γυναικὸς κόρη καὶ ἔντιμος εἴτε οἰκογενῆς εἴτε μή* « on ne nomme pas ainsi une simple servante, ni la servante de taille élégante, mais une jeune fille qui demeure dans la maison, assiste la maîtresse, est honorée et qui est née ou non dans la maison ».

Voici l'explication d'Eustathe: *αἱ γοῦν θρεπταὶ τοῖς δεσπόταις δοῦλαι ἄβραι λεγόμεναι ἐθνικῶς* « les esclaves élevées avec le maître de la maison et appelées en dialecte *ἄβραι* ».

Un peu plus loin dans l'explication du même vers, il dit: *ἔστι δὲ ἄβρα κατὰ Πανσαρίαν ή σύντροφος καὶ παρὰ χεῖρα θεράπαινα, ή καὶ οἰκότριψ καὶ ἔντιμος* « la servante grandie en même temps et dont on peut toujours disposer, qui demeure dans la maison et qui est honorée ».

Dans un fragment de Ménandre,⁵ il s'agit d'enfants

1. *B. G. U.* I 9; IV 15—19. Cf. Chapot, dans le *Dictionnaire de Daremburg-Saglio* V 354. s. v. *ton sor*.

2. s. v. *ἄβρα*.

3. sur l'*Odyssée* XIX 28.

4. *de merc. cond.* § 39.

5. *C. A. F.* III p. 149 frg. 520.

dont la mère est morte et qui sont élevés par une concubine (*παλλακή*¹) du père, une femme qui a été d'abord la *ᾶβρα* de la mère.

Voici donc, ce que nous pouvons conclure de ces passages: la *ᾶβρα* était une servante qui assistait la maîtresse dans différentes occupations, ce qui résulte surtout de la combinaison des mots *γυναικός ᾶβρα*² et *ᾶβρα τῆς μητρός*.³ Le mot paraît être d'origine sémitique.⁴

ἄλειπτοια.

ἄλειπτης, le masculin équivalent de ce mot désigne l'homme qui entraîne les jeunes lutteurs. Nous ne pouvons que deviner les fonctions de l'*ἄλειπτοια*. Le mot ne se présente que comme titre de pièces du temps de la comédie moyenne, d'Antiphane, (ou d'Alexis⁵), de Diophile⁶ et d'Amphis.⁷ Aussi dans les fragments de Lysias⁸ nous le trouvons une fois.

βαλαρίς,⁹ *βαλάνισσα*,¹⁰ *βαλαρεύτοια*.¹¹

Baigneuse. Il n'y a pas de quoi nous étonner que ces mots ne se présentent qu'une fois, puisque aussi dans les maisons de bains pour femmes servaient des hommes.¹² Notons ici que chez Homère, ce sont des femmes qui préparent les bains des hommes.¹³

1. Probablement Hésyche a mal compris ce lieu en expliquant *ᾶβρα* comme *δοῦλη*, *παλλακή*. Il explique le pluriel par *νέατι δοῦλαι*.

2. Luc. *de merc. cond.* (XVII) § 9.

3. Ménandre *C. A. F.* III p. 149 frg. 520.

4. Boisacq. *Dict. etym.* Muller, *Grieksche Woordenboek*.

5. *C. A. F.* II p. 17. Athénée III 123 B.

6. *C. A. F.* II p. 543.

7. *C. A. F.* II p. 236.

8. frg. XXXIX a (88) Pollux VII 17.

9. Suidas: *βαλαρίς* · *η τοῦ βαλαρέως γυνή*.

10. *Anth. Palat.* V 82.

11. Pollux VII 166.

12. v. Esveld, *De balneis lavationibusque Graecorum*. Utrecht 1908 p. 214 et p. 231 note.

13. v. Esveld c. II. *Heroibus in lavando mulieres operam dabant*.

θαλαμηπόλος. Femme de chambre.

Ce mot ayant cette signification se présente seulement dans l'Odyssée.¹ Dans les *Septem contra Thebas*² où Eschyle raconte le sac d'une ville, le chœur dit : *παντοδαπός δὲ καρπὸς χαμάδις πεσών ἀλγύνει, πικρὸν δόρμια <τὰν> θαλαμηπόλων*.

Evidemment on ne se sert pas de ce mot ici dans le sens de «femme de chambre», mais dans celui de «femme de ménage». Suidas dit que la *θαλαμηπόλος* est la servante d'un temple.

κομίστρια.

Ce mot se présente seulement chez Hésyche, qui l'interprète comme *ἐπιμελήτρια*, *τροφός* [éμπλέκτρια]. Comme *έμπλέκτρια* ne peut signifier autre chose que «coiffeuse», les éditeurs ont pris ici ce mot comme une explication du mot *κομμώτρια* qui est placée à tort après le mot *κομίστρια*.³ L'explication «*τροφός*» indique qu'elles s'occupaient aussi probablement aussi de l'élevage des enfants.

κομμώτρια. Femme de chambre. Aide à la toilette.

Pollux⁴ et Hésyche⁵ mettent le mot en rapport avec *κόμη* «chevelure» et le traduisent par «coiffeuse». Suidas⁶ par contre dit que la *κομμώτρια* soignait la toilette des femmes, bien que l'addition du mot *έμπλέκτρια* indique que quand même le mot ne serait pas en rapport étymologique avec le mot *κόμη* la *κομμώτρια* était surtout préposée aux soins de la coiffure. Les passages chez Aristophane et Platon où nous rencontrons le mot, ne nous apprennent rien sur les fonctions de la *κομμώτρια*. Chez Aristophane,⁷

1. VII 8; XXIII 293.

2. vs. 345.

3. Cf. Suidas s. v. *κομμώτρια*.

4. II 31 οἱ δὲ περὶ τὴν κόμην χειροτέχναι κομμωταὶ καὶ κομμώτριαι αἱ γυναικες.

5. *κομμώτρια* ἡ κοσμοῦσσα τὰς τοίχας καὶ ψιλοῦσσα, *κονρίτις*. Cf. Helladius chez Photius *Bibl.* 530, 14.

6. *κομμώτρια*: *έμπλέκτρια*, ἡ κοσμοῦσσα τὰς γυναικας.

7. *Eccl.* 737.

quelqu'un met son mobilier sur le pavé pour le porter au marché et suppose que ces objets sont des femmes qui se mettent en rang pour un cortège. A une de ces prétendues femmes, il donne le nom de *κομμάτια*.

Parmi les métiers qui sans être strictement nécessaires, il est vrai, ont été d'une grande utilité, Platon¹ range celui de *κομμάτια*. Syrianos apporte plus de lumière en disant que les *κομμάτιαι* savent pallier les vilains visages en mettant des fards.² Il paraît donc que Pollux et Hésyche trouvent à tort un rapport entre les mots *κόμη* et *κομμάτια* bien que sans doute la coiffure occupât une large part dans la toilette de la femme grecque. C'est ainsi que Clément d'Alexandrie nomme les miroirs, les résilles et les peignes, comme des articles dont se servent les *κομμάτιαι*.³

κονρεύτια,⁴ *κονρίζ*.⁵

Quant à ces mots, je les ai trouvés seulement dans les passages cités, parmi lesquels deux titres de comédies perdues. Tout ce que nous savons au sujet de ces femmes, c'est que leurs fonctions ne peuvent pas avoir beaucoup différé de celles de la *κομμάτια*.⁶

ταμία. Femme de ménage.

Elle surveille le personnel et remplace la maîtresse de la maison. On connaît le passage dans l'*Economique* où Xénophon parle de ce qu'on doit exiger d'une *ταμία*.

1. Rep. II 373 C.

2. Syrianos, (*Rhet. gr.* Ed. Walz IV) p. 383 *αἱ κομμάτιαι τὰ δύσμορφα πρόσωπα κόσμοις ἐπιθέτοις καλύπτουσιν*. Cf. Saglio dans le *Dictionnaire de Daremberg-Saglio* IV 239 s. v. *ornatrix* et Eustathe sur l'*Iliade* XIV 169: *καλλωπίζεται ἐν ἀπορρήτῳ εἴ πως λάθη ἐπιποιῆσα γυναικιῶς τῷ κάλλει καὶ μὴ ὑποβολμαῖον ἐκ τέχνης κομμωτικῆς δοκοίη αὐτῆς τὸ καλόν, ἀλλὰ γνήσιον*.

3. *Paed.* III—4—26 *κομμάται δὲ καὶ κομμάτιαι περὶ τὰς γυναικας ἀμφιπολεύονται αἱ μὲν κατόπτρα, αἱ δὲ τοὺς κεκρυφάλους, ἀλλαὶ τοὺς κτένας*.

4. *Plut., Anton.* 60.

5. *Antiphane C. A. F.* II 62.

Amphion C. A. F. II 242.

6. *Etym. Magn.* et Hésyche s. v. *κομμάτια*.

ὑποστάτη.

Dans un temple d'Amyclée consacré à la déesse d'Onga et d'Oga on a trouvé deux pierres datant probablement du deuxième siècle après J. C. sur lesquelles sont sculptés des articles servant à la toilette de femme, comme des résilles, un miroir, des peignes, des souliers, des aiguilles, des boîtes à toilette etc. Sur une de ces pierres on lit¹

Λααγίτη Ἀρτιπάτηον ἴέρεια
et sur l'autre²

Ἀνθούση Δαμαιρέτον ὑποστάτη
Jusqu'ici on n'a pas retrouvé autre part le mot *ὑποστάτη*. Que peut-il signifier?

Hésyche³ explique le mot *στάτη* comme *ἐμπλέκτη*. L'*Etymologicum Magnum*⁴ donne ce dernier mot comme explication de *κομμώτη*. C'est donc une espèce de femme de chambre, aidant probablement à la toilette de la prêtresse, puisque sur les deux pierres, celle de l'*ἴέρεια* et celle de l'*ὑποστάτη* sont sculptés les mêmes objets. Aberdeen⁵ suppose que les figures représentent des objets que les femmes ont consacrés à la déesse en s'engageant à son service.

Le fait que l'*ὑποστάτη* et l'*ἴέρεια* sont dénommées de la même façon dans les deux inscriptions, porte à croire que l'*ὑποστάτη* a été à la fois une prêtresse ou une sous-prêtresse.

VII. Les hétaires.

Comme la matière fournie par les différentes sources ont été presque entièrement traitée dans les articles de Schneider dans *Pauly-Wissowa*⁶ et de Navarre dans

1. *I. G.* V I, 248. Boeckh. *C. I. G.* 1466.

2. *I. G.* V I 249. Boeckh. *C. I. G.* 1467.

3. s. v. *στάτη*.

4. s. v. *κομμώτη*.

5. Dans Walpole, *Memoirs relating to European and Asiatic Turkey* 1818, p. 456. Cf. *Quarterly Review* 1818² p. 244 où Aberdeen traite les mémoires de Walpole.

6. s. v. *Hetairai*.

Darembert et Saglio¹, je me bornerai surtout à donner un résumé des parties des articles mentionnés lesquelles ont quelque importance pour notre sujet.

Désignation.

La désignation primitive de ces femmes était *πόρη* ou *πορνίδιον*, mais déjà chez Hérodote on trouve l'euphémisme *έταιρα* « amie ». Ce mot resta le terme le plus usité. A côté de ce mot se présentent quelques noms dont on ne saurait établir la juste signification :

ἀπόφρασις, δειπηριάς, δημιουργός (γυνή), δημία, δρομάς, γεφυρίς, κάπραια, κασαλβάς, κασάλη, κασάνδρα, κασωρίς, κορίση, λεστός, λεωφόρος (γυνή), λωγάς, μαχλίς, παιδίσκη, παρδοσία (γυνή), περίπολις, πορνεύτρια, πῶλος (Αφροδίτης), σκαμμάς, σποθησιλαύρα, στατή, στεγίς, τεγῆτις, χαμαίτυπη, χαμεταιρίς.

Exposé historique.

Une des rares professions dont on puisse suivre assez exactement le développement, c'est celle de l'hétaire. Tandis que pour les autres professions les sources sont peu abondantes, on peut trouver beaucoup concernant cette matière, surtout par suite de la large place qu'a occupée cette existence d'hétaire et l'intérêt qu'y ont pris différents auteurs.

Le temps homérique n'a pas encore connu ces femmes. Les héros de l'épopée avaient des concubines ou un commerce sexuel avec des esclaves. Dès que le nombre croissant de relations commerciales releva l'aisance moyenne, on vit naître l'état d'hétaire. Il est certain qu'au sixième siècle, dans les pays ioniens les demi-mondaines ne furent pas rares, pas plus, selon Schneider, que les hétaires à Athènes. Schneider² base cette opinion sur les figures sur certains vases.

De bonne heure déjà Corinthe surtout a été connue

1. s. v. Meretrices.

2. Pauly-Wissowa VIII p. 1332.

pour le nombre, la beauté et le luxe de ses hétaires, ce que la ville devait particulièrement à sa situation entre deux mers et par conséquent à l'importance de son commerce. Il est curieux qu'il y eût à Corinthe des *ἱερόδοντοι ἑταῖραι*, attachées au temple d'Aphrodite Melainis, où plus de mille hétaires veillaient à l'enrichissement du temple et de la ville.¹ Dans la première moitié du cinquième siècle non seulement à Corinthe, mais aussi à Athènes le nombre des hétaires augmente et peu à peu leur influence devient plus grande surtout à Athènes. Déjà dans les comédies d'Aristophane on trouve quelquefois des hétaires; dans la nouvelle comédie, si elles ne jouent pas dans toutes les pièces le rôle principal, elles forment toujours le pivot autour duquel gravite l'action, et c'est en grande partie qu'Athénée y puise sa matière, quand dans le treizième livre des *δειπνοφισταί* il donne des *ἔρωτικοὶ λόγοι*.

Les Romains ont désigné l'état d'hétaire comme quelque chose de particulièrement grec. Plaute se sert même dans ce rapport de la locution *pergraecari*, *peregraecari* et *congraecari*. (Il semble que Sparte y ait fait exception et selon la tradition il n'y a pas eu d'hétaires dans l'île de Cos.)

Il faut distinguer deux groupes: les hétaires qui travaillent (*ἔργαζονται*) dans les maisons publiques et celles qui travaillent pour leur propre compte.

A Athènes les hétaires payaient un impôt.² Pour le reste l'état ne s'occupait pas du problème des hétaires ce qui s'explique aussi par le fait que la visite médicale n'était pas impérieuse, l'antiquité ne connaissant pas la maladie la plus redoutée vénérienne, le syphilis.³ L'existence de corporations d'hétaires est douteuse. Dans

1. Pauly-Wissowa s. v. *Hetairai*, p. 1333. *Hieroduloi*, p. 1465.

2. Eschine I 119. Pollux VII 202 C'est autant qu'on sache le seul impôt professionnel dans la vieille Grèce.

3. Bloch, *Ursprung der Syphilis* II 50 sq.

des inscriptions trouvées à Paros¹ et qui datent probablement du deuxième ou du premier siècle avant J. C. quelques-uns ont cru voir une preuve que les hétaires formaient quelquefois des corporations. Ces inscriptions portent les noms d'une cinquantaine de femmes dont il est dit qu'elles ont donné une contribution pour l'embellissement d'un temple.

Pernice et Maas² ont essayé de démontrer, que ces noms ont été des noms d'hétaires. Ils ont relevé les formes neutres qui, comme ils ont cru, caractérisaient les noms de ces femmes, puis le fait que le mot *Ἀσπασία* se présente trois fois et la présence d'un nom câlin.

Judeich³ par contre croit qu'il n'y a aucun rapport entre les inscriptions et les hétaires. Son opinion est partagée par Schulze.⁴ Adolf Wilhelm⁵ l'a défendue en rappelant, que les noms formés par des diminutifs en *ιων* n'ont pas nécessairement désigné des hétaires, puisque bien des nobles athéniens donnaient à leurs filles des noms en *ιων*. Poland⁶ aussi est d'accord avec Wilhelm. De même Schneider⁷ a démontré plus tard que les hétaires n'ont pas toujours porté le même genre de noms. Sur 300 noms d'hétaires qu'il a trouvés, il n'en peut ranger que trente parmi les « noms parlants » désignant des hétaires. Il est donc fort doux que les femmes de cette inscription aient été des hétaires.

Dans les maisons publiques, on avait aussi souvent des esclaves à qui on avait donné une éducation musicale et qu'on louait pour les festins et les *κωμοι*.

1. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*. 1000.

2. *Athenische Mitteilungen* XVIII (1893) p. 16 sqq., p. 21 sqq.

3. Dans l'article « *Aspasia* », *Pauly-Wissowa* II 1718.

4. *Gött. Gel. Anz.* 1896 p. 254.

5. *Ath. Mitt.* XXIII (1898) p. 409.

6. *Geschichte des Vereinswesens* p. 291.

7. *Pauly-Wissowa* VIII p. 1371, dans l'article « *Hetairai* ».

D'ailleurs presque toutes les femmes qui se présentaient en public comme musiciennes, sauf quand la musique avait un but religieux, de même que les danseuses et les femmes acrobates, appartenaient à la classe des hétaires.

Le nom général de ces hétaires qui exerçaient aussi la musique, était *μονσονογός*. Puis il y avait des *αὐλητρίδες*, joueuses de flûte, des *κιθαρίστραι* ou *κιθαρῳδοί* joueuses de cithare, des *σαμβυκίστραι*, joueuses de *σαμβύκη*, des *τυμπανίστραι* joueuses de timbales, et des *ψάλτραι*, joueuses d'un instrument à cordes. Quelquefois les jeunes filles jouant de la flûte pendant le sacrifice s'appellent *αὐλητρίδες*, mais ordinairement on entend par *αὐλητρίδες* les hétaires jouant de la flûte.

A Athènes les *αὐλητρίδες* étaient surveillées par les *ἀστυρόμοι*,¹ qui devaient les empêcher de demander des honoraires trop élevés. On avait fixé un tarif de deux drachmes au maximum pour chaque soir qu'elles jouaient. Quand différentes personnes prétendaient chez le loueur à la même *αὐλητρίζ*, on tirait au sort à qui l'aurait.² Elles prennent fréquemment part aux banquets, bien que Platon³ veuille les exclure. Elles formaient un élément constant dans les armées. Au commencement de la guerre du Péloponnèse, Athènes ne fourmillait pas seulement de soldats, mais, selon Aristophane⁴ aussi d'*αὐλητρίδες*. De même Lysandre⁵ avait un grand nombre de ces femmes dans son armée.⁶

Outre comme musiciennes, on rencontre les hétaires encore comme danseuses⁷ (*όρχηστρίδες*) et comme acro-

1. Harpocrate s. v. *ἀστυρόμοις*.

2. Arist. *Ἀθηναῖς πολιτεία*. L. 2.

3. *Symp.* 176 C.

4. *Ach.* 546 sqq.

5. Plutarque *Lys.* XV.

6. Voir aussi sur ce sujet *Daremburg et Saglio* III² 2085, s. v. *musica* (Th. Reinach).

7. *Daremburg et Saglio* IV 1033 s. v. *saltatio* (Séchan).

bates (*μυλίστραι*). Nous trouvons sur des vases plusieurs représentations de cette espèce de femmes.¹

Il est encore possible que quelques-unes de ces joueuses de flûte, de ces danseuses et de ces acrobates n'aient pas été des hétaires. C'est ainsi que dans le Banquet de Xénophon on ne lit pas expressément que la femme qui se présente comme danseuse et acrobate, appartienne à l'état des hétaires, pas plus que la joueuse de flûte qui joue un rôle dans la même partie.² D'autre part la comédie ne connaît évidemment pas d'autres danseuses ou musiciennes que celles qui sont à la fois hétaires.³

VIII. L'entremetteuse.

Il faut nettement distinguer d'une part la *μαστροπός*,⁴ la *μανλίστραι*,⁵ et la *προαγωγός*⁶ et d'autre part la *προμηνήστραι*. Les premières s'occupaient à favoriser des liaisons illicites, la *προμηνήστραι*, par contre, travaillait, au mariage de femmes nées libres.⁷ Celle-ci jouait donc le rôle d'agent matrimoniale. Plus tard la *προμηνήστραι* est appelée *προξενήτραι*.⁸ Quand à Athènes une personne avait opéré le contact d'une femme libre avec des hommes dans un but malhonnête, il (elle) pouvait être

1. Blümner, *Leben und Sitten der Griechen* II 46. Cf. Helmuth Th. Bossert, *Alt Kreta* Abb. 65.

2. Cf. Blümner, *Fahrendes Volk im Altertum. Sitzungsber. königl. Bayerischen Akademie*. 1918, 6^e Abt. p. 7.

3. Daremberg et Saglio III 1826. s. v. *meretrix* (Navarre).

4. P. e. Aristophane, *Thesm.* 558. Xénophon, *Conv.* III § 10, Lucien, *Toxaris* 13, Athénée X 443 A. Epicrates frg. 9 (C. A. F. II p. 285), Diphile frg. 43²² (C. A. F. II 554), Théophile frg. 11⁴ (C. A. F. II 477).

5. Scolie sur Aristophane *Nub.* 980.

6. Aristophane, *Thesm.* 341, *Vespae* 1628.

7. Eschine I § 14.

8. Suidas s. v. *προμηνήστραι* · *ἡ προνοήσασα γάμον, ἡν τῶν προξενήτραιά φασι.* Scolie sur Arist. *Nub.* 41 : *ἡ προνοήσασα τῶν γαμῶν προμηνήστραι καλεῖται, ἡ τῶν προξενήτραι.*

dénoncé(e) au moyen d'une *προαγωγείας γραφή* et condamné(e) à mort.

Si nous embrassons maintenant d'un coup d'œil général ce premier chapitre, nous pouvons, tout en faisant abstraction des métiers particulièrement propres à être exercés par des femmes, conclure que le travail professionnel de la femme a joué un rôle très peu important en Grèce.

CHAPITRE II. Position sociale.

Ayant passé en revue les métiers dans lesquels on a vu travailler des femmes, je me propose de parler de la position sociale qu'elles ont occupée. Pour cela je montrerai successivement quelles femmes ont appartenu à l'état de citoyennes, à celui d'étrangères libres, d'affranchies et d'esclaves. Puis je parlerai de leur position pécuniaire. Enfin j'examinerai si les femmes exerçant un métier étaient mariées ou non.

I. Citoyennes.

Dans le quatrième chapitre nous verrons comment les Grecs jugeaient du travail des citoyennes. En ce lieu il s'agit seulement d'examiner à quel point les citoyennes ont fourni du travail tout en ne tenant pas compte des simples travaux de ménage.

Dans bien des cas cependant il est impossible de décider, si une femme dont nous savons qu'elle a appartenu à la classe des libres, a été citoyenne ou étrangère.

1^o. Dans l'agriculture

nulle part il n'est fait mention de travail fourni par des citoyennes. Démosthène¹ seul raconte, qu'après la guerre du Péloponnèse bien des femmes libres se sont faites *τροντίτροιαι*. Quant aux *ἔρωτοι*² nous savons seulement qu'elles n'appartaient pas à la classe des esclaves,

2^o. Industrie et métiers.

Au premier chapitre nous avons déjà vu que la maîtresse de la maison, assistée par ses servantes passait une partie

1. LVII 45.

2. Hésiode, *Opera et dies* 602.

de son temps à préparer la laine et à confectionner des vêtements. Pourtant il y a eu probablement aussi des citoyennes qui s'en sont fait un métier. Xénophon¹ nous reproduit une conversation qu'a eue Socrate avec un certain Aristarque. Après la guerre du Péloponnèse Aristarque a recueilli bien des sœurs, des nièces et des cousines, ce qui le plonge dans la misère. Socrate lui rappelle que Céramon, qui a pourtant bien plus de monde à nourrir, arrive à se tirer d'affaire. Alors Aristarque réplique: Céramon doit nourrir des *τεχνῖται*, moi, par contre, j'ai à entretenir des gens élevés comme des libres. Alors Socrate l'exhorte à faire confectionner des vêtements par ces femmes, puisque par là il leur sera aisément de pourvoir à leurs besoins. Le fait que Socrate exprime le désir que les femmes chez Aristarque choisissent ce métier, nous permet de conclure qu'aux temps de la guerre du Péloponnèse et de la crise économique qu'elle a amenée, les femmes poussées par la gêne, ont essayé souvent de gagner leur vie en filant, en tissant et en cousant. Guiraud cite, lui aussi, quelques passages à l'appui de cette opinion² dont il n'y a pourtant qu'un seul qui nous donne une assez grande certitude. C'est le passage de Suidas où il est question de quelqu'un qui *τὰς θυγατέρας ἐπειρᾶτο ποιεῖν ταλασιονογοὺς καὶ χερνῆτας*, bien qu'il soit naturellement possible qu'il soit ici question d'étrangères, non de citoyennes. Que la femme qui dans le poème de Cratès³ aide son mari, soit une citoyenne libre, est aussi presque certain. De plus la description que Pausanias donne de l'industrie textile à Patras porte à croire que ce travail a été fait par des citoyennes, bien qu'il ne le dise pas catégoriquement. C'est sans aucun bon motif que Hermann-

1. *Memor.* II 6.

2. Guiraud, *Main-d'œuvre* p. 167: Eupolis chez Pollux VII 169. Scolie sur Théocrite XV 80. Pollux VII 72. Suidas s. v. *χερνῆτις*.

3. Bergk, *Poetae lyr. gr.* II, Crates frg. 6. Cité de Plutarque, *De vit. aer. al.* 7. (*Moralia*, 830 C.)

Blümner¹ prétend, que ces femmes étaient des étrangères. Quant à la préparation des comestibles, et plus spécialement la boulangerie, il semble que les citoyennes ne l'aient exercées qu'en de rares cas.² L'ἀρτόπολις des *Vespae*³ d'Aristophane cuisait aussi elle-même le pain. C'est probablement à ce passage que songe Guiraud⁴ quand, sans nommer la source, il range la «boulangère» parmi les citoyennes.

La χρυσώτρια⁵ qui aide son mari, est évidemment aussi une citoyenne.

Les citoyennes ont donc fourni peu de travail dans l'industrie et les métiers.

3^e. Commerce.

Aristophane fait entrer en scène plusieurs citoyennes comme détaillantes. Dans les *Vespae*⁶ une ἀρτόπολις menace quelqu'un de le traîner devant les tribunaux. Ce faisant, elle cite le nom de ses parents, ce qui porte à croire qu'elle est citoyenne.⁷ Quand Lysistrate⁸ dit qu'elle et ses amies, les σπερμαγοδαιολεκθολαχανοπώλιδες et les σκορδοπατριδοντριαρτοπώλιδες ne sont pas des esclaves, elle ajoute probablement mentalement: mais nous sommes des citoyennes. La mère d'Euripide qu'Aristophane appelle λαχαρόπολις ou λαχανοπωλήτρια⁹ était une citoyenne, de même que probablement la στεφανοπλόκος¹⁰

1. *Privatalterthümer*, p. 69 note 6.

2. Très rarement un homme libre — et encore moins une femme libre — se louait, forcé par la misère comme ouvrier dans un moulin (voir Blümner, *Privatalterthümer*² p. 33 et la citation de Dinarque, *in Demosthenem*, (I) 23).

3. vs. 238, 1397.

4. Main-d'œuvre p. 167.

5. *Bull. de corr. hell.* XIII 1889 p. 77.

6. vs. 1397. Cf. Becker, *Charikles* II p. 190.

7. v. Leeuwen dans son commentaire sur ce vers: parentum nominibus additis civem se esse docet.

8. Aristophane, *Lysistrata* 456 sqq.

9. Voir Chap. I.

10. Arist. *Thesm.* 446.

qui après la mort de son mari doit pourvoir à son entretien et à celui de ses cinq enfants. Wilamowitz¹ dit : « es gibt die Wäscherin und die Flickerin, auch die Kneipwirtin, alles Bürgerinnen », mais il ne m'a pas été possible de rien trouver concernant une citoyenne aubergiste.² Quand, au quatrième siècle, bien des femmes, forcées par les circonstances temporaires,³ doivent recourir à un métier pour gagner leur vie, plusieurs d'entre elles auront choisi le métier de marchande, comme l'a fait la *ταινιόπωλις* du 57^{me} plaidoyer de Démosthène. Dans ce plaidoyer Démosthène défend Euxithéos contre l'accusation d'avoir usurpé le droit de cité. Euxithéos et sa mère vendaient des rubans sur le marché (*ἡμεῖς ὅμολογοῦμεν ταινίας πωλεῖν*). S'ils avaient été des étrangers ils auraient dû payer le droit de marché en vertu d'une loi de Solon. Mais selon Euxithéos les livres de marché prouveraient que lui et sa mère la *ταινιόπωλις* n'avaient jamais payé ce droit, ce dont on peut conclure qu'ils ont été des citoyens. Ce passage prouve qu'à Athènes, du moins du temps de Démosthène, on considérait comme quelque chose d'exceptionnel une citoyenne faisant le commerce, puisque l'accusé Eubulidès trouvait dans le fait que la mère d'Euxithéos était vendeuse de rubans un motif assez important pour supposer qu'elle n'était pas citoyenne.

De tout ce que nous avons dit, il ressort que dans la vente en détail on trouve relativement peu de citoyennes.

4^o. Sages-femmes.

Du récit connu⁴ de la première sage-femme par Hygin et plus particulièrement des mots « *tunc Athenienses legem emendarunt ut ingenuae artem medicam discerent* »

1. *Staat und Gesellschaft* p. 120.

2. Peut-être Wilamowitz songe à la partie *πανδοκεύτροια* dans le mot forgé que nous trouvons chez Aristophane (*Lys.* 458).

3. Voir Chap. III.

4. Voir Chap. I.

un certain Petitus, dans son livre « *Jurisprudentia romana et attica* »,¹ conclut qu'une loi athénienne dont le sens avait été d'abord « *ne quis servus neve qua femina artem medicam discito* » a été changée plus tard en « *ingenuae artem medicinam (sic) discunto* ». Siebold² tout en considérant le récit d'Hygin comme invraisemblable³ ne sentait pas que Petitus avait reconstruit ces lois rien que d'après ce récit, et c'est ainsi que Siebold tire encore de ces prétendues lois des conclusions sur l'appréciation des sages-femmes chez les Grecs.

S'il y a donc tout lieu de douter qu'il y ait eu une loi prescrivant aux sages-femmes d'appartenir à la classe des citoyennes, c'est un fait, qu'on en parle toujours avec respect⁴ et qu'il n'y a pas d'exemple d'étrangère ni d'esclave exerçant cette profession.

En tout cas un très grand nombre de sages-femmes, sinon toutes, étaient citoyennes.⁵

5^o. Nourrices sèches et nourrices proprement dites.

Il n'y a pas eu de citoyennes servant de nourrices sèches. Pourtant des citoyennes, pressées par les temps durs, ont pu se voir forcées à aller exercer le métier de nourrice proprement dite (*τίτθη*), ainsi que Démosthène le raconte dans son plaidoyer contre Euboulidès.⁶ Dion Chrysostome semble avoir connu des *τίτθαι* libres, car il dit qu'il n'est pas honteux pour quelqu'un, si sa mère gagne son salaire comme *τίτθη*.⁷

1. Leyde 1741. III p. 387.

2. *Versuch einer Geschichte der Geburtshülfe* § 50.

3. § 24.

4. Voir Chap. IV.

5. Cf. Welcker, *Kleine Schriften* III p. 195 sq. Büchsenschütz, *Besitz und Erwerb* p. 293. Quant à Phénarète, la mère de Socrate, il est sûr qu'elle était citoyenne d'Athènes.

6. LVII 35, 45.

7. Ed. Dindorf I 134 *Oratio* IV.

Quant à la plupart des *tίτθαι* des inscriptions, on ne sait pas à quelle classe elles ont appartenu.¹ Une de ces femmes, nommée 'Pοξάρη a été sans doute citoyenne.²

6^o. Occupations de ménage.

Les femmes chargées de ces occupations pour gagner leur vie, n'ont jamais été citoyennes.

7^o. Hétaires.

De peu de filles de citoyens athéniens nous savons qu'elles sont devenues hétaires³; encore ne se sont-elles jamais engagées dans les maisons publiques.⁴ La plupart d'entre elles étaient naturellement pauvres. Dans bien des cas elles étaient réduites à la misère par la mort de leur mari.⁵ Pourtant nous savons quelques cas où des femmes de qualité se sont faites hétaires.⁶ Les hétaires libres gagnaient plus que les esclaves ou les affranchies. C'est ce que nous apprend pseudo-Démosthène quand il raconte⁷ qu'une Nicarète disait des esclaves lui gagnant de l'argent comme hétaires, que c'étaient ses filles, pour les faire passer pour des femmes libres. Nicarète fit cela *τινὲς ὡς μεγίστους μισθοὺς πράττοιτο τοὺς βούλομένους πλησιάζειν αὐταῖς ὡς ἐλευθέραις οὖσαις.*

8^o. Entremetteuses.

Je n'ai rien trouvé au sujet de l'état social de ces femmes.

Donc dans tous les groupes, on ne rencontre que par exception des citoyennes, sauf parmi les sages-femmes.

1. Cf. Guiraud, *Main-d'œuvre* p. 166.

2. I. G. III 1457. 'Pοξάρη Ζωπόγον Αἰανέως τίτθη. Cf. Helen Mc. Clees Ph. D. *A study of women in Attic inscriptions* p. 31.

3. Pauly-Wissowa VIII p. 1372. Daremberg et Saglio III p. 1827.

4. Schoemann-Lipsius, *Griechische Alterthümer*⁴ I p. 563.

5. Lucien, *Dial. meret.* VI.

6. Ploss-Bartels, *Das Weib in Natur- und Völkerkunde*⁹ p. 578.

7. In Neeram. (LIX) § 19.

et dans le commerce en détail. Je suis donc d'accord avec cette conclusion de Büchsenschütz¹:

« Wenn so allerdings die Frauen mittelbar für den Erwerb arbeiteten, indem sie dazu beitragen den Besitz zu erhalten, oder auch zu vermehren und den Wert des selben zu erhöhen, so ist eine unmittelbare Erwerbstätigkeit denselben nur ausnahmsweise zugemutet worden. »

Sans doute cela est en rapport avec le fait que peu de femmes libres restaient célibataires.²

II. Etrangères libres.

1^o. Agriculture.

Ici aucun cas d'étrangère libre ne nous est connu. Comme les étrangers, du moins en Attique, ne pouvaient pas posséder de biens immeubles et qu'ils pouvaient travailler la terre seulement comme fermiers ou comme ouvriers agricoles³, la plupart des étrangers se sont appliqués au commerce ou à l'industrie. Sans doute il a été de même pour les femmes, d'autant plus que, comme nous avons vu, le travail de femme dans l'agriculture a été généralement assez rare.

2^o. Industrie et métiers.

Bien que probablement du temps de Démétrios de Phalère les métèques formassent le quart de la population totale d'Athènes,⁴ nulle part nous ne trouvons fait mention spécialement d'étrangères travaillant dans l'industrie. Il ne sera donc pas trop hardi de prétendre que dans ces branches les étrangères n'ont pas joué un rôle important. Sans doute il y a aussi un rapport entre ce

1. *Besitz und Erwerb* p. 293.

2. Zimmern, *The greek commonwealth* p. 331 sqq. Mulder, *Quaestiones nonnullae ad Atheniensium matrimonia vitamque conjugalem pertinentes* p. 108.

3. Guiraud, *Main-d'œuvre* f. 160.

4. Guiraud, p. 159.

fait et la domination de l'industrie domestique avec son emploi d'esclaves.¹ En outre n'oublions pas que souvent nous ne pouvons pas, d'après nos sources, constater si nous avons affaire à des citoyennes ou à des étrangères libres.

3^o. Commerce.

Le commerce tant par mer (*ἐμπορία*) que par terre se trouvait à Athènes le plus souvent entre les mains des métèques, en tant qu'il ne s'agissait pas de la vente d'articles produits par les paysans et les artisans.² Nous avons donc le droit de supposer que parmi les marchandes, il y a eu beaucoup d'étrangères. Cependant le nombre de celles dont on peut établir avec certitude, qu'elles ont été étrangères, est fort petit.

La *Θράκη κατηλίς*, d'une des inscriptions d'affranchies à Athènes³ doit avoir été une Thrace, puisqu'ici le mot *Θράκη* n'est probablement pas un nom propre.

Si donc le nombre des marchandes dont nos sources disent catégoriquement qu'elles étaient étrangères, est minime, du fait que la plupart des marchands étaient des étrangers, il nous est permis de conclure que les marchandes, du moins à Athènes, ont appartenu généralement à la classe des étrangères.

5^o. Nourrices.

Comme nous avons déjà vu ailleurs, les nourrices originaires du Péloponnèse et plus spécialement les Lacédémoniennes, en tout cas des étrangères, étaient très recherchées à Athènes. C'est ainsi qu'une inscription trouvée à Athènes⁴ est consacrée à une *τιτθη Μέλιττα*, fille d'un *ἰσοτελής* (étranger privilégié) nommé Apollo-dore.

1. Quand Guiraud, dans le chapitre sur le travail libre, parle des étrangers, il ne fait pas non plus mention de travail de femmes.

2. Wachsmuth, *Stadt Athen* II p. 493. Glotz, *Le travail dans la Grèce ancienne* p. 199.

3. C. I. G. II² 773 A. Voir la troisième partie de ce chapitre.

4. I. G. II³ 2729. Cf. Helen Mc. Clees Ph. D. *A study etc.* p. 31.

6^o. Occupations de ménage.
Voir la quatrième partie de ce chapitre.

7^o. Hétaires.

Celles qui n'appartenaient pas à la classe des esclaves, étaient souvent des étrangères.¹ Il paraît que surtout les musiciennes ont été étrangères (libres?). Du moins Suidas dit que les *μουσονοργοί* étaient *βάρβαροι γυναικες*.

III. Affranchies.

Malheureusement, dans bien des cas, les textes ne nous apprennent pas, si nous avons affaire à des affranchies ou bien à des étrangères. Pourtant, de quelques femmes, nous pouvons dire avec certitude, qu'elles ont appartenu à la classe des affranchies. Plusieurs fois déjà j'ai parlé des inscriptions de la série I. G. II² 768—776, continuée dans les suppléments. Ces inscriptions, datant d'environ 300 av. J. C., étaient gravées sur des tables de marbre trouvées sur l'Acropole ou dans ses environs. Chaque table compte un grand nombre d'inscriptions, qu'il faut classer en trois groupes.

Je donnerai ici de chaque groupe un exemple :

1^o. II² 768, 16 sqq.

Ἐντυχίς παπηλίς ἀποφυγοῦσα Σώστρατον Μησίστρατον Αλωπεκῆθεν, φιάλη σταθμὸν [H].

2^o. II⁵ 772 b, B. col. 1 vs. 18.

*[Δη]μόστρατος Δημοστράτου [Π]αλλήνενς Ὡκυμον ταλα-
(σιονοργὸν), ἐν Ἡφαιστιαδῶν (οἰ)κ(οῦσαν), φιάλη Η.*

3^o. II⁵ 776 c. B. vs. 2—7.

*Μέλιττα ἐμ Μελίτει οίκο(ῦσα) λιβανωτό(πωλίς) ἀπέ(φυγε)
Φιλογέέτον Σιμωνίδον Ἀφιδναῖον.*

Koehler, l'éditeur de cette partie du corpus, croit que les coupes (*φιάλαι*) dont parle chaque inscription, ont été consacrées à Athènes par des esclaves à l'occasion de leur affranchissement. Il développe cette opinion d'une façon plus explicite dans les « *Mitteilungen des*

1. Darembert et Saglio III² 1827.

Deutschen Archäologischen Instituts in Athen » de 1878.¹ Il conçoit *ἀποφυγόν* ou *ἀποφυγοῦσα* suivi d'un nom de citoyen à l'accusatif comme: « esclave affranchi(e) de ». A l'aide d'autres inscriptions, publiées par lui dans l'article précité, il prouve que nous avons ici affaire à des affranchi(e)s. Et c'est encore d'une façon convaincante qu'il combat l'opinion de Rangabé qui, dans ses « *Antiquités helléniques* »², avait traduit *ἀποφυγόν* par « acquitté dans un procès contre ». De même il réfute définitivement l'hypothèse de Curtius³ avec laquelle Wallon⁴ se déclare à peu près d'accord. D'après cette hypothèse les *φιάλαι* auraient été consacrées par des esclaves qui, ayant atteint un asile, auraient recouvré la liberté.

S'il y a encore, quant à quelques détails, des opinions contradictoires, tous les commentateurs sont d'accord qu'il s'agit ici d'affranchi(e)s. Aussi c'est comme telles que je les regarderai.⁵

1^o. Agriculture.

Aucun exemple.

2^o. Industrie et métiers.

Bien des femmes, après leur affranchissement, allaient s'appliquer à la confection de vêtements, ayant déjà acquis quelque habileté pendant leur esclavage. Ainsi le nombre de *ταλασιονογοί*⁶ mentionnées dans la série d'inscriptions susnommée, monte jusqu'à une vingtaine. On trouve dans ces inscriptions aussi la *σιντοτόμος*⁶ et la *revροράρος*.⁷

1. p. 172.

2. II p. 881 sq.

3. *Inscriptiones Atticae nuper repertae*.

4. *Mem. Ac. In. B. L.* XIX 1853, 2 p. 266.

5. Cf. Calderini, *La manomissione e la condizione dei liberti in Grecia* p. 430. Celui-ci donne aussi le reste de la littérature.

6. *I. G.* II 776 c. A. 9.

7. *I. G.* II 772 b. A. col. I 24.

Quant à la préparation de comestibles je n'ai pu trouver aucun exemple.

3^o. Commerce.

Comme dans la plupart des cas les affranchies choisissaient naturellement le métier qu'ils avaient appris comme esclaves, il n'y a pas de quoi s'étonner qu'il n'y eût pas beaucoup de femmes qui sont entrées dans le commerce après leur affranchissement: Les rares cas où nous trouvons pourtant fait mention d'affranchies qui sont marchandes, s'expliquent probablement ainsi: Beaucoup d'esclaves avaient un commerce ou exerçaient un métier pour leur propre compte et payaient à leur maîtres une *ἀποφορά*.¹ Moyennant une somme d'argent mise de côté, ils pouvaient acheter leur liberté.

Les marchandes, nommées dans les inscriptions susdites, sont une *καπηλίς*,² une *λιβανωτόπωλίς*,³ une *σησα[μ]όπωλίς*,⁴ et une [στυπτ]ειό[πωλίς?].⁵ Dans les « tituli sepulcrales hominum incertae originis », nous trouvons nommées *Μέλιττα ἀλόπωλίς*,⁶ [*Δημητρία* (*π)ωλίς*],⁷ et *'Ελεφαρτίς ἴματιόπωλίς*. Toutes ces femmes sont selon toute probabilité des affranchies.⁸ La façon dont ces noms nous sont présentés, et aussi leur caractère, montre qu'en tout cas elles n'ont pas été des citoyennes.

La *παρδοκεύτρια* dans les *Ranae* d'Aristophane⁹ est aussi une affranchie, puisqu'elle invoque *Kléov* comme son *προστάτης*.¹⁰

1. Schoemann-Lipsius, *Gr. Staatsaltert.*⁴ I p. 170.

2. *I. G.* II² 768, 16.

3. *I. G.* II⁵ 776 c. B. 4.

4. *I. G.* II⁵ 768 c. col. II vs. 15, 769 col. II. vs. 12.

5. *I. G.* II⁵ 775 d. vs. 8.

6. *I. G.* II 3932.

7. *I. G.* II³ 3650.

8. Guiraud, *Main-d'œuvre* p. 149 se basant sur le nom *'Eλεφαρτίς* suppose que l'*ἴματιόπωλίς* est une affranchie.

9. vs. 569.

10. Calderini, *La manomissione* p. 353.

4^o. Sages-femmes.

Voir la première partie de ce chapitre.

5^o. Nourrices.

Dans deux passages d'auteurs différents, nous lisons, qu'une *τίτη* a été affranchie, mais dans les deux cas cela se faisait seulement à un âge avancé. Voici le premier passage¹

*τοῦ δὲ Μοσχίωνος ἦν
τίτη τις αὕτη πρεσβυτέρα, γεγονῖτε ἐμή
θεράπαιν, ἐλευθέρα δὲ νῦν.*

L'autre *τίτη* se rencontre dans l'oraison de Demosthène contre Euerge et Mnèsibule.² Celli-ci était aussi *πρεσβυτέρα* et après la mort de l'homme qu'elle a épousé après son affranchissement, elle est rentrée dans l'ancienne maison.

Parmi les « *tituli sepulcrales hominum incertae originis* » il se trouve aussi quatre noms de *τίται*.³

Probablement on rendait souvent la liberté à une *τίτη*, quand elle était devenue trop vieille pour remplir ses fonctions.

6^o. Occupations de ménage.

Voir la quatrième partie de ce chapitre.

7^o. Hétaires etc.

Probablement un grand⁴ nombre d'hétaires, travaillant pour leur compte s'est composé d'affranchies. Un exemple connu, c'est celui de *Néaqua* contre qui pseudo-Démosthène a prononcé son 59^{me} plaidoyer.⁵

1. Ménandre, *Samia* 21 (ed. v. Leeuwen).

2. XLVII § 55, 56.

3. I. G. II 3522 *Ἄρτεμιστα*, 4039 *Νομηρίς*, 4050 *Παλευστις*, 4139 *Συρέτη*, 4260 *Φιλύρα*. Calderini (p. 353) les range parmi les affranchies.

4. *Pauly-Wissowa* VIII p. 1342. *Daremburg et Saglio* III p. 1826.

5. Voir § 18 de ce plaidoyer.

IV. Esclaves.

1^o. Agriculture.

Les rares données que nous fournissent les auteurs et les inscriptions, ne nous offrent pas d'indications précises de travail d'esclaves (femmes) dans ces métiers. Comme cependant en général, on occupait peu d'esclaves dans l'agriculture,¹ du moins après le septième siècle, il fallait bien s'attendre à ce résultat négatif.

2^o. Industrie et métiers.

On sait que la maîtresse de la maison, assistée par ses esclaves, s'occupait presque toujours à faire elle-même les vêtements nécessaires. Mais nulle part je n'ai pu trouver une indication d'esclaves (femmes) qui en atelier, au service d'un entrepreneur, préparaient la laine ou confectionnaient des vêtements. Apparemment cela se faisait seulement à domicile et à usage domestique, tandis qu'on ne vendait que le superflu. Le pilage et la mouture ont été considérés chez les Grecs, comme le travail le plus lourd dont on puisse charger la femme. Aussi nous ne trouvons nulle part d'exemples de femmes libres moulant du blé, puisqu'on en chargeait toujours des esclaves. Burckhardt² regarde même la mouture comme le travail le plus ancien d'hommes asservis.

Les femmes qui cuisaien le pain, étaient aussi des esclaves, sauf de rares exceptions.³

3^o. Commerce.

Comme nous avons vu, les esclaves pouvaient aussi faire un commerce au profit de leur maître ou en tout cas vendre au marché des objets fabriqués à domicile. C'est ainsi qu'Eschine,⁴ parlant des biens que Timarque a hérités de son père, parle aussi d'une *γνναικα ἀμόργια*

1. Glotz, *Le travail* p. 104.

2. *Griechische Kulturgeschichte* I p. 156.

3. Voir la première partie de ce chapitre.

4. In *Timarchum* (I) § 97.

ἐπισταμένην ἐργάζεσθαι οὐκ ἐργα λεπτὰ εἰς τὴν ἀγορὰν ἐκφέρονται (femme qui savait travailler la filasse et qui apportait son ouvrage subtile à l'agora).

4^o. Sages-femmes.

Voir la première partie.

5^o. Nourrices.

Tandis que les *τροφοί* appartenaient toutes à la classe des esclaves,¹ il faut y ranger généralement aussi les *τίτθαι*.

6^o. Occupations de ménage. Toilette.

Toutes les femmes qui peuvent être rangées sous cette rubrique, étaient esclaves.

7^o. Hétaires.

Les hétaires, dans les maisons publiques, étaient des esclaves. Aussi la plupart des *μονσονογοί* appartenaient à cette classe.

V. Position financière.

En traitant de la position financière des femmes, je considérerai seulement les femmes libres qui, moyennant leur travail, pourvoient à leurs besoins, puisque ce n'est pas ici le lieu d'examiner la position financière de celles qui n'entrent pas dans cette catégorie, c. à. d. les maîtresses de maison et les esclaves.

Nous verrons dans le chapitre suivant, que la pauvreté était la principale cause qui forçait les femmes à prendre un métier. Or, les métiers, accessibles à ces femmes, n'étaient généralement pas de nature à enrichir celles qui les exerçaient. La plupart d'entre elles n'auront pas mené large, ce qui résulte encore de la façon dont on en parle.

L'insuffisance de nos sources cependant ne nous permet pas d'examiner pour chaque métier en particulier, quelle a été la position financière de ces femmes.

1. Seulement Plutarque *de puer. educ.* § 5 (*Moralia 3 C*): *αἱ τίτθαι δὲ οὐκ αἱ τροφοί . . . ἀτε μισθοῦ φιλοῦσαι* est en contradiction avec cette règle.

Ce qui est curieux, c'est qu'Eusèbe¹ oppose une *πλονσία γυνή* à une *χερνήτις*² ou une *παπηλίς*. Cette opposition s'applique probablement aussi aux temps d'avant J. C. C'est ainsi que la scolie sur Aristophane, *Ranæ* 1350, lieu où Eschyle chante une femme qui va le matin au marché vendre le surplus de sa laine, dit qu'Aristophane qui fait parler la femme à la première personne, ridiculise ici la pauvreté d'Eschyle.³ Dio Chrysostome⁴ dit que ceux qui reprochent aux autres que leur mère est *ἔρωθος*, *τρυγήτρια* ou *τίτθη* font cela pour prouver la pauvreté de ces gens (*οὐ γὰρ ἄλλως αὐτὰ ἐροῦσιν, ἀντὶ λέγωσι, ἡ ὡς σημεῖα πενίας*).

Ce qui ne s'accorde pas tout à fait avec tout cela c'est que Démosthène⁵ dit des *τίτθαι*, *ἔρωθοι* et *τρυγήτριαι*,⁶ femmes qui ont été forcées par les temps de prendre un métier, que de pauvres qu'elles étaient, elles sont devenues riches. En rapport avec le caractère de ce plaidoyer où les métiers énumérés sont présentés sous le jour le plus favorable, il faut prendre cette déclaration cum grano salis. Quand Xénophon, dans les *Memorabilia*,⁷ fait dire à Socrate, que différents hommes gagnent dans leur métier de quoi vivre largement — Nausicude dans la préparation de la farine (*ἄλφιτοπούια*), Cyrèbe dans la boulangerie (*ἄρτοπούια*) et quelques autres personnes dans la confection de vêtements (*χλαμυδονογύια*, *χλαιδοπούια*, *ἔξωμιδοπούια*) — nous voyons peu après que c'étaient tous des patrons, puisque l'auteur dit, qu'ils exploitent des esclaves. Or, sauf la potière que Wilamowitz suppose

1. *Praep. evang.* p. 259 A.

2. Cf. *Etym. magnum* *χερνήσαι* · *πενιχραῖς γυναιξὶ ναι ἀπὸ λειρῶν ζώσαις*.

3. Scolie sur Aristophane, *Ranæ* 1350: *πάλιν ἐπὶ πενίαν καὶ μικροπρέπειαν αὐτὸν κωμῳδεῖ*.

4. *Orat. VII* 260 R. (Dindorf I p. 134.)

5. LVII § 45.

6. Dio Chrysostome qui parle aussi de *τίτθαι*, *ἔρωθοι* et *τρυγήτριαι*, s'est servi très probablement de ce passage de Démosthène.

7. II c. 7. § 6.

avoir été patronne,¹ je n'ai pu trouver nulle part un exemple d'une femme se trouvant à la tête d'un atelier ou commerce, de sorte que la conclusion générale, que les femmes exerçant un métier n'ont pas fait partie des plus riches, ne me semble pas trop risquée. Les hétaires seules semblent être parvenues quelquefois à une grande richesse.²

VI. Les femmes exerçant un métier étaient-elles mariées ou célibataires?

Zimmern³ et M^{lle} Mulder⁴ ont prouvé, que fort peu de femmes dans la Grèce des cinquième et quatrième siècles sont restées célibataires. Mes recherches ont confirmé cette opinion, puisque d'aucune femme libre, à l'exception des hétaires, je n'ai pu prouver qu'elle soit restée célibataire. N'oublions pas cependant, que dans les sources, surtout dans les inscriptions, nous pouvons voir plus aisément, quelles femmes ont été mariées que de reconnaître celles qui ne l'ont pas été, puisque pour celles de la première catégorie le mari est souvent nommé, tandis qu'il n'y a aucun motif de mentionner expressément le célibat d'une femme non mariée.

Quant aux femmes suivantes, que j'ai énumérées suivant l'ordre alphabétique, il est certain, ou presque certain, qu'elles ont été mariées.

ἀκέστοια (Lucien LI 24)

βαλανίς (Suidas s. v.)

καπηλίς (I. G. II² 773 A)

μαῖα (*Φαιραρέτη*) Platon, *Theaet.* 149

πορφυρόπωλις (*Ins. Coss* 309)

σησαμόπωλις (I. G. II⁵ 769 col. II 12)

{ *ταινιόπωλις* Démosthène LVII 34

 { *τίτθη* „ LVII 55,

Peigneuse de laine (Cratès frg. 6).

1. Voir Chap. I 2. p. 33.

2. Pauly-Wissowa VIII p. 1354.

3. *The greek commonwealth* p. 331.

4. *Quaestiones nonnullae* p. 107 sq.

CHAPITRE III.

Causes et motifs qui ont porté les femmes à prendre un métier.

Dans ce chapitre nous pouvons passer sous silence un grand nombre de femmes exerçant un métier et qui ont appartenu au rang des esclaves. Ordinairement, quand une esclave était affranchie, elle devait, pour gagner sa vie, continuer le métier qu'elle avait appris comme esclave, son état pécuniaire ne lui permettant pas ordinairement d'y renoncer.

La cause générale qui forçait une femme à prendre un métier, ou à se faire hétaire,¹ était la pauvreté. Un seul passage, Stobée 60, 5, semble indiquer que des femmes ont appris aussi quelquefois un métier par précaution pour être à même de gagner leur vie en cas d'appauvrissement. Stobée cite de l'*Aὐλητοίς* de Ménandre :

τὰ πατρῷα μὲρ ποιεῖ καιρός ποτε
ἀλλότρια, σώζει δ' αὐτά πον τὰ σώματα
βίου δὲνεστὶ μῆδασφάλει ἐν ταῖς τέχναις.

Quand la femme assistait son mari dans son métier, ce qui se faisait souvent, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, c'était ordinairement, parce que le mari ne voyait pas d'autre moyen d'échapper à la faim. Ceci se trouve nettement exprimé dans le fragment de Cratès,² que j'ai traité dans le premier chapitre.

Si les femmes ne prenaient un métier que lorsque la pauvreté les y forçait, il faut admettre qu'elles acceptaient

1. Lucien, *Meret. dial.* III 3, VI, VII. Surtout le récit dans le sixième de ces dialogues est curieux. Après la mort de son mari Crobylè a vécu d'abord de tissage et de filage, mais plus tard elle se décide à faire de sa fille une hétaire pour se mettre à même de gagner sa vie.

2. Bergk, *Poetae lyrici graeci* II Cratès frg. 6.

de l'ouvrage pour n'importe quel salaire et que par conséquent le travail de femme était à meilleur compte que le travail d'homme. Le seul lieu qui nous en donne un exemple, se trouve dans la *Politique*¹ d'Aristote. Il y dit qu'il y a des magistrats, les *γυναικόρομοι* et les *παιδόνομοι*, qui doivent surveiller l'emploi de femmes et d'enfants « ὥσπερ ἀκολούθοις » par de pauvres gens.² Le développement peu avancé de l'industrie chez les Grecs nous explique en quelques mots, pourquoi nous ne trouvons pas plus de passages qui nous prouvent, que le travail de femme était à meilleur compte que le travail d'homme. D'ailleurs nous avons vu au premier chapitre, que dans l'industrie en tant qu'elle exsistait, la femme jouait un rôle peu important. En général nous ne saurions donc pas prétendre que le bon marché de la main-d'œuvre de femme en ait favorisé l'emploi.

La pauvreté, voilà la cause principale. Mais cette pauvreté doit avoir elle-même une cause. Quand en Grèce un artisan ou en général quelqu'un appartenant à la classe inférieure, mourait, il laissait ordinairement sa femme dans l'indigence, puisqu'il n'y avait pas encore la moindre trace d'assurances. Parfois ces femmes avaient alors, en prenant un métier, bien de la peine à pourvoir à leurs besoins. Ecoutez les plaintes de la tressouse de couronnes dans les *Fêtes de Démeter* d'Aristophane:³

εἷμοι γὰρ ἀνήρ ἀπέθανεν μὲν ἐν Κύπρῳ,
παιδάρια πέρτε καταλιπόντες ἄγρῳ μόλις
στεφανηπλοκοῦσ' ἔβοσκον ἐν ταῖς μνωγίαις.

« mon mari est mort à Chypre et il m'a laissé cinq enfants

1. p. 1323 a.

2. Les mots d'Aristote ne nous permettent pas de définir nettement leur fonction. On y lit textuellement: *Τούτων δὲ εἴναι φαρεγός εἰσιν οὐ δημοτικαὶ τῶν ἀρχῶν, οὐδὲ γυναικορομία καὶ παιδονομία, τοῖς γὰρ ἀπόροις ἀνάγκη χρῆσθαι καὶ γυναιξὶ καὶ παισὶν ὥσπερ ἀκολούθοις διὰ τὴν ἀδονίλαν.* Cf. p. 1336 b.

3. *Thesm.* vs. 446 sqq.

que j'ai de la peine à nourrir en tressant des couronnes sur le marché aux couronnes». La veuve dans les *Dialogues des Hétaires* de Lucien¹ laquelle plus tard fera devenir sa fille hétaire, dit, qu'après la mort de son mari, elle doit gagner sa vie en tissant et en filant; après qu'elle avait vécu quelque temps de l'argent provenant de la vente des outils de son mari: *εἰτα ρῦν μὲν ὑφαίρουσα, ρῦν δὲ πρόκηρι πατάγουσα ἵ] στήμονα κλώθοντα ἐποριζόμητο τὰ σιτία μόγις*. De même la Mélinna de l'inscription² qui nourrissait ses enfants au moyen d'un travail manuel, doit avoir été une veuve.

Quant à l'assertion de Wilamowitz,³ qui prétend que presque toujours la femme était forcée, quand elle était privée de son gagne-pain, de vendre son corps pour se nourrir, elle me semble absolument hypothétique. Il dit: « Und wenn der Ernährer fehlt, ist das Elend der auch innerlich unmündigen Geschöpfe da. Außerhalb der Familie hat das Weib zum Erwerbe wirklich kaum etwas anderes als ihren Leib ». Les passages cités ci-dessus d'après les auteurs antiques prouvent à mon avis qu'il faut prendre le mot « *kaum* » dans un sens très large.

La lutte pour la vie devenait bien plus lourde pour les femmes privées de leur gagne-pain, de même que pour d'autres femmes, quand des guerres ou des révolutions avaient empiré les conditions de vivre. En ces temps le nombre de veuves et d'orphelines était naturellement bien plus grand.

C'est déjà à un autre point de vue que j'ai cité au deuxième chapitre le dialogue entre Socrate et Aristarque.⁴ Par suite de la guerre, Aristarque a bien des sœurs, des nièces et des cousines sur les bras et ne voit pas moyen de les nourrir. Sur l'avis de Socrate, il les fait s'appliquer

1. LXVII No. 6.

2. *I.G.* II³ 1434.

3. *Staat und Gesellschaft* p. 121.

4. Xénophon, *Mem.* II 7.

au lainage. De même la femme dans le plaidoyer de Démosthène contre Eubulidès,¹ laquelle a perdu son mari, a exercé le métier de *τίτθη* pendant que les temps étaient durs pour la ville et ses habitants: *ὅθ' ή πόλις ητύχει καὶ πάντες κακῶς ἐπραπτον.* Il ne faut cependant pas lui en faire un reproche, car bien des femmes de la ville (*ἀστὰς γυναικας*) ont exercé temporairement ce métier dans ces mêmes circonstances, et si elle n'était pas pauvre elle aurait renoncé aussi à son métier principal, la vente de rubans. Outre celui de *τίτθη*, les femmes, forcées par les circonstances, prenaient aussi d'autres métiers, comme nous prouve encore Démosthène²: *ώς γὰρ ἔγωγ' ἀκούω, πολλαὶ καὶ τίτθαι καὶ ἐριθοι καὶ τρυγήτραι γεγόνασιν ὑπὸ τῶν τῆς πόλεως κατ' ἐκείνους τοὺς χρόνους συμφορῶν ἀσταὶ γυναικες.*

Nous voyons donc, que tout comme aujourd'hui, la guerre et les mauvaises conditions pouvaient forcer les femmes à prendre un métier, avec cette différence cependant que chez les Grecs le principal mobile a été la pauvreté, chez nous c'est la nécessité d'occuper les places laissées vacantes par les hommes engagés dans l'armée. Je regrette que je n'aie pu mettre la main sur un exemplaire du discours prononcé par Radermacher en 1918 sur les «Probleme der Kriegszeit im Altertum». Dans un article sur ce discours³ Th. Lenschau dit «Im einzelnen sind die Vergleiche manchmal schlagend: die Verpflegungsschwierigkeiten, die Bewucherung des Volkes, die Verschlechterung des Geldes, die ebenso wirkte wie unsere eifrig arbeitende Notenpresse, das Eintreten der Frauen in die Berufsarbeit vollzogen sich in ganz ähnlichen Formen wie heute». C'est à juste titre que Lenschau met en garde contre une trop grande généralisation des comparaisons qui nous empêchent de voir les différences

1. LVII, 35.

2. LVII § 45.

3. *Berl. Phil. Wochenschrift* 1919 No. 38, sp. 896.

fondamentales. Il en est de même du choix d'un métier par les femmes: les cas se ressemblent un peu, mais les causes sont toutes différentes; de même la nature du métier choisi était autre. Outre la misère, le désir de luxe peut porter les femmes à prendre un métier, mais alors seulement le métier qui promet de gros profits: celui d'héritier.

Pour résumer, nous pouvons donc dire que chez les Grecs la pauvreté, souvent causée par les temps ou par la mort du mari qui gagnait le pain, a été le principal mobile qui a forcé les femmes à prendre un métier.

Comparons ce résultat aux résultats de quelques recherches faites sur d'autres temps.

En 1882, Bücher a tenu une conférence sur «die Frauenfrage im Mittelalter». Pour cela il avait examiné la situation dans les villes allemandes d'environ 1250 à environ 1500. Il conclut qu'au moyen-âge, il y a eu un grand excédent de femmes ce qui diminuait fort leurs chances matrimoniales, de sorte que bien des femmes ont été forcées de gagner leur vie. Il a pu démontrer ce surplus à l'aide de chiffres de population et d'autres statistiques, ressources que la Grèce ne nous fournit pas, hélas!

Selon Bücher quatre choses ont surtout causé ce surplus de femmes au moyen-âge:

- 1^o. Les nombreux dangers, auxquels les hommes étaient exposés dans les guerres civiles et les voyages commerciaux.
- 2^o. La plus grande mortalité des hommes pendant les pestilences (Cela est démontré, dit-il, par les chiffres plus élevés pour les femmes sur les listes d'impôts de Francfort après des années de pestilence).
- 3^o. L'intempérance des hommes dans toutes sortes de jouissances.
- 4^o. Le célibat des nombreux religieux.

En outre il suppose que le travail dans des salles malsaines a été nuisible aux hommes.

De ces quatres causes seulement la première, la plus grande mortalité des hommes par suite des guerres nombreuses, a opéré en Grèce. En revanche, en des temps normaux la chance de se marier était très grande pour les jeunes filles d'Athènes, surtout pour les filles de citoyens et souvent le nombre de femmes à marier était insuffisant.¹ Seulement après des guerres de très longue durée, comme après celle du Péloponnèse, nous voyons que différentes femmes sont forcées de prendre un métier.² Il n'est donc guère question d'un surplus de femmes. Aussi il faut considérer comme un fait isolé l'observation de Pausanias, qu'à Patras, où les femmes vivent en travaillant le *βύσσος*, il y avait deux fois plus de femmes que d'hommes. Si cette observation est juste, il faut naturellement que la chance moindre de se marier déterminée par le surplus de femmes, les ait forcées à faire quelque chose pour gagner leur vie. Pourtant, comme nous venons de le dire, ordinairement Athènes et probablement aussi le reste de la Grèce n'avait pas un surplus de femmes. Aussi au moyen-âge l'étendue du travail salarié des femmes a été évidemment bien plus grande qu'en Grèce. On trouve même au moyen-âge du travail de femme dans un certain nombre de métiers, dont la femme était «tatsächlich ausgeschlossen» à l'époque où Bücher a donné sa conférence.

Les trois autres causes que Bücher énumère pour le développement du travail de femme au moyen-âge, ne sauraient compter pour la Grèce. On ne trouve nulle trace d'une plus grande mortalité d'hommes par suite d'épidémies. De même il semble que l'intempérence des hommes dans leur jouissances n'ait pas amené un surplus de femmes. Le célibat du clergé n'a pas existé en Grèce. Le seul rapport en cette matière entre l'histoire de la Grèce et celle du moyen-âge consiste donc en ceci, que

1. Voir Zimmern, *The greek commonwealth* p. 332.

2. Bücher, *Die Frauenfrage* p. 12.

les guerres dans ces deux époques ont contribué à favoriser le travail de femme, avec cette différence que l'influence en Grèce a été beaucoup moindre.

Au dix-neuvième siècle nous voyons de nouveau un grand développement du travail de femme, cette fois non seulement dans la classe ouvrière, mais aussi dans les autres classes.

Jules Pierstorff en parle longuement dans un article «Weibliche Arbeit und Frauenfrage» dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*.¹ Dans la neuvième partie de cet article, intitulée «Ursprung und Entwicklung der bürgerlichen Frauenfrage» il examine les différentes causes qui au dix-neuvième siècle ont amené à prendre un métier des femmes autres que celles sorties de la classe ouvrière.

Pour les femmes de la «untère Klasse» le passage aux conditions économiques du dix-neuvième siècle s'est effectué sans difficultés. Dans la classe moyenne et dans les milieux de fonctionnaires et d'officiers cependant, où «das verfügbare Einkommen ein beschränktes war, und die gehobene soziale Stellung des Fundamente einer gesicherten Vermögenslage entehrte», on a vu naître une véritable détresse surtout pour les membres féminins des familles. Cette détresse atteignait son comble, quand le gagne-pain mourait ou devenait incapable de remplir ses fonctions. Ajoutez à cela la chance moindre de se marier qu'avaient ces femmes par suite de différentes causes. «So kommt es», dit Pierstorff «dass die Bewegung welche eine Erweiterung der Erwerbsgelegenheit für das weibliche Geschlecht begründet, ihren eigentlichen Sitz und Ursprung in jenen bürgerlichen Schichten hat, besonders in denjenigen Kreisen, in denen Vermögenslage und soziale Stellung sich nicht entsprechen, und daß hier das Hauptaugenmerk auf die Selbstversorgung der unverheirateten Töchter und unversorgten wie ungenügend versorgten Witwen gerichtet ist».

1. VIII p. 679.

Mais en dehors des causes économiques, il y en a d'autres: « Weiten Frauenkreisen kam mehr und mehr die Armut und Leere zum Bewußtsein, welche die veränderten Verhältnisse in ihr Leben gebracht hatten ». C'est ainsi que des femmes de milieux qui n'étaient pas appelés à exercer une profession, allaient s'emparer de postes d'utilité publique. La culture moderne, fondée sur une plus haute estime de l'individualité, a rendu la femme plus consciente et a fait naître en elle un besoin impérieux de développer librement sa personnalité.

Si nous comparons maintenant les causes citées par Pierstorff avec les résultats obtenus par nos recherches, nous voyons d'abord que les causes non essentiellement économiques, ne comptent pas pour la Grèce. Il y a eu, il est vrai, un commencement d'émancipation de la femme, et il faut examiner, si ce mouvement a exercé une certaine influence sur l'industrie.

L'émancipation de la femme a été amplement traitée par Ivo Bruns dans une composition intitulée: « Frauenemanzipation in Athen ».¹ Il y dit e. a. qu'Euripide dans les chœurs de la Médée fait des allusions à un mouvement qui, prenant sa source dans un petit cercle de femmes cultivées (gebildete), défendait le relèvement de la femme. Il croit voir cette opinion confirmée dans de nombreux passages de la *Lysistrate* d'Aristophane; et selon Bruns le mouvement est plus prononcé dans la troisième partie du cinquième siècle. Il faut chercher les représentantes de ce mouvement parmi les étrangères cultivées qui selon Bruns, appartenaient, il est vrai, à la classe des hétaires, mais occupaient de hautes positions sociales.² De même

1. Ivo Bruns, *Vorträge und Aufsätze* p. 154.

2. Cf. Donaldson, *Woman; Her position and influence in Ancient Greece and Rome, and among the early Christians* p. 58: They (les hétaires) were the only educated women in Athens. They studied all the arts, became acquainted with all new philosophical speculations and interested themselves in politics.

l'idée de Platon sur la communauté des femmes repose selon Bruns sur ce mouvement émancipateur, et dans ce que Xénophon et Aristote ont dit au sujet des femmes, on trouve une lutte contre ce mouvement féministe.¹

Il me semble que les suppositions sur lesquelles en effet se base l'argumentation de Bruns sont assez risquées. Ce qui est un fait, c'est qu'il y a eu des femmes d'une plus haute culture que la femme que Xénophon nous décrit dans l'*Economique* comme le type de l'Athénienne. Mais il me paraît trop audacieux de conclure à un mouvement tendant à l'émancipation de la femme, rien qu'en nous basant sur un chœur d'Euripide et une comédie d'Aristophane. Nous ne pouvons affirmer que, par-ci par-là, il y a eu des femmes qui luttaient pour acquérir plus de droits. Mais tout en supposant qu'il y a eu réellement un mouvement tendant à l'émancipation de la femme,² ce mouvement n'a jamais eu de suites économiques. La question n'a pas eu de fond social. Aussi c'est seulement pour exprimer l'opinion que le « mouvement » est parti des femmes mêmes et non des dissertations d'auteurs et de philosophes que Bruns dit que le mouvement a été de nature sociale.³ En effet un peu plus loin⁴ il dit : « Eine irgendwie nachweisbare Änderung in dem sozialen Leben Athens hat diese Bewegung nicht herbeigeführt ». Cette opinion se trouve confirmée par les résultats de mes recherches : nulle part je n'ai trouvé une seule trace de femmes s'efforçant de s'affranchir au point de vue économique en se basant sur l'égalité des deux sexes. Ceci peut encore s'expliquer par le peu de développement économique et le rôle important de l'économie domes-

1. Cf. Zimmern p. 334.

2. Cf. Wilamowitz, *Hermes* XXXV (1900) p. 548.

3. Bruns p. 1772 « Es drängt sich die Frage auf, von welcher Seite die ersten Anregungen zu dieser Bewegung ausgegangen sind. Eines ist zunächst klar, daß sie anfänglich keine literarische, sondern eine soziale war.

4. p. 188.

tique en Grèce. Si l'émancipation moderne ne peut pas s'expliquer tout à fait par les situations économiques, toujours est-il que le développement de ces situations l'a rendu possible.

Pour ce qui est des causes purement économiques pour les temps modernes, il faut, selon Pierstorff, considérer tout d'abord la moins grande possibilité de se marier. A ce point de vue, on peut donc mettre un parallèle entre les temps modernes et le moyen-âge, mais, comme nous venons de voir ci-dessus, en Grèce les chances matrimoniales pour les femmes sont restées toujours assez favorables. Plus haut j'ai déjà dit à quel degré l'accroissement du travail professionnel de la femme pendant la guerre peut se comparer à des situations analogues en Grèce.

CHAPITRE IV.

Les idées sur le travail de femme.

Si nous examinons quelles ont été en Grèce les idées sur le travail de femme, il faut toujours demander d'abord qui ont prononcé les différents jugements que nous pouvons trouver. C'est qu'une classe de la société aura eu en effet une autre idée sur ces choses qu'une autre classe,¹ bien qu'au sujet du travail de femme il y eût évidemment moins de différence d'opinion que sur le travail d'homme. Nous verrons que dans bien des cas il nous faudra nous contenter de données indirectes, faute de données directes. J'espère en expliquer la cause à la fin de ce chapitre, quand je tirerai des conclusions plus générales.

D'abord j'essayerai de déterminer le jugement sur les différents genres de travail de femme, puis je donnerai un aperçu du jugement sur le travail de femme en général et comparé au jugement sur le travail d'homme.

1^o. Agriculture.

Au premier chapitre nous avons vu que pour cette rubrique, il y avait peu de données, de sorte que peut-être on pourrait tirer seulement cette conclusion négative que l'on ne jugeait pas les femmes propres aux travaux des champs, ce que Xénophon fait dire à Ischomaque.²

2^o. Industrie et métiers.

a) Au premier chapitre nous avons déjà vu que l'on considérait la préparation de la laine et la confection de vêtements, comme un travail spécialement féminin. De

1. Voir Neurath, *Zur Anschauung der Antike über Handel, Gewerbe und Landwirtschaft*, dans les « *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik* » 1906 Bd. 32.

2. *Oeconomicus* VII § 22, § 30. Cf. Stobée 85, 21.

même Platon¹ dit, que les femmes excellent plus que les hommes dans l'art textile et l'art culinaire. Mais ce n'était que forcée par la nécessité qu'une femme se décidait à en faire des métiers. De même il faut qu'Aristarque, dans le passage de Xénophon cité déjà plus d'une fois, soit convaincu par Socrate que pour les gens libres le travail honnête n'est pas honteux, avant qu'il se décide à faire préparer la laine par les femmes qui habitent sous son toit. Au bout de quelque temps Aristarque vient raconter à Socrate, que l'expérience a bien réussi et que les femmes sont devenues gaies et enjouées au lieu d'être moroses.² Nous trouvons ici vaguement tracée la pensée moderne, que la femme célibataire, si elle manque d'occupations régulières, devient malheureuse et que seulement le travail régulier peut maintenir son équilibre. Quand une femme était tourmentée par la misère et la faim, elle choisissait dans bien des cas un emploi dans la confection de vêtements, étant alors le moins méprisée. C'est ainsi que dans l'*Anthologie palatine*³ un poète dit de trois femmes qui filaient et tissaient, qu'elles faisaient cela pour pouvoir vivre sans honte:

ζώειν γὰρ δίχα πατρὸς ὀνείδεος εἴλεθ' ἐπάστα
ξεῖν τὸν ἐκ χειρῶν ἀγρυπνέα βίοτον —

Probablement il faut, comme Frazer, prendre dans un sens favorable le jugement de Pausanias sur les *ὑφάντοιαι* à Patras⁴: «Αφροδίτης δέ, εἴπερ ἄλλαις γυναιξὶ μέτεστι καὶ ταύταις». Frazer traduit les mots cités ainsi: « more charming women are nowhere to be seen ». Dans son commentaire il dit: « All the translations so far as I have observed, who refer to this passage have interpreted it as a slur upon the morality of the women of Patrae. E. Curtius saw in Pausanias's remark 'a sure trace of the worship

1. *Respublica* V 455 C.

2. *Ιλαραι ἀντὶ σκυθρωπῶν.*

3. VI 174.

4. Pausanias VII—21, 14.

of Mylitta introduced by the Phoenicians.¹ All this is beside the mark. The expression Ἀρροδίτης μέτεστι, as my friend Mr. W. Wyse points out to me, is clearly equivalent to the adjective ἐπαφρόδιτος 'lovely', 'charming' » Comme d'après les passages cités ci-dessus, cette espèce de travail n'était pas regardée comme une honte, l'observation de Pausanias n'aura probablement pas eu un sens désapprobateur. Tout cela me semble servir de preuve à la justesse de la conception de Frazer. Si donc nous voyons qu'en général on ne méprisait pas ces occupations, il y avait pourtant une différence d'appréciation selon le genre du travail. Une *χερνῆτις*, fileuse est d'après l'*Etymologicum Magnum*¹ ταπεινή (humble, de position inférieure) puisqu'elle vit de travail manuel, (παρὰ τὸ ἐκ τῶν ἴδιων χειρῶν τρέψεοθαι) et dans un dialogue de Lucien² quelqu'un se vante d'être devenu célèbre par la rhétorique, tout en n'étant que le fils d'une couturière qui faisait des raccommodes (ἀκέστρια). Pourtant on estimait le travail d'une *ἀκέστρια* moins déshonorante que celui d'une *φροντιστρια* (quelqu'une qui grille de l'orge) puisque dans une des lettres d'Alciphron,³ quelqu'un menace une femme qu'il a prise chez un *ἀκέστρις* (raccommodeur de vêtements) de lui faire griller de l'orge à la campagne, si elle ne travaille pas mieux.

En résumant, nous pouvons dire, que les femmes qui gagnaient leur pain par la lainerie et autres industries analogues, étaient considérées comme de pauvres créatures qui essayaient de gagner honnêtement leur pain.

b) Préparation de comestibles.

Au premier chapitre nous avons vu que l'on regardait la meunerie comme le travail le plus lourd dont on pût charger les femmes. De même la cuisson du pain était ordinairement le travail des esclaves. Platon trouvait les

modinette
modinette
fabricisme
chez les
riches

1. s. v. *χερνῆτις*.

2. LI (*Rhetorum Praeceptor*) 24.

3. II 24.

femmes, plus que les hommes, propres à cuire des gâteaux et à faire la cuisine.¹ Cependant, comme les femmes n'ont presque jamais considéré cette espèce de travail comme un métier, on trouve peu de jugements à ce sujet.

c) De même nous ne pouvons pas considérer à part les jugements sur le reste des industries, puisque les données nous manquent.

3^o. Le commerce.

Au premier chapitre nous avons vu que parmi les femmes qui s'occupaient de la vente en détail, le nombre de marchandes au marché était fort grand. Or, dans tous les pays et en tout temps cette espèce de femmes a eu une réputation assez mauvaise, mais surtout en Grèce il paraît qu'on les a regardées avec un grand dédain.

Quels en ont été les motifs? D'abord les marchandes au marché semblent avoir été mal famées pour leurs cris et leurs querelles. C'est ainsi que Dionyse, dans les *Ranae* d'Aristophane,² dit que les poètes ne doivent pas crier comme des marchandes de pain:

λοιδορεῖσθαι δ'οὐ θέμις
ἄνδρας ποιητὰς ὥσπερ ἀρτοπώλιδας.

Dans le Plutus d'Aristophane³ Chrémyle conclut à cause des cris que pousse la Pauvreté, qu'elle est aubergiste ou λεκιθόπωλις :

ΠΕΝΙΑ

οἴεσθε δ'εἴραι τίνα με;

ΧΡΕΜΥΛΟΣ

παρδοκεύτρων

ἢ λεκιθόπωλην, οὐ γὰρ ἀν τοσοντονὶ⁴
ἐνέκραγες ἡμῖν οὐδὲν ἡδικημένη.

1. Platon, *Respublica* V 455 C. . . . καὶ τὴν τῶν ποπάνων τε καὶ ἐψημάτων θεραπείαν ἐν οἷς δή τι δοκεῖ τὸ γυναικεῖον γένος εἶναι.

2. vs. 857.

3. vs. 426.

Dans les Vespaes¹ Aristophane dit d'une πανδοκεύτρια qu'elle a la voix d'un cochon. Qu'elles montraient au besoin leurs griffes, c'est ce qu'Aristophane raconte dans la Lysistrate² où des marchandes, ayant l'esprit belliqueux, sont envoyées les premières contre l'ennemi.

Mais non seulement elles étaient réputées criardes et querelleuses, mais aussi trompeuses, surtout parce qu'elles trichaient avec la mesure. C'est encore Aristophane qui nous apprend cela.

Thesm. 347:

κεῖ τις κάπηλος ἢ καπηλὶς τοῦ χοὸς
ἢ τῶν κοτυλῶν τὸ νόμισμα διαλυμαίνεται,

et *Plutus* 435:

ἄρο' ἔστιν ἢ καπηλὶς ἢ κατέποντος
ἢ ταῖς κοτύλαις ἀεί με διαλυμαίνεται;

Le mépris qu'on a pour les marchands en général, et par conséquent pour les marchandes, est attribué par Platon³ à leur soif de faire de trop gros bénéfices: τὰ δὲ τῶν ἀνθρώπων πλήθη πᾶν τοὺνταί τούτοις, δεόμενά τε ἀμέτρως δεῖται καὶ ἐξὸν κερδαίνειν τὰ μέτρα ἀπλήστως αἰρεῖται κερδαίνειν. διὸ πάντα τὰ περὶ τὴν καπηλείαν καὶ ἐμπορίαν καὶ πανδοκείαν γένη διαβέβληται τε καὶ ἐν αἰσχροῖς γέγονεν ὄντεσσιν.

Nous lisons dans Aristophane⁴ qu'aussi le public ne se gênait pas d'offenser de toutes les façons les marchandes, plus particulièrement les ἀρτοπώλιδες (nos poissonnières manquaient⁵). C'est donc principalement Aristophane

1. vs. 36.

2. vs. 456.

3. *Leges* XI 918 D.

4. *Vesp.* 238, 1388.

5. v. Leeuwen sur Aristophane, *Vespaes* 238 dit que dans la nouvelle comédie le rôle des ἀρτοπώλιδες est rempli par les ἵχθυοι πῶλαι, (poissonniers) qui par l'accroissement du luxe attiraient particulièrement l'attention.

μάρτυρες
qui nous donne une mauvaise impression des marchandes. Le passage cité de Platon, de même que le jugement général sur les collègues masculins, nous prouve qu'Aristophane n'aura pas trop exagéré. Cagnat, dans l'article «mercator» chez Daremburg-Saglio,¹ se servant de beaucoup de passages aussi en dehors d'Aristophane, énumère les causes suivantes de la mauvaise réputation des marchands: improbité, manque de bonne foi, fraude, surtout avec les poids et les mesures. En outre bien des hommes avaient choisi ce métier, parce qu'ils n'étaient pas capables de gagner leur pain d'une autre façon. Il termine son article par ces mots: «On trouve même parmi eux des femmes, malgré la répugnance qu'on éprouve à laisser les femmes se mêler au marché d'affaires qui sont du ressort de l'homme». Quand le rhéteur Ménandre dit, que dans certaines villes il n'était pas «*καλόν*», si une femme faisait le commerce en détail, c'est encore une preuve que l'on n'estimait pas beaucoup ce métier. De même le fait qu'Aristophane ne sait pas ridiculiser Euripide de meilleure façon qu'en prétendant qu'il est le fils d'une marchande des quatre saisons, caractérise assez la situation. Peut-être à Corinthe, ville sur laquelle nous sommes plus mal renseignés, on aura jugé probablement avec plus d'indulgence, puisque Hérodote² dit que les Corinthiens dénigraient le moins ceux qui devaient travailler pour leur pain: *ηξιστα δὲ Κορίνθιοι ὄροται τὸν χειροτέχνας*. A Athènes il a même fallu évidemment faire une loi défendant de reprocher à des citoyens et à des citoyennes de se faire un métier du commerce sur l'agora.³

1. III p. 1731.

2. II 167.

3. Démosthène LVII § 30: *παρὰ τὸν νόμον, οἱ κελεύονται ἔροχον εἶναι τῇ κακηγορίᾳ τὸν τὴν ἐργασίαν τὴν ἐν τῇ ἀγορᾷ ἡ τῶν πολιτῶν ἡ τῶν πολιτίδων ὀνειδίζοντά τινι.* Cf. Becker-Göll, *Charikles* II p. 191.

Pourtant Platon¹ aurait trouvé absurde, si les *ἀριστοί* ou les femmes, s'étaient vus contraints de se faire aubergiste ou détaillant.

Si donc l'opinion générale sur la marchande n'a pas été favorable, il arrivait quelquefois, comme nous avons vu au deuxième chapitre, qu'une citoyenne, réduite à la misère, n'avait plus d'autre ressource que de prendre le métier de marchande.² L'assertion de Büchsenschütz³ « *Mädchen und Frauen vollends, welche sich mit dem Kleinhandel abgaben, wurden gewiß ziemlich allgemein der niedrigsten Klasse seiler Dirnen gleichgeachtet* » me semble fort exagérée.

La seule opinion favorable que j'ai pu trouver sur une femme de cette classe, se trouve dans une épitaphe à Syracuse pour une *παρδόνια χρηστά*.⁴

Mais la valeur de ces paroles n'est pas très grande, l'épitaphe étant faite probablement par un parent de la défunte.

4^o. Sages-femmes.

Socrate disait selon Platon⁵ qu'il était le fils d'une sage-femme noble et respectable: *οὐκ ἀκήκοας ὡς ἐγώ εἰμι νιός μαίας μάλα γενναίας τε καὶ βλοσυρᾶς, Φαιναρέτης*;

C'est presque le seul passage que j'ai pu trouver chez les auteurs grecs dans lequel le jugement sur les accoucheuses est positivement favorable. La citation perd encore de son prix, parce que Socrate parle ici de sa mère.

1. *Leges* XI 918 D. E. *ἐπεὶ εἴ τις, ὁ μήποτε γέροντος οὐδὲ ἔσται, προσαναγκάσσει — γελοῖον μὲν εἰπεῖν, ὅμως δὲ εἰρήσεται — παρδοκεῦσαι τοὺς πατακῷ ἀρίστους ἄνδρας ἐπὶ τινα χρόνον ή καπηλεύειν ή τι τῶν τοιούτων πράττειν, ή καὶ γναῖκας ἐκ τινος ἀνάγκης είμαρ- μένης τοῦ τοιούτου μετασχεῖν τρόπον* etc.

2. Schoemann-Lipsius I 4.é.d. p. 576 (éd. pr. p. 563). Da aber der Kleinhandel für ein gemeines und schmutziges Geschäft galt, so bleiben die Bürger ihm fern, wenn nicht die Not sie zwang zu diesem Gewerbe zu greifen.

3. *Besitz und Erwerb* p. 279.

4. Dittenberger *Sylloge*² 901.

5. *Theaetetus* 149 A.

De plus il y a une inscription où l'on parle avec respect d'une sage-femme

[M]αῖα καὶ ἴατρος Φανοστράτη ἐνθάδε κεῖται
[οὐ]θένι λυπῇ[ρ]ά, πᾶσιν δὲ θαροῦσα ποθευτή.

« Ci-gît la sage-femme et médecin *Φανοστράτη*. A personne elle n'a causé de douleur, mais sa mort signifia pour tous une grande perte. » Plus tard Pline¹ nous raconte d'une certaine Olympias Thebana, une femme qui s'est fait une certaine célébrité en s'appliquant à guérir des maladies et même en écrivant là-dessus des traités. Pourtant la conclusion de Siebold² se basant surtout sur ce passage et disant: « dass im Altertume Hebammen in hohem Ansehen standen », me semble trop hardie. D'autres ont accepté cette conclusion. C'est ainsi que Reinach dit dans son article « medicus » dans le dictionnaire de Daremburg et Saglio³ « Les accoucheuses tant en Grèce qu'à Rome paraissent avoir été fort considérées », et il renvoie à Siebold et à un passage de Ploss-Bartels, *Das Weib*⁴, qui se fonde aussi sur Siebold.

Si donc les preuves positives de haute estime des accoucheuses manquent presque absolument, nous pouvons pourtant conclure de certaines données, que la profession de sage-femme n'a pas été en déshonneur. Il faut bien que le récit d'Hygine⁴, d'après lequel enfin seulement des citoyennes pouvaient se faire accoucheuses, ait eu un fond de vérité. En outre le fait que ni Aristophane ni la plupart des auteurs de comédies ne se sont moqués des sages-femmes, ce qu'ils aimaient à faire quand il s'agissait de marchandes, nous dit qu'on ménageait les accoucheuses. A mon avis il faut chercher l'explication de ce fait dans le respect qu'on avait pour

1. *Nat. hist.* XXVIII c. 19.

2. *Versuch einer Geschichte der Geburtshilfe* § 52.

3. III 1683.

4. *Fabulae* 254.

l'habileté et l'adresse des sages-femmes, qualités que toute femme ne pouvait pas acquérir.

Un auteur de comédies, Antiphane, dans le *μισοπόνηρος*¹ s'est exprimé moins favorablement au sujet de ces femmes. Les Scythes, dit-il, sont beaucoup plus intelligents que les Grecs, car :

4. *κοὐ μὰ Δία τίτθας εἰσάγοντι βασκάρους,*
καὶ παιδαγογοὺς αὐθίς, ὡρ μεῖζον κακόν
οὐκ ἔστιν οὐδὲν μετὰ γε μαίας νῆ Δία·
αὗται δύνπερβάλλουσι μετὰ γὲ νῆ Δία
8. *τοὺς μητραγνωτοῦντάς γε πολὺ γὰρ αὖ γέρος*
μιαρώτατορ τοῦτ' ἔστιν, εἰ μὴ νῆ Δία
τοὺς ἰχθυοπώλας βούλεται τις λέγειν.

Il en fait donc voir de dures aux sages-femmes, car elles sont encore pires que les nourrices médisantes et que les *παιδαγογοί*.²

5^o. Nourrices.

Les fonctions des *τίτθαι* et des *τροφοί* n'étant pas toujours séparées, on les jugeait de la même façon, de sorte que je traiterai les deux groupes à la fois. Les nourrices jouissaient en Grèce d'une grande estime, inspirée surtout par un sentiment de piété. Dans bien des cas la nourrice occupait une place égale à celle de la mère, ce que nous voyons clairement chez Platon qui parle souvent tout d'une haleine de la mère et de la *τροφός*.³ Dans beaucoup d'épitaphes, il est fait mention de *τίτθαι* et de *τροφοί* avec ou sans addition de *χοηστή* ou *δικαιοτάτη*.⁴ La grande estime s'exprime nettement dans une épitaphe attique⁵ d'une certaine Melitta :

1 frg. 159 C, A. F.

2 La version de Cobet des vers 5/6 *μεῖζον βλάβη οὐκ ἀν γεροῖτο* n'en change pas l'intention.

3 Plato, *Leges* VII 794 E. *Respublica* II 377 C. *Protagoras* 325 C.

4 I. G. II³ 3111, 3522, 4039, 4050, 4109, 4139, 4260. III 1457.

Cf. Theocr. *Epigr.* 18.

5 I. G. II³ 2729.

Verantijh
fragments

*Ἄπολλοδώρου ἴσοτελοῦ θυγάτηρ Μέλιττα τίτθη
Ἐρθάδε τὴν χρηστὴν τίτθην κατά γαῖα καὶ νόπτει
Ἴπποστράτης· καὶ νῦν ποθεῖ σε...
καὶ ζῶσάν σ' ἐφίλονν, τίτθη, καὶ νῦν σ' ἔτι (τι)μῶ
οὐδαν καὶ κατὰ γῆς, καὶ τιμήσω σε ἄχρι ἀν ζῶ
οἶδα δὲ σοὶ διτι καὶ κατὰ γῆς, εἴπερ χρηστοῖς γέρας ἐστίν,
πρώτει σοι τιμάι, τίτθη, παρὰ Φερσεφόρει Πλούτωνι
τε κεῖται.*

« La nourrice Melitta, fille de l'*ἴσοτελής* Apollodore. Ici la terre couvre la bonne nourrice d'Hippostrate: maintenant encore vous lui faites défaut et pendant que vous viviez je vous aimais, nourrice, et maintenant encore, pendant que vous êtes sous la terre, je vous vénère et je vous honorerai tant que je vivrai et je sais que vous écherra sous la terre le plus grand honneur chez Perséphone et Pluton, si du moins les bons sont récompensés ».

Chez Démosthène¹ nous lisons d'une affranchie *τίτθη* qui, après la mort de son mari, revient dans la maison de son nourrisson. Dans la tragédie nous pouvons voir la place considérable qu'occupait la *τροφός*.

Cependant il ne faut pas perdre de vue, que cette vénération avait absolument un caractère personnel. On estimait et aimait beaucoup sa propre *τίτθη* ou *τροφός*, mais on regardait leur état comme quelque chose d'inférieur. C'est ce que nous voyons clairement dans le discours de Démosthène contre Eubulidès, duquel j'ai déjà parlé ailleurs. Eubulidès avait dit de la mère d'Euxithéos qu'elle n'était pas citoyenne puisqu'elle avait été la *τίτθη* d'un certain Clinéas. Le fils de cette mère prétend par contre que de son temps bien des *ἄσται γυναικες* se présentaient comme *τίτθαι* et se plaint de ce que cette calomnie se basait uniquement sur le fait que sa mère avait été nourrice: « *ἀπὸ γὰρ ταύτης τῆς τιθείας ἄπασ' ή περὶ ἡμᾶς γέγονε βλασφημία* »² ce qui prouve bien qu'on

1. XLVII § 55.

2. Démosthène LVII § 42.

n'estimait pas fort le métier de *τίτθη*. Seulement du fragment d'Antiphane traité ci-dessus et où il est dit des *τίτθατ* qu'elles sont médisantes, il ne faut pas tirer des conclusions générales, parce que l'auteur y parle en badinant.

6^e. Occupations de ménage. Toilette.

Comme pour cette rubrique nos données sont extrêmement rares, du moins pour ce qui regarde le travail des subordonnées, il est difficile de dire comment on a jugé ce travail. Parmi les subordonnées la plus importante était la *ταψία*. Pour cette charge on cherchait, d'après Xénophon¹ quelqu'un qui sût se maîtriser suffisamment et qui eût une bonne mémoire.

Le travail de la maîtresse de la maison est idéalisé par Xénophon dans l'*Economique*.

7^e. Hétaires.²

Le pouvoir auquel certaines hétaires pouvaient monter, pourrait nous faire conclure que chez les Grecs les hétaires étaient assez estimées. Il est vrai que les Grecs ne voyaient aucun mal à assouvir les désirs sexuels en dehors du mariage, de sorte que les hétaires modestes n'étaient pas méprisées. Mais celles-ci étaient assez rares. Selon Athénée³, Ménandre⁴ a prétendu même qu'il n'y avait pas de *χρηστή* *έταιρα*. La convoitise, l'orgueil de même que l'origine de la plupart des hétaires leur attirait un jugement défavorable. Il y en avait, il est vrai, qui faisaient des études philosophiques, mais ces femmes auront eu probablement peu d'influence sur le jugement général. Dans les suivantes considérations générales sur le travail de femme nous ne tiendrons pas compte des hétaires, puisqu'elles forment un groupe tout-à-fait à part.

Si nous embrassons maintenant le tout d'un coup

1. *Oeconomicus* IX § 11.

2. Voir l'article « *Hetairai* » dans le dictionnaire de Pauly-Wissowa.

3. XIII 594 D.

4. frg. 945 C. A. F.

d'œil général, nous voyons que nous pouvons grouper les différents genres de travaux et de métiers d'une autre façon encore :

1^o. Travaux faits par les femmes comme membres de l'*oīkōs*.

2^o. Travaux faits par les femmes pour pourvoir à leurs besoins.

Or, la première espèce de travail a toujours été considérée comme quelque chose de très normal, quelquefois même ce travail a été idéalisé. Seulement chez les Spartiates, il était défendu aux citoyennes, selon Xénophon,¹ de faire du travail sédentaire. Pourtant nous avons appris par la thèse de M^{lle} Kosten² que la valeur historique de pareils jugements sur les Spartiates n'est pas très grande.

Quant au travail mentionné sub 2^o, le travail professionnel dans un sens plus restreint peut être subdivisé en

a) le travail spécialement propre aux femmes, c. à. d. le métier de la nourrice et de l'accoucheuse;

b) le travail qui se faisait tant par les hommes que par les femmes.

Ci-dessus nous avons vu que la sage-femme et la nourrice ont joui d'une certaine estime. Au second groupe appartenaient un petit nombre de femmes qui gagnaient leur pain dans l'industrie, surtout dans la confection de vêtements, mais le plus grand nombre étaient des marchandes. Socrate³ trouve très simple qu'une femme, forcée par la misère, essaye de gagner sa vie en travaillant la laine, mais la répugnance qu'Aristarque avait primitivement contre ce travail prouve bien que dans certains milieux on était prévenu contre ce genre de travail professionnel par des citoyennes. Enfin les marchandes étaient peu estimées.

1. *Respublica Laced.* I 3.

2. Inquiritur quid Xenophontis *Λακεδαιμονίων πολιτεία* valeat ad Lacedaemoniorum instituta cognoscenda.

3. Xénophon, *Mem.* II 7.

J'ai cherché vainement un jugement sur le travail de femme professionnel en général. Naturellement ceci est en rapport avec le fait que ce travail était peu fréquent, ce qui s'explique par les situations traitées au chapitre III. Aussi, à mon avis, Wilamowitz a tourné la question en disant¹: « die Sitte hält sie andauernd vom Erwerbsleben und von der Öffentlichkeit zurück ». Non ! Mais parce que les conditions économiques faisaient défaut, ce n'était pas une « Sitte » pour les femmes de se mêler de l'« Erwerbsleben »: La « Sitte » était l'effet, non la cause.

C'est donc en vain que nous cherchons un jugement sur le travail professionnel de femme en général. Cependant ce jugement se trouvait en quelque sorte compris dans celui qu'on avait sur le travail en général, tant pour hommes que pour femmes. On peut trouver un examen de cette question dans l'article de Neurath « Zur Anschauung der Antike über Handel, Gewerbe und Landwirtschaft » auquel il me sera permis de renvoyer. Neurath nous démontre déjà dans son article que les Grecs trouvaient déjà tel genre de travail plus propre à la femme, tel autre plutôt du domaine de l'homme.² Puis il fait ressortir que le travail sédentaire inspirait une répugnance aux « intellectuels » grecs. Seulement cela ne saurait s'appliquer aux femmes, puisque Xénophon dit que tous les Grecs, excepté les Spartiates, désirent que les jeunes filles restent tranquillement chez elles et se vouent à la lainerie. Ce dégoût du travail manuel qu'avaient les philosophes en général, provenait en grande partie de l'opinion que le travail manuel, et surtout le travail sédentaire, exerçait une mauvaise influence sur l'esprit. Pour les femmes cette considération ne comptait

1. *Staat und Gesellschaft* p. 120.

2. Xénophon, *Memorabilia* III 9 § 11. ἐν δὲ ταλαιπίᾳ καὶ τὰς γυναικας ἐπεδείκνυεν ἀρχόντας τῶν ἀνδρῶν διὰ τὸ τὰς μὲν εἰδένειν δπως χρὴ ταλαιπούγειν, τοὺς δὲ μὴ εἰδένειν.

pas, puisqu'en jugeant les femmes on ne mettait pas en ligne de compte les facultés spirituelles.

La conclusion capitale où arrive Neurath dans son article, se trouve à mon avis exprimée dans ces mots¹: « Diese Verachtung der Handarbeit bei einer Reihe von Philosophen darf uns aber nicht dahin bringen zu glauben, die tatsächliche Lage sei ungünstig für die Arbeit gewesen. Das ist nicht der Fall. Alle von den Philosophen angegriffene Berufsstände florierten » et²: « es genügt wenn wir zeigen, dass die Verachtung der Philosophen für die Handwerker nicht seiner tatsächlichen Unbedeutendheit entspricht. Es scheint vielmehr ein Kampf gegen eine neu entstehende Macht innerhalb des Staatsganzen vorzuliegen ».

Dans cette dernière phrase se trouve exprimée la différence fondamentale entre la façon dont les philosophes ont jugé le travail de l'homme et celle dont ils ont jugé le travail de la femme. Le travail professionnel de la femme jouait un rôle insignifiant dans la vie économique. Il n'y avait pas de puissance naissante à redouter, par conséquent on n'exprimait guère son opinion sur cette question. Bref, les Grecs n'ont pas connu la question féministe.

1. p. 594.

2. p. 596.

Table des matières.

	page
Introduction	9
La pauvreté des sources	9
Causes de cette pauvreté	9
Jusqu'ici ce sujet n'a jamais encore été l'objet d'une étude spéciale	10
Limites chronologiques et géographiques	11
Choix de la langue	12
Chapitre I: Terminologie. Importance du travail de la femme	13
I. Agriculture. Viticulture. Elevage	13
Peu de travail de femmes dans ces branches	14
Différence avec le temps moderne	15
" <i>Eρθος</i> . Aides pour la moisson	16
II. Industrie et Métiers	17
Théorie de Rodbertus et de Bücher	17
1 ^o . La confection de vêtements	18
La préparation de la laine a été principalement faite par la femme	18
Le peignage et le nettoyage semblent avoir été principalement du domaine de l'homme	20
Le filage	20
Le tissage	21
Le tissage comme profession	22
Le foulage et la teinture	23
La couturière	24
2 ^o . La préparation des aliments	24
a) Le grillage	25
b) Le pilage et la mouture	27
c) La cuisson	28
La cuisson comme métier	29
A-t'on connu des cuisinières?	30
Liste de mots désignant les hommes et les femmes qui s'occupaient de la préparation des aliments	32
3 ^o . La cordonnerie	32
4 ^o . La peinture de vases	33
	8*

	page
5 ^o . L'ivoirerie	33
6 ^o . La métallurgie et l'exploitation minière	33
Résumé	34
III. Le commerce	34
Il faut aller jusqu'aux auteurs et aux inscriptions du cinquième siècle pour rencontrer des marchandes...	35
Causes de ce fait	35
<i>ἀγορὰ γυναικεῖα</i>	36
1 ^o . Marchandes de comestibles et de boissons,.....	40
2 ^o . Marchandes de vêtements	44
3 ^o . Vendeuses d'articles de luxe et de sacrifice	45
4 ^o . Vendeuses de toutes sortes d'articles	47
5 ^o . <i>στυππειόπωλις</i> etc.	47
Liste de marchands et de marchandes	48
IV. Sages-femmes et femmes médecins	52
Récit d'Hygin	52
En Grèce on réclamait pour les accouchements l'assistance de sages-femmes, et on ne recourait aux médecins qu'en des cas très compliqués	53
Platon est peu exigeant pour celles qui aspirent au métier	54
Par contre le médecin Soranos est difficile	54
Désignation	55
Les sages-femmes comme <i>προφυρίστριαι</i>	56
Garde-malade	56
V. Nourrices proprement dites et nourrices sécl es (garde.)	57
Les fonctions ne sont pas toujours séparées	57
a) La nourrice proprement dite	59
Les temps homériques	59
Plus tard l'emploi de nourrices (proprement dites) paraît avoir été assez fréquent	60
Comment expliquer cet usage?	61
b) La nourrice sèche (garde)	62
VI. Occupations de ménage. Toi'ette	63
<i>ἄρρεν</i> ou <i>ἄρρην</i>	64
<i>ἀλεππικα</i> , <i>βαλανίς</i> etc.	65
<i>θαλαμηπόλος</i> , <i>κομιστρια</i>	66
<i>κομιμώτρια</i>	66
<i>κονδεύτρια</i> , <i>ταρίλα</i>	67
<i>ὑποστάτρια</i>	68

	page
VII. Les hétaires	68
Désignation. Exposé historique.....	69
Corporations d'hétaires?	70
VIII. L'entremetteuse.....	73
Il faut distinguer entre la <i>προαγωγός</i> etc. et la <i>προμηθεύσασθαι</i>	73
Chapitre II: Position sociale	75
I. Citoyennes	75
II. Etrangères libres	81
III. Affranchies	83
IV. Esclaves	87
V. Position financière.....	88
VI. Les femmes exerçant un métier étaient-elles ma- riées ou célibataires?	90
Chapitre III: Causes et motifs qui ont porté les femmes à prendre un métier.....	91
Pauvreté	91
Causes de cette pauvreté	92
Veuvage. Guerre	92
Comparaison au moyen-âge.....	95
Comparaison au dix-neuvième siècle	97
Emancipation de la femme	98
Chapitre IV: Les Idées sur le travail de femme	101
1 ^{er} . Agriculture	101
2 nd . Industrie et métiers	101
3 rd . Le commerce	104
4 th . Sages-femmes	107
5 th . Nourrices	109
6 th . Occupations de ménage. Toilette	111
7 th . Hétaires	111
Autre division.....	112
En vain nous cherchons un jugement sur le travail professionnel de femme en général	113
Les Grecs n'ont pas connu la question féministe ..	114

Index locorum.

	page		page
<i>Acta Apost.</i> XVI 14	45	Aristophanes, <i>Ran.</i> 840	43
Aeschines, 1 14	73	— — 857	104
— 1 97	22, 45,	— — 1346	18
	87	— — 1349	22
— 1 119	70	— — 1350	44
Aeschylus, <i>Septem</i> 200	15	— — <i>Thesm.</i> 341	73
— — 345	66	— — 347	105
— — <i>Ξάρτοια</i>	20	— — 387	43
Alciphron III 27	24, 103	— — 446	39, 46,
— III 60 § 1	42		77, 90
Anthologia Palatina V 82	65	— — 448	46
— — V 180	45	— — 456	43
— — VI 174	16, 102	— — 558	73
— — IX 89	16	— — <i>Vespae</i> 36	104
— — IX 418	28	— — 238	27, 77,
Antiphanes <i>C. A. F.</i> II fr. 159	67, 109		105
Apollonius Rhodius III 291sqq.	21	— — 494	37
Aristophanes, <i>Ach.</i> 478	43	— — 497	43
— — 546	72	— — 1388	105
— — <i>Eccl.</i> 215 sqq.	23	— — 1397	77
— — 221	26	— — 1628	73
— — 737	66	Aristophanes Byz. (Miller, Mélanges de litt. gr. p. 432, 28)	57
— — 841	45		
— — <i>Eq.</i> 19	43	Aristoteles, <i>Αθην. πολ.</i> L 2	72
— — 129	48	Aristoteles <i>Polit.</i> p. 1323 a	60, 92
— — <i>Lys.</i> 456	77, 105	— — p. 1331 a 32	38
— — 457 sqq.	44, 78	Athenaeus I 21 C	14
— — 564	43	— III 123 B	65
— — 746, 747	54	— IV 12	29
— — 880	60	— IV 172	31
— — 1562	43	— X 443 A	73
— — <i>Plut.</i> 426	104	— XI 494 E	27
— — 427	43	— XIII 566 F	40
— — 435	105	— XIII 582 B	59
— — 1120	40	— XIII 594 D	111
— — <i>Ran.</i> 569	85		

	page		page
Athenaeus XIII 608 A	46	Etym. Magn. s. v. γέρδιος	22
— 612 B	30, 44	— — — ἡπήτρα	24
Aulus Gellius XII 1	61	— — — καυσοσέων	22
Callimachus, <i>Hymn in Del.</i>		— — — κατωστρίδες	19
242	27	— — — κομιστρια	67, 68
Cicero, <i>Verr.</i> II 1 c 34 (§ 86)	23	— — — χεωρῆτις	89, 103
Clemens Alex. <i>Paed.</i> III, 4, 26	67	Euripides, <i>Hipp.</i> 293	56
C(omicorum) A(tticorum)		Eusebius <i>Praep. evang.</i> p.	
F(ragmenta) I p. 323	46	259 A	69
— — — II p. 17	65	Eustathius in <i>Il.</i> VI 399	57
— — — II p. 62	67	— — — XIV 169	67
— — — II p. 159	67, 109	— — — XVIII 550	16, 19
— — — II p. 236	65	— — — in <i>Odyss.</i> VII 104	27
— — — II p. 242	67	— — — VII 107	22
— — — II p. 285	73	— — — VIII 193	60
— — — II p. 477	73	— — — XIV 385	23, 24
— — — II p. 543	65	— — — XIX 28	64
— — — II p. 554	73	— — — XIX 135	31
— — — III 149	64, 65	F(ragmenta) H(istoricum)	
— — — III 287	44	G(raecorum) II 219	14
— — — III 945	111	Harpocration s. v. ἀστυνόμος	72
Crates (Bergk II frg. 6)	20, 76,	Helladius apud Photius <i>Bibl.</i>	
	90, 91	530, 14	66
Demosthenes in <i>Euerg. et</i>		Heraclides Ponticus 23 (=	
<i>Mnes.</i> (XLVII) § 55, 56	110	F. H. G. II 219)	14
— in <i>Eubul.</i> (LVII)	46, 78	Herodianus I 248	41
— — — — § 30	106	Herodotus II 167	106
— — — — § 34	90	— III 150	28
— — — — § 35	79, 94	— VII 187	28
— — — — § 42	110	— VIII 96	26
— — — — § 45	17, 75,	Hesiodus <i>opera et Dies</i> 602	16, 75
	79, 89,	— Theog. 598	15
	94	Hesychius s. v. ἄβρα	65
— — — — § 55	86, 90	— — ἀκεστήριον	24
— — — — § 56	86	— — γελγοπωλεῖν	47
— in <i>Neaeram</i> (LIX) § 18	86	— — δημιουργός	31
— — — § 19	80	— — ζωσπάλης	50
— — — § 56	57	— — θηλάστρια	59
Dinarchus in <i>Dem.</i> (I) 23	77	— — κάπτηλος	40
Dio Chrys. (Dindorf) I p. 134	17, 60,	— — κοδομή	26
(260 R)	79, 89	— — κομιστρια	59, 68, 67
Diodorus Siculus III 13	33	— — μάγειρος	30
Diogenes Laert. V 2, § 168	42	— — ποάστρια	16

	page		page
Hesychius s. v. <i>στάτρια</i>	68	I. G. II ³ 4196	60
— — <i>νόμαστρις</i>	21	— II ³ 4260	60, 86,
— — <i>φρονγύλα</i>	26	— II ⁵ 768 c	109
(Hippocrates) <i>περὶ γυναικείων</i>		— II ⁵ 768 c col. II vs. 15	83, 85
πάθων 62	53	— II ⁵ 769 II vs. 12	44
Homerus, <i>Ilias</i> IV 141	33	— II ⁵ 772 b A col. I 24	44, 85,
— — VI 399	59	— II ⁵ 775 b col. I 24	90
— — VI 467	59	— II ⁵ 775 d 8	28
— — XI 740	56	— II ⁵ 776 B 4	48, 85
— — XII 433 sqq.	21	— II ⁵ 776 c	45, 83
— — XXII 83	60	— III ² 1456, 1457	84, 85
— — Odyss. IV 226	56	C. I. G. (Boeckh) 2519	41, 80,
— — VII 8	66	— — 3657	109
— — XI 448	60	Dittenberger ² 900	44
— — XIX 401	59	— 901	41, 107
— — XX 107	30	Paton-Hicks, <i>The inscriptions of Cos</i> 309	45, 90
— — XXIII 293	66	Michel, <i>Recueil d'inscr. gr.</i>	
Hyginus, <i>Fab.</i> 254	52, 109	1000	71
<i>Inscriptiones:</i>		Bulletin de corr. hell. XIII	
I. G. II ² 768	83, 85	1889 p. 77	33
— II ² 772 b	83	Lucianus, <i>Demon. vita</i>	
— II ² 773 A	82, 90	(XXXVII) § 63	39
— II ² 776 col. I	32	— <i>Dial. deor.</i> XX 13	14
— II ² 834 b col. I vs. 64	48	— — <i>meret.</i> III 3	91
— II ² 834 b col. I vs. 71	45	— — VI	80, 91,
— II ³ 1434	93		93
— II ³ 2343	55	— — VII	91
— II ³ 2729	60, 82,	— <i>Fug.</i> 12	20
	109	— — 33	24
— II ³ 3097	60, 62	— <i>Lexiph.</i> 34	43
— II ³ 3111	60, 62,	— <i>Merc. cond.</i> § 9	65
	109	— — § 39	64
— II ³ 3522	60, 86,	— <i>Rhet. praecl.</i> 24	23, 90,
	109	— <i>Tox.</i> 13	103
— II ³ 3650	44, 85	Lucretius V 1352	73
— II ³ 3932	41, 85		18
— II ³ 4039	60, 86,		
	109		
— II ³ 4050	86, 109		
— II ³ 4109	109		
— II ³ 4139	60, 86,		
	109		

	page		page
Lysias 1 9	61	Plato <i>Theaet.</i> 149 A	107
— I 18	27	— — 149 D	56
— frg. XXXIX a (88)	65	— — 150 A	55
Menander frg. 945	111	— — 150 D	56
Menander, Samia (v. Leeuwen) 21	86	— comicus «Ξάρτχια»	26
Menander (rhetor) Rhet. gr. <i>Walz</i> IX 608 p. 205	36	Plinius <i>N. H.</i> XIX 57	17
		— — — XXVII 19	56, 108
<i>Papyri:</i>		Plutarchus <i>Moral.</i> 3 A	61
<i>Greek Papyri Grenfell-Hunt</i>		— — 3 C	88
II p. 118/119 No. 75	62	— — 41 E	46
<i>Greek Papyri from the Cairo Museum</i> 30 col. 29 lines		— — 646 B	46
2, 24	23	— — 753 D	40
<i>B. G. U.</i> I 9	64	— — 784 A	16
— IV 15—19	64	— — 830 C	19, 76
		— — 1101 F	28
Pausanias VII, 21, 14	22, 102	— — <i>Vita Aem. Paul.</i> 8	23
Photius, Bibl. 530, 14	66	— — <i>Alcib.</i> 1	62
— s. v. ἔριθος		— — <i>Anton.</i> 60	67
— — θηλάστρια	59	— — <i>Lycurg.</i> 16	62
— — κοδομεύτρια	26	— — <i>Lys.</i> 15	72
— — ποάστρια	16	— — <i>Phoc.</i> 18	25
— Αἴξεων συναγωγή p. 13, 22	19	Pollux I 246	26
Plato <i>Alcib.</i> I 126 E	19	— II 31	66
— <i>Gorg.</i> 518 C	29	— III 41	31
— <i>Legg.</i> VII 794 E	63, 109	— III 50	59
— — VII 805 A	13	— IV 125	24
— — VII 805 E	13	— VI 37	42
— — XI 918 D	105,	— VII 17	65
	107	— VII 148	16
— <i>Lysis</i> 208 E	19	— VII 150	16, 26
— <i>Rep.</i> II 373 B	61	— VII 166	65
— — II 373 C	67	— VII 169	23, 76
— — II 377 C	63	— VII 180	27
— — V 455 C	21, 31,	— VII 193	41
	102,	— VII 198	43, 47
	104	— VII 199	46
— — V 460 D	61	— X 18	37
— <i>Symp.</i> 176 C	72	Sappho frg. 71 (Hiller-Crusius)	14
— <i>Theaet.</i> 149	54, 90	Scholia in <i>Arist. Eq.</i> 650	31
		— — — <i>Nub.</i> 41	73
		— — — — 980	73
		— — — — <i>Plut.</i> 426	41

	page		page
Scholia in Arist. <i>Plut.</i> 427	43, 44	Suidas s. v. <i>χερνῆτις</i>	76
— — — — 1120	41	Syrianus (Rhet. gr. <i>Walz</i> IV	
— — — — <i>Ran.</i> 1350	89	— p. 383)	67
— — — — <i>Il.</i> VI 491	21	Theocritus III 32	16
— — — — <i>Plat.</i> Legg. 805 E	19	— III 35	16
— — — — <i>Theocr.</i> III 32	16	— XV 80	16, 19
— — — — XV 80	19, 82	— <i>Epigr.</i> 80	109
Soranus <i>περὶ γνωμεῖτον</i>		Theodorus Prodr. <i>Ep.</i>	
πάθων	54, 62	— p. 93	43
— — — — c 30	58	Theophrastus <i>Char.</i> II	36
Stobaeus, <i>Florileg.</i> LXX		— — IV	28
12	24	— — XX	57
— — LXXXV 21	19, 101	— — XXII	37, 39
Strabo XII 3 § 30	28	— <i>Hist. plant.</i> VI 81	46
Suidas s. v. <i>ἄβρα</i>	64	Thucydides II 78	28
— — <i>ἄγρουώτης</i>	14	Xenophon <i>Conv.</i> III 10	73
— — <i>ἄλφιτόποιλς</i>	42	— <i>Cyrop.</i> I 2 § 3	38
— — <i>βαλαρίς</i>	65, 90	— <i>Mem.</i> II 6	76
— — <i>εριθος</i>	19	— — II 7 sqq.	22, 89,
— — <i>Ενδριπίδης</i>	43		93, 112
— — <i>κομμώτρια</i>	66	— — III c 9 § 11	19, 113
— — <i>μυλωθρός</i>	27	— <i>Oecon.</i> V	14
— — <i>πορφυρόποιλς</i>	45	— — VII	14
— — <i>προμηήστρια</i>	73	— — VII 22, 30	15, 101
— — <i>τήθη</i>	59	— — VII 37	56
— — <i>τιθήρας</i>	58	— — IX 11	111
— — <i>τιθηρός</i>	58	— <i>Rep. Lac.</i> I 3	112

Stellingen.

I.

Vrouwen oefenden in de klassieke tijd in Griekenland slechts zelden een beroep uit.

II.

De zogenoamde vrouwenemancipatie te Athene (Cf. Bruns, *Vorträge und Aufsätze*, p. 154—193) heeft weinig te betekenen gehad en is van geen invloed geweest op de economiesche toestanden.

III.

Het bericht dat Plutarchus (*vit. Pericl. 17*) ons geeft over een uitnodiging tot bijwoning van een vredesconferentie die Pericles aan alle Grieken gericht zou hebben, kan niet in zijn geheel juist zijn.

IV.

Onjuist is de mening van **Busolt** (*Griechische Staatskunde*, p. 195) dat de slavenarbeid direct of indirect veel heeft bijgedragen tot de verarming van de onderste lagen van de burgerij in Griekenland.

V.

Seneca, *Ep. Mor. LXXXIII*, § 6:
vitiis, quae vel bello rumpenda sunt?
Delendum videtur vocabulum: *vel*.

VI.

Vergilius, *Aen. II* 263:
Pelidesque Neoptolemus, *primusque* Machaon.
Legendum videtur: *divusque* Machaon.

VII.

Vergilius, *Aen. III* 684—686:
contra iussa monent Heleni, Scyllam atque
Charybdim
inter utramque viam leti discriminē parvo,
ni teneant cursus: certum est dare lintea retro.
Legendum censeo: *inter, namque via est.*

VIII.

Lucanus, Phars. III 284—288:

Non, cum Memnoniis deducens agmina regnis
Cyrus et effusis numerato milite telis
Descendit Perses fraternique ulti amoris
Aequora cum tantis percussit classibus, unum
Tot reges habuere ducem.

Immerito **Robert Samse** (Phil. Wochenschrift, 19 Nov. 1921 No. 47 Sp. 1125) legere mavult «*Solis*» pro «*Cyrus*» (Cf. Roscher, Lexikon der gr. und röm. Mythologie, s.v. Memnon).

IX.

Herodotus IV 125:

*ταρασσομένοι δὲ καὶ τούτων ἥμαρ ὑποφεύγοντες οἱ
Σκύθαι ἐξ τοὺς Ἀγαθόσονς.*

Immerito **van Herwerden** expunxit verba: *οἱ Σκύθαι.*

X.

Herodotus IV 131:

πολλάκις δὲ τοιούτον γινομένον.

Legendum censeo *τούτον.*

XI.

Sophocles, *Oed. Tyr.* 1031:

τί δ' ἄλγος ἵσχοντ' ἐν καιροῖς με λαμβάνεισ.

Cum Dindorfio legendum censeo: *ἐν νάπαις με.*

XII.

Sophocles, *Oed. Tyr.* 766:

ΙΟ. πάρεστιν ἀλλὰ πρόδε τί τοῦτ' ἐφίεσαι;

Iniuria **Mekler** (Berl. Phil. Woch. 1912, sp. 669) legere mavult: *πάρεστιν τινός.*

XIII.

Sophocles, *Oed. Tyr.* 227—229:

*κεὶ μὲν φοβεῖται, τούπικλημ' ὑπεξελὸν αὐτὸς καθ'
αὐτοῦ — πείσεται γάρ ἄλλο μὲν
ἀστεργές οὐδέν, γῆς δ' ἀπειστιν ἀσφαλής.*

Post vocabulum *αὐτοῦ* excidisse opinor vel alia verba vel haec:

μὴ κακὸν δεινῶς πάθῃ, θαρσεῖν κελεύω.

XIV.

Het is wenselik dat op het gymnasium vroeger met de lectuur van Homerus begonnen mag worden dan volgens het tegenwoordige leerplan veroorloofd is.

Diss

1